



IMPACT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU CHEVAL EN SUISSE

BILAN 2013





Impressum

Édition et rédaction	Agroscope – Station de recherche Liebefeld-Posieux ALP-Haras Haras national suisse Avenches
Copyright	Tous droits réservés ; reproduction (p. ex. photocopies) et diffusion autorisées avec mention de la source (cf. propositions ci-dessous).
Proposition d'indication	Schmidlin L. ¹ , Bachmann I. ¹ , Flierl S., Schwarz A. ² , Roesch A. ² , Rieder S. ¹ , von Niederhäusern R. ¹ , 2013. Impact économique, social et environnemental du cheval en Suisse - Bilan 2013. Agroscope Station de recherche Liebefeld-Posieux ALP-Haras, Haras national suisse Avenches
Remarque	Afin de faciliter la lecture du rapport, la forme masculine est employée pour toutes les désignations de personnes. Nous remercions nos lectrices pour leur compréhension.
Photos couverture	à gauche : Martin Rindlisbacher, au milieu à gauche et au milieu à droite : Agroscope – Haras national suisse, à droite : Martin Rindlisbacher

¹ Agroscope Liebefeld-Posieux ALP-Haras

² Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre vive gratitude aux personnes suivantes :

Pierre-André Poncet, Hippop, qui a lu les versions allemande et française du rapport et fourni des indications et suggestions précieuses ;

Jürg Guggisberg et son équipe d'Identitas SA ainsi que Mamoun Bencheikh, de l'Office fédéral de la statistique, pour la préparation des données sur l'effectif des équidés ; Sandra Wiedmer, Evelyne Niklaus et Charles Trolliet, de la Fédération Suisse des Sports Equestres, pour leur collaboration et soutien en lien avec le chapitre consacré aux sports équestres et au marché du cheval ; Corinne Boss, Simon Lanz et Jonas Plattner, de l'Office fédéral de l'agriculture, pour les précisions apportées concernant les surfaces utilisées par les équidés et les subventions des pouvoirs publics ; Conny Herholz et Jan Grenz, de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires, pour la mise à disposition de diverses études et données, sans oublier Doris Kleiner (Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin) pour les suggestions dans le chapitre consacré à l'élevage chevalin ; Luz Sozzi (Association suisse pour l'équitation pédagogique et curative) pour les informations sur la thérapie assistée par le cheval ainsi que Rolf Moser (Armée suisse, Centre de compétences du service vétérinaire et des animaux de l'armée) pour les informations sur le cheval dans l'armée.

Nous adressons également un grand merci aux institutions et organisations suivantes :

Administration fédérale des douanes AFD
Appaloosa Horse Club
Association des Amis des chevaux Akhal-Téké Suisse
Association Sellier-Suisse
Association suisse d'éleveurs de chevaux de pure race espagnole
Association Suisse des chevaux arabes Shagya
Association Suisse des Lipizzans
Association suisse du cheval Barbe
Association suisse du cheval Frison
Association suisse du cheval Islandais
Association suisse Special Color
Centre Equestre National CEN Bern
Cheval Suisse
Faculté Vetsuisse de Berne et Zurich
Fédération d'élevage du cheval de sport CH
Fédération suisse des courses de chevaux FSC
Fédération suisse des Haflinger
Fédération suisse des poneys et petits chevaux
Fédération Suisse des Sports Equestres FSSE
Fédération suisse du franches-montagnes
Fédération suisse du poney shetland
Galop Suisse
Haflinger pur-sang (Ha-pass)
Organisation du monde du travail Métiers liés au cheval
Paso Club International
Proviande
Suisse Trot
Swiss Quarter Horse Association
Swiss-Paint-Horse Association
Syndicat suisse d'élevage de chevaux arabes
Union Suisse du Métal USM
Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten VSSM
ZAM Anglo-Arabes et Croisés d'Arabe

Table des matières

Impressum	2
Remerciements	3
Table des matières	4
Liste des figures et des tableaux	6
Liste des abréviations	10
Résumé	12
Introduction	17
1. Effectif des animaux de l'espèce équine	19
1.1 Méthodes de recensement	20
1.2 Evolution de l'effectif entre 2002 et 2012	20
1.3 Répartition géographique des équidés	21
1.4 Densité des équidés	23
1.5 Équidés détenus dans des exploitations agricoles	24
1.5.1 Evolution de l'effectif entre 2002 et 2012	24
1.5.2 Structure de la détention de chevaux dans l'agriculture suisse ..	25
1.5.3 Participation aux programmes SST et SRPA	27
1.6 Équidés détenus en dehors des exploitations agricoles	28
1.7 Surfaces utilisées pour la détention d'équidés	28
1.8 Composition de la population d'équidés	30
1.8.1 Sexe des animaux	31
1.8.2 Structure des âges	31
1.8.3 Structure des races	31
1.8.4 Animaux de rente ou animaux de compagnie	32
1.8.5 Propriétaires et détenteurs d'équidés	32
1.8.6 Notifications dans la BDTA	32
1.9 Marché du cheval	32
1.9.1 Evolution des importations et exportations d'équidés entre 2002 et 2012	34
1.9.2 Importations	34
1.9.3 Exportations	35
1.9.4 Vue d'ensemble du marché suisse du cheval	36
1.10 Comparaison avec des pays européens	37
2. Utilisations des équidés	39
2.1 Elevage chevalin	39
2.1.1 Races élevées en Suisse	39
2.1.2 Nombre de naissances	39
2.1.3 Nombre de juments et d'étalons utilisés pour l'élevage des races FM, cheval de sport CH et HF	41
2.1.4 Élevage de chevaux de course	41
2.2 Les chevaux dans les loisirs et le sport	42
2.2.1 La Fédération Suisse des Sports Equestres FSSE	42
2.2.2 Jeunesse et Sport	45
2.2.3 Les courses de chevaux et paris hippiques	45
2.2.4 Le sport avec les poneys	46
2.3 Thérapie assistée par le cheval	47
2.4 Le travail comme animal de trait ; traction animale	47
2.5 Les chevaux dans l'armée	48
2.6 Lait de jument	49
2.7 Le crin de cheval	49
2.8 Comparaison avec l'Europe	49
2.8.1 Elevage chevalin	49
2.8.2 Sport équestre	50
2.8.3 Secteur des courses en Europe	50
3 La filière suisse du cheval	51
3.1 Institutions publiques et recherche équine	51
3.1.1 Le Haras national suisse à Avenches (HNS)	51
3.1.2 Le Centre équestre national (CENB) de Berne	54
3.1.3 La Facultés Vetsuisse des Universités de Berne et de Zurich	54

3.1.4	Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL	54
3.1.5	EPF de Zurich	55
3.1.6	Autres institutions	55
3.2	Contributions publiques	55
3.2.1	Paiements directs pour les exploitations détenant des chevaux	55
3.2.2	Soutien à l'élevage chevalin	56
3.3	Protection des animaux	58
3.4	Aménagement du territoire	58
3.5	Métiers liés au cheval et marché du travail	60
3.5.1	Formation de base OrTra Métiers liés au cheval	61
3.5.2	Formation professionnelle de maréchal-ferrant	63
3.5.3	Formation professionnelle de sellier	63
3.5.4	Formation professionnelle de charron	63
3.5.5	Etudes en sciences équine	63
3.5.6	Formations et organisations dans la thérapie assistée par le cheval	64
3.5.7	Vétérinaire	65
3.5.8	Formations qualifiantes	65
3.5.9	Marché du travail	65
3.6	Chiffre d'affaires de la filière équine	65
3.7	Rentabilité de la pension pour chevaux	65
3.8	Accidents dans le sport équestre	67
3.9	Marché et consommation de viande de cheval	69
3.10	Comparaison avec les autres pays européens	71
4.	Le cheval dans le contexte social	73
4.1	Statut du cheval dans notre société	74
4.2	Le cheval comme partenaire de formation	76
4.3	Thérapie assistée par le cheval	76
4.4	Utilisateurs et mécanismes de choix de sports équestres	77
4.5	Comparaison avec l'étranger	81
5	Le cheval et l'écologie	83
5.1	Sport équestre et environnement	83
5.2	Transports de chevaux	83
5.3	Consommation d'eau et utilisation d'eau dans les exploitations détenant des chevaux	84
5.4	Chevaux dans l'entretien du paysage	85
5.5	Durabilité de la détention de chevaux dans les exploitations agricoles suisses	86
6	Perspectives	88
7	Bibliographie	89
	Annexe	93
	Organisations suisses de la filière du cheval	93
	Organisations des utilisateurs et des sportifs	93
	Organisations d'élevage	93
	Organisations d'élevage	94
	Divers	94
	Races de chevaux enregistrées dans la banque de donnée sur le trafic des animaux au 31.12.2012	94

Liste des figures et des tableaux

Figures

Figure 1 :	Depuis le 1 ^{er} janvier 2011, il existe une obligation d'enregistrement des équidés (chevaux, poneys et petits chevaux, ânes, mulet et bardots) (photo : Agroscope – Haras national suisse)	19
Figure 2 et Tableau 1 :	Evolution de l'effectif des équidés en Suisse entre 2002 et 2012 (OFS, Relevé des structures agricoles)	21
Figure 3 :	Effectif des équidés par canton en 2012 (OFS, Relevé des structures agricoles)	21
Figure 4 et tableau 4 :	Nombre d'équidés dans les exploitations agricoles entre 2002 et 2012 (OFS, Relevé des structures agricoles)	24
Figure 5 :	Près des trois quarts de tous les équidés en Suisse sont détenus dans des exploitations agricoles (photo : Agroscope – Haras national suisse)	24
Figure 6 :	Nombre d'exploitations équestres par rapport aux effectifs d'animaux (en UGB équins). (OFS, Relevé des structures agricoles et calculs de Roesch et Schwarz 2013)	25
Figure 7 :	Main d'œuvre consacrée aux chevaux. Seules sont considérées les exploitations détenant plus de deux UGB équins, une part de plus de 98 % UGB équins sur le total de l'effectif d'animaux et moins d'un are de cultures permanentes, terres assolées ouvertes et forêts. La ligne bleue en continu est un lissage. Source : Relevé des structures agricoles (OFS 2012) et calculs de Roesch et Schwarz 2013	27
Figure 8 :	Environ 24 % des équidés sont détenus dans des exploitations non agricoles en 2012 (OFS 2012, Relevé des structures agricoles)	28
Figure 9 :	Evolution du nombre d'équidés enregistrés dans la BDTA en 2011 et 2012 (source : BDTA 2012)	30
Figure 10 :	Répartition sexuelle de la population équine suisse (source : BDTA 2013)	31
Figure 11 :	Structure des âges de l'effectif des équidés en Suisse (source : BDTA 2013)	31
Figure 12 :	En 2012, la part des ânes, mulets et bardots se montait à 6 % de la population totale d'équidés (source : BDTA 2013)	31
Figure 13 :	Structures d'âge des propriétaires d'équidés (BDTA 2013)	32
Figure 14 :	Evolution des importations et exportations d'équidés entre 2002 et 2012 (source : AFD 2013a)	34
Figure 15 :	Pays d'origine des équidés importés en Suisse en 2012 (source : AFD 2013a)	34
Figure 16 :	Equidés importés en 2012 en pour cent (source : AFD 2013a)	35
Figure 17 :	Valeur statistique des équidés importés en Suisse (source : AFD 2013a)	35
Figure 18 :	Âge des équidés importés en Suisse (source : AFD 2013a)	35
Figure 19 :	Exportation d'équidés en 2012 en pour cent (source : AFD 2013a)	36
Figure 20 :	Pays de destination des équidés exportés de Suisse (source : AFD 2013a)	36
Figure 21 :	Nombre de poulains identifiés et enregistrés par les diverses organisations d'élevage. Évolution 2002-2012 (Sources : Zingg 2013, fédérations d'élevage)	39
Figure 22 :	L'élevage chevalin en Suisse est marqué par le franchises-montagnes avec près de 60 % des naissances (photo : Martin Rindlisbacher)	39
Figure 23 :	Répartition des naissances par race enregistrées dans la BDTA en 2012 (BDTA 2013)	41
Figure 24 :	Nombre de juments saillies (FM, cheval de sport CH et HF) ; évolution entre 2004 et 2012 (Sources : Fédération suisse du	

	franches-montagnes, Fédération Suisse du cheval de sport CH, Fédération suisse des Haflinger)	41
Figure 24 :	Nombre de juments saillies (FM, cheval de sport CH et HF) ; évolution entre 2004 et 2012 (Sources : Fédération suisse du franches-montagnes, Fédération Suisse du cheval de sport CH, Fédération suisse des Haflinger)	41
Figure 26 :	Nombre de juments saillies des races de trotteurs et de pur-sang anglais, évolution entre 2002 et 2012 (source : FSC 2013)	41
Figure 27 :	La majorité des personnes qui pratiquent un sport équestre n'est pas affiliée à une association ou à un groupe constitué (photo : Agroscope – Haras national suisse)	42
Figure 28 :	Nombre de manifestations nationales et internationales coordonnées par la FSSE ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSSE 2013)	42
Figure 29 :	Nombre d'épreuves de saut coordonnées par la FSSE par rapport aux autres disciplines ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSSE 2013)	43
Figure 30 :	Nombre d'épreuves des différentes disciplines (saut excepté) coordonnées par la FSSE, évolution entre 2002 et 2012 (source : FSSE 2013)	43
Figure 31 :	Nombre de nouvelles inscriptions au registre des chevaux de sport de la FSSE ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSSE 2013)	43
Figure 32 :	Nombre de chevaux enregistrés par la FSSE ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSSE 2013)	43
Figure 33 :	Répartition de nouvelles inscriptions au registre des chevaux de sport de la FSSE ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSSE 2013)	43
Figure 34 :	Répartition de nouvelles licences par année et par sexe (source : FSSE 2013)	44
Figure 35 :	Répartition de nouveaux brevets par année et par sexe (source : FSSE 2013)	44
Figure 36 :	Répartition des classes d'âge des hommes qui ont obtenu un brevet de la Fédération suisse des sports équestres ; 2006-2012 (source : FSSE 2013)	44
Figure 37 :	Répartition des classes d'âge des femmes qui ont obtenu un brevet de la Fédération suisse des sports équestres ; 2006-2012 (source : FSSE 2013)	44
Figure 38 :	Répartition des classes d'âge des hommes qui ont obtenu une licence de la Fédération suisse des sports équestres ; 2006-2012 (source : FSSE 2013)	44
Figure 39 :	Répartition des classes d'âge des femmes qui ont obtenu une licence de la Fédération suisse des sports équestres ; 2006-2012 (source : FSSE 2013)	44
Figure 40 :	Jeunesse et Sport (J+S) : participation à la formation des jeunes (Source : OFSPO 2012)	45
Figure 41 :	Part de chevaux de courses indigènes par rapport au nombre total de chevaux engagés ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSC 2013)	45
Figure 42 :	Part des gains réalisés par les indigènes par rapport à la somme totale des gains ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSC 2013)	45
Figures 43 et 44 :	Galop Suisse est responsable des courses au galop de poneys (source : Ponyrennen Schweiz 2013)	46
Figures 45 et 46 :	Les courses au trot de poneys sont réglementées par Suisse Trot (source : Ponyrennen Schweiz 2013)	46

Figure 47 :	Une calèche à assistance électrique a été présentée et testée en 2012 à Avenches dans le cadre d'un projet (photo : Agroscope – Haras national suisse)	47
Figure 48 :	Le travail en forêt avec des chevaux gagne de nouveau en importance (photo : Norma Kleiber)	48
Figure 49 :	Le Haras national suisse d'Avenches (photo : Martin Rindlisbacher)	51
Figure 50 :	Le HNS accorde une attention particulière au cheval des Franches-Montagnes, la seule race d'origine suisse ayant survécu. Le franchises-montagnes est le dernier représentant des races de trait léger en Europe occidentale (photo : Agroscope – Haras national suisse)	52
Figure 51 :	Impressions de la journée familiale lors de la manifestation Equus Helveticus 2013 (photos : Agroscope – Haras national suisse)	53
Figure 52 :	Dépliant du festival du cheval Equus Helveticus 2013	53
Figure 53 :	En 2012 9 organisations d'élevage chevalin ont bénéficié de contributions pour la promotion de mesures zootechniques (photo : Martin Rindlisbacher)	57
Figure 54 :	Depuis 2001, des contributions sont versées pour la préservation de la race des Franches-Montagnes (Photo : Agroscope – Haras national suisse)	57
Figure 55 :	La détention de chevaux dans la zone à bâtir est en principe possible - cependant elle reste souvent compliquée par le manque de place et le trafic (photo : Agroscope – Haras national suisse)	59
Figure 56 :	Aperçu de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle supérieure dans les métiers liés au cheval (source : OrTra Cheval)	62
Figure 57 :	Le métier de charron (photo : Agroscope – Haras national suisse)	63
Figure 58 :	La gestion des pâturages fait partie de la formation en sciences équinnes (photo : Cornelia Herholz, HAFL)	64
Figure 59 :	Comparaison des revenus et de la valorisation du travail des différentes exploitations. Pour la moyenne des douze exploitations examinées, le salaire se monte en moyenne à 41 francs par heure de travail, mais on observe des différences nettes entre les deux systèmes de garde	66
Figure 60 :	Dans les systèmes de détention en groupe examinés, la charge de travail était le plus souvent nettement moindre que dans les systèmes de détention individuelle.	67
Figure 61 :	Blessés en pratiquant l'équitation, par âge et par sexe, assurés LAA, somme 2004–2008 (Bianchi et al. 2011)	68
Figure 62 :	Consommation totale CH en tonnes poids de vente (Proviande 2013)	69
Figure 63 :	Consommation en kg poids de vente par habitant (Proviande 2013)	69
Figure 64 :	Part de la production indigène par rapport à la consommation totale de viande de cheval en Suisse ; évolution de 2002 à 2012 (Proviande 2013)	70
Figure 65 :	Nombre d'abattages, poids mort et poids de vente en tonnes ; évolution de 2002 à 2012 (Proviande 2013)	71
Figure 66 :	Aujourd'hui, le cheval est détenu en premier lieu comme partenaire de loisirs (photo : Agroscope – Haras national suisse)	73
Figure 67 :	Avec le cheval, les enfants et les adolescents acquièrent des compétences sociales telles que la détermination, le leadership et une manière structurée d'agir (photo : Agroscope – Haras national suisse)	76
Figure 68 :	De manière générale, la thérapie assistée par le cheval utilise le contact avec l'animal ainsi que la transmission des mouvements du dos du cheval au patient comme moyen thérapeutique (photo : Katharina Ruecker-Weinniger).	77

Figure 69 :	Ce sont surtout les hommes d'un certain âge qui se tournent vers l'équitation western (photo : Martin Rindlisbacher)	78
Figure 70 :	Pondération des priorités lors de l'achat d'un cheval	79
Figure 71 :	Prix d'achat moyen par cheval	79
Figure 72 :	Ordre d'importance des lieux d'achat	80
Figure 73 :	Facteurs qui influencent le choix de l'écurie	80
Figure 74 :	Pour maintenir une diversité des espèces la plus élevée possible, le pacage devrait en général se faire de manière la plus extensive possible, mais de manière suffisamment intensive pour éviter un enrichissement des terres (photo : Martin Rindlisbacher)	86
Figure 75 :	Les données évaluées sont représentées dans un graphique en radar et servent de base pour la discussion de feedback avec les chefs d'exploitation. La discussion permet de relever les potentiels dont l'exploitation dispose en matière de rentabilité, d'environnement et au niveau des aspects sociaux et de proposer des mesures concrètes. La méthode RISE n'est pas une méthode pour contrôler l'exécution des tâches légales ou le respect des exigences des labels, mais a été développée en premier lieu à des fins de vulgarisation	87

Tableaux

Figure 2 et Tableau 1 :	Evolution de l'effectif des équidés en Suisse entre 2002 et 2012 (OFS, Relevé des structures agricoles)	21
Tableau 2 :	Evolution de l'effectif des équidés entre 2002 et 2012 dans les différents cantons (OFS, Relevé des structures agricoles)	22
Tableau 3 :	Densité des équidés détenus en 2012, par canton (OFS, Relevé des structures agricoles et mise en valeur par la rédaction du rapport)	23
Figure 4 et tableau 4 :	Nombre d'équidés dans les exploitations agricoles entre 2002 et 2012 (OFS, Relevé des structures agricoles)	24
Tableau 5 :	Statistique descriptive des effectifs de chevaux et des exploitations équestres par canton. Définition de l'« exploitation équestre » : exploitation détenant des animaux de l'espèce équine ≥ 1 UGB. Colonnes : A : nombre d'animaux de l'espèce équine ; B : part de l'effectif total des équidés en Suisse ; C : nombre d'exploitations équestres par canton ; D : part des exploitations équestres par canton sur l'ensemble des exploitations agricoles de Suisse ; E : part des exploitations équestres comparé à l'ensemble des exploitations agricoles ; F : nombre d'UGB équins par exploitation équestre. Source : Relevé des structures agricoles (OFS 2012) et calculs de Roesch et Schwarz 2013.	26
Tableau 6 :	Participation aux programmes SRPA et SST, part en UGB (OFAG 2013d)	27
Tableau 7 :	Hypothèses générales retenues pour le calcul des surfaces destinées aux équidés (sources : Meyer et Coenen 2002, Agridea 2013, OFS 2012)	29
Tableau 8 :	Besoin de surface agricole utile pour les équidés détenus dans la zone de plaine	29
Tableau 9 :	Besoin de surface en ha dans les différentes zones agricoles	30
Tableau 10 :	Part des différentes races par rapport à la population totale des équidés (source : BDTA 2013)	31
Tableau 11 :	Part des divers chevaux demi-sang d'après leur provenance en % de l'effectif total des demi-sang (source : BDTA 2012)	32
Tableau 12 :	Vue d'ensemble du marché des chevaux en Suisse en 2012 (sources : BDTA 2012/2013, AFD 2013a)	36
Tableau 13 :	Estimation de la population équine dans divers pays européens (Liljenstolpe 2009 et mise en valeur par la rédaction du rapport)	37

Tableau 14 :	Nombre de poulains identifiés par les différentes organisations d'élevage : évolution de 2002 à 2012 (Sources : Zingg 2013, fédérations d'élevage)	40
Tableau 15 :	Nombre de courses de trot et de galop en Suisse, évolution 2002-2012 (Source : FSC 2013)	45
Tableau 16 :	Évolution de l'élevage chevalin en Allemagne et en France entre 2011 et 2012 (sources : Deutsche Reiterliche Vereinigung FN et Haras Nationaux)	49
Tableau 17 :	Nombre d'équidés dans les exploitations touchant des paiements directs en 2012 (source : OFAG 2013c)	56
Tableau 18 :	Paiements directs pour les chevaux et pour les surfaces utilisées par les chevaux en 2012 (source : OFAG 2013c)	56
Tableau 19 :	Contributions 2012 pour l'élevage chevalin et la préservation de la race franches-montagnes (Zingg 2013)	57
Tableau 20 :	Nombre d'apprenti-e-s gardien-ne-s de chevaux AFP qui ont réussi le processus de qualification (PQ) (2010-2013)	61
Tableau 21 :	Nombre d'apprentis professionnels du cheval CFC d'après la branche choisie, qui ont réussi le processus de qualification (PQ) (2011-2013)	62
Tableau 22 :	Blessés dans les sports équestres, par âge, population résidente suisse, ø 2004–2008 (source : Bianchi et al 2011)	67
Tableau 23 :	Blessés par type de sport – Top Ten, assurés LAA, ø 2004–2008 (Bianchi et al. 2011)	67
Tableau 24 :	Femmes blessées par type de sport – Top Ten, assurées LAA, somme 2004–2008 (Bianchi et al. 2011)	67
Tableau 25 :	Blessures en pratiquant l'équitation, assurés LAA, matrice de Barell, Somme 2004–2008 (en pourcent) (Bianchi et al. 2011)	68

Liste des abréviations

AC	Attestation de compétences
AFD	Administration fédérale des douanes
AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
BDTA	Banque de données sur le trafic des animaux
Bpa	Bureau de prévention des accidents
Cen comp S vét et animaux A	Centre de compétence du service vétérinaire et des animaux de l'armée
CENB	Centre équestre national Berne
CFC	Certificat fédéral de capacité
COFICHEV	Conseil et Observatoire suisse de la Filière du Cheval
CRD	Dépôt central des remotes de cavalerie
DDAT	Déclaration en douane pour l'admission temporaire
DDPS	Département de la défense, de la protection de la population et du sport
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFCA	Dépôt fédéral des chevaux de l'armée
DMF	Département militaire fédéral (aujourd'hui DDPS)
ED	Énergie digestible
EPF	École polytechnique fédérale
FEE	Fédération équestre européenne
FEI	Fédération équestre internationale
FM	Franches-montagnes
FSC	Fédération Suisse des Courses de chevaux
FSFM	Fédération suisse du franches-montagnes
FSIP	Formation spécifique indépendante de la profession
FSSE	Fédération Suisse des Sports Equestres
Ha	Hectare
HAFL	Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires

HF	Haflinger
HNS	Haras national suisse Avenches
IENA	Institut équestre national Avenches
IFCE	Institut français du cheval et de l'équitation
ISO	Organisation internationale de normalisation
LfPr	Loi fédéral sur la formation professionnelle
LPA	Loi fédérale sur la protection des animaux
MJ	Mégajoule
MOh	Heure de main d'œuvre
MS	Matière sèche
OAbCV	Ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes
OE	Ordonnance sur l'élevage
OE	Organisation d'élevage
OEmol-TA	Ordonnance relative aux émoluments liés au trafic des animaux
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFE	Ordonnance sur les épizooties
OFICHEV	Observatoire suisse de la filière du cheval
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral du sport
OmédV	Ordonnance sur les médicaments vétérinaires
OPAn	Ordonnance sur la protection des animaux
OrTra	Organisation du monde du travail
OVF	Office vétérinaire fédéral
PA	Politique agricole
PMU	Pari mutuel urbain
PMUR	Pari mutuel urbain romand
PQ	Procédure de qualification
REFErences	Réseau Economique de la Filière Equine
SAU	Surface agricole utile
SIRE	Système d'Information Relatif aux Equidés
SRPA	Sorties régulières en plein air
SST	Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux
TCT	Taux du contingent
THCT	Taux hors contingent tarifaire
UELN	Universal Equine Life Number (numéro universel d'identification des équidés)
UGBFG	Unité de gros bétail consommant du fourrage grossier
UMOS	Unité de main-d'œuvre standard
USM	Union suisse du métal
VE	Valeur d'élevage

Résumé

Effectif d'équidés

Evolution de l'effectif d'équidés

Sur la base des recensements cantonaux des exploitations, l'Office fédéral de la statistique a enregistré un total de 103'010 équidés (chevaux, poneys et petits chevaux, ânes, mulets et bardots) en 2012. Depuis 2002, l'effectif d'équidés a augmenté de 4 % par année en moyenne. Par rapport à l'effectif total, la part des autres équidés (poneys et petits chevaux, ânes, mulets et bardots) a enregistré une croissance plus importante. Tandis qu'en 2002, la part des autres équidés se montait à près de 22 % de l'effectif total, elle atteignait 27 % en 2012.

Près de deux tiers (64 %) des équidés sont détenus dans des exploitations de Suisse romande et dans les régions alémaniques de l'Espace Mittelland. Berne et Zurich restent les cantons ayant la densité la plus importante avec chacun plus de 10'000 équidés ainsi que les cantons de Vaud, d'Argovie, de St-Gall, de Fribourg, du Jura, de Thurgovie et de Lucerne avec chacun plus de 5'000 équidés.

En 2012, la Suisse avait un effectif d'équidés se montant en moyenne à 9.8 équidés par km² de surface agricole utile (SAU), contre 6.8 en 2002. Par rapport à la population, cela représente 12.8 équidés par 1'000 habitants en 2012, contre 9.9 en 2002.

Suite à une modification de la méthode de calcul de l'OFS, la part d'équidés détenus dans des exploitations agricoles a baissé depuis 2011 et se situe aujourd'hui à environ 75 %. L'effectif d'équidés détenus dans les exploitations agricoles a pourtant augmenté d'environ 21 % au cours des dix dernières années. La plus grande partie des équidés (49 %) est encore détenue dans les régions de plaine et dans les exploitations de moins de 20 ha (54 %). Ces dix dernières années, l'augmentation de l'effectif a toutefois eu lieu principalement dans les grandes exploitations de 20 ha ou plus. De manière globale, une exploitation agricole sur cinq détenant des animaux en Suisse garde des équidés.

Composition de l'effectif d'équidés

Depuis 2011, tous les équidés doivent dorénavant être annoncés à la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Plus de 150 races différentes sont enregistrées au total. La majeure partie des équidés suisses sont des demi-sang (40 %). Au nombre d'environ 22'000, soit un cinquième des équidés, les franchises-montagnes constituent également une part importante de la population d'équidés suisses. Chez les poneys (23 %), la race Shetland, notamment, est fortement représentée (environ 6'800 animaux, soit 28 % des poneys).

En Suisse, 81 % des équidés sont âgés de plus de trois ans, ce qui représente un jeune cheval pour quatre chevaux adultes. Avec un effectif global enregistré de 103'010

équidés (OFS), on dénombre ainsi un effectif total de 83'438 équidés âgés d'au moins quatre ans. La moyenne d'âge de la population globale suisse d'équidés enregistrés est de 10.6 ans.

En 2012, 38 % des équidés détenus en Suisse étaient enregistrés comme animaux de compagnie.

Exploitations détenant des équidés

A fin 2012, la population suisse d'équidés enregistrés dans la BDTA était répartie dans 12'532 exploitations. Si l'on compare ce chiffre avec les 17'454 exploitations détenant des équidés recensées en tout par l'OFS, on constate que près de 5'000 exploitations n'avaient pas encore été enregistrées à la fin de 2012. Chaque exploitation détenait en moyenne 6.2 équidés. Plus de 10 % des exploitations ne détenaient qu'un seul équidé. Parmi les exploitations détenant des équidés, 5'572 exploitations ne détenaient que leurs propres animaux. 6'738 exploitations détenaient également des chevaux appartenant à des personnes étrangères à l'exploitation. Au total, 27'274 propriétaires d'équidés étaient enregistrés. Ils détenaient en moyenne 2.8 équidés. Extrapolé à la population globale d'équidés de 103'010 animaux, cela représente près de 36'500 propriétaires d'équidés.

Marché du cheval en Suisse

Ces dix dernières années, les importations d'équidés ont passé de 3'021 animaux (2002) à 4'313 animaux (2012) (+ 43 %). Bien que les exportations d'équidés aient également augmenté durant la même période (2002 : 832 animaux, 2012 : 1'034 animaux, augmentation de 25 %), le nombre d'exportations est en baisse constante depuis 2009. L'exportation d'équidés est rendue difficile notamment par le taux élevé de la taxe sur la valeur ajoutée d'environ 20 %.

Les chevaux, poneys et ânes importés en Suisse viennent principalement d'Allemagne (48 %) et de France (23 %).

Les différentes utilisations des équidés

Elevage chevalin

En 2012, on comptait 14 fédérations de races reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture (2008 : 23 fédérations de race reconnues). Cette nette baisse est due aux adaptations figurant dans l'ordonnance sur l'élevage.

Le nombre de poulains nés en Suisse et enregistrés par les différentes organisations d'élevage est en baisse depuis une dizaine d'année et a diminué de 18 %. La race équine suisse la plus importante au niveau de l'élevage reste toujours les franchises-montagnes avec près de 60 % des naissances.

Les chevaux dans les loisirs et le sport

Par sport équestre, on entend toute activité physique pratiquée avec ou sur un cheval, comprenant ou non la notion

de compétition. 64 % des personnes qui pratiquent un sport équestre en Suisse le font individuellement, c'est-à-dire sans être membre d'une société ou d'un groupe déterminé.

Les disciplines coordonnées par la Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE) sont les suivantes : dressage, saut, concours complet/polyvalence, attelage, endurance, reining, voltige, tétathlon et sport équestre avec handicap. En 2012, la FSSE a coordonné en tout 619 manifestations. Comptant actuellement pour 81.5 % de toutes les épreuves confondues, le sport de saut d'obstacles reste toujours de loin la discipline prépondérante.

Le nombre de chevaux enregistrés comme actifs a augmenté continuellement ces dix dernières années et se monte à 36'473 chevaux au total en 2012. Environ un tiers des chevaux vivant en Suisse sont donc inscrits au registre des chevaux de sport de la FSSE. La majeure partie de ces chevaux vient de l'étranger (Allemagne 28,6 %, France 11,2 % et Hollande 8.5 %). Le nombre de nouveaux enregistrements de chevaux CH a diminué ces dix dernières années, passant de 38 % (2002) à 29 % (2012). Il y a ainsi un peu moins d'un tiers des nouvelles inscriptions qui provient de l'élevage suisse.

Les personnes qui ont obtenu un brevet ou une licence ces dix dernières années sont pour la plupart de sexe féminin. En 2002, 80 % des nouveaux titulaires de licence étaient des femmes, 75 % des nouveaux brevets ont également été donnés à des femmes. En 2012, 85 % des licences et 88 % des brevets ont été remis à des femmes.

Les courses de chevaux

La Suisse compte neuf hippodromes qui accueillent chaque année près de 50 manifestations avec plus de 400 courses. En 2012, la somme totale des enjeux du PMUR se montait à 111.5 millions de francs (- 5,9 % par rapport à 2011). En 2012, 35 % des chevaux engagés dans les courses de trot étaient des chevaux indigènes. Chez les galopeurs, la part de chevaux indigènes était de 21 %. Par rapport au nombre total de chevaux engagés, la part de chevaux de course indigènes a diminué chez les trotteurs entre 2002 et 2012, en particulier depuis 2008. Chez les galopeurs, le nombre est resté relativement constant, en dépit de certaines fluctuations annuelles.

Les chevaux de travail

En Suisse, les équidés sont toujours utilisés en majeure partie dans les loisirs. Mais au cours des dix dernières années, le cheval comme animal de travail a connu un regain d'intérêt, tendance observée déjà depuis quelques années en France et en Belgique. En France, plus de 200 communes utilisent à nouveau avec succès les chevaux pour le ramassage des déchets et du vieux papier, mais aussi pour le transport (transports scolaires, transports publics). Les équidés sont également de plus en plus utilisés à des fins thérapeutiques. En Suisse, il existe actuelle-

ment environ 170 établissements qui proposent des thérapies assistées par le cheval. Il y a en outre environ 160 thérapeutes en hippothérapie-K enregistrés.

La filière suisse du cheval

De nombreuses bases légales édictées par la Confédération, les cantons et les communes concernent les activités pratiquées avec les chevaux. Les principales modifications et adaptations effectuées depuis 2008 concernent différentes institutions publiques, la protection des animaux, l'aménagement du territoire, les paiements directs, l'élevage de chevaux et la formation professionnelle. Des changements structurels et organisationnels ont également été entrepris au Haras national suisse.

Le Haras national suisse HNS

Le Conseil fédéral avait pour projet de supprimer définitivement le Haras national suisse en 2011 à l'échéance du mandat de prestations en cours (2007-2011). Par le biais de pétitions et des nouveaux médias (en particulier les réseaux sociaux), un large public s'est opposé à la fermeture du Haras national. L'engagement des politiciens, des cantons et du public a finalement abouti à une modification de la loi sur l'agriculture. Ainsi, après avoir été menacé de fermeture par la Confédération dans le cadre du programme de consolidation et de réexamen des tâches 2012-2013, le HNS en est finalement ressorti renforcé dans son statut.

Aujourd'hui, le HNS fait partie d'Agroscope, le centre de compétences de la Confédération pour la recherche agronomique, lui-même rattaché à la Division principale Recherche et vulgarisation de l'Office fédéral de l'agriculture, qui fait partie du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR. Jusqu'à fin 2013, Agroscope se composait de trois unités. Une nouvelle organisation comptant dorénavant quatre instituts de recherche et une unité Ressources entrera en vigueur en 2014. Le Haras national suisse fera alors partie du futur Institut des sciences en production animale et fera partie intégrante de l'entité Agroscope. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la station de recherche Agroscope et la Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne gèrent en outre l'Institut suisse de médecine équine ISME.

PA 14-17

Le Conseil fédéral a adopté le train d'ordonnances relatives à la politique agricole 2014-17 le 23 octobre 2013. Les modifications entreront en vigueur au début de l'année 2014.

La clé de voûte de la future politique agricole est la nouvelle ordonnance sur les paiements directs. La contribution pour la garde d'animaux de rente consommant des fourrages grossiers (UGBFG) et la contribution supplémentaire pour les terres ouvertes sont reprises dans une contribution de base à la sécurité de l'approvisionnement. Les contributions éthologiques SST (systèmes de stabulation par-

ticulièrement respectueux des animaux) et SRPA (sorties régulières en plein air des animaux de rente) sont poursuivies dans le cadre des contributions au système de production.

Contributions publiques

En 2012, la somme totale des paiements directs versés pour les chevaux et pour les surfaces utilisées par les chevaux a été estimée à 65 - 70 millions de francs. Les contributions à l'élevage chevalin se sont montées à 2'027'700 francs, ce qui correspond à 5.9 % du budget global dévolu à l'élevage. Les contributions pour la préservation de la race franches-montagnes existent depuis le 1^{er} janvier 2001. En 2012, 900'000 francs au total ont été versés pour 2'250 juments franches-montagnes.

Protection des animaux

La législation sur la protection des animaux en vigueur depuis 2008 a prévu des délais transitoires pour les prescriptions qui n'étaient pas applicables immédiatement. Après 5 ans, le 31 août 2013, certains de ces délais transitoires sont arrivés à échéance.

Une première révision de l'ordonnance sur la protection des animaux et de différentes ordonnances qui lui sont associées a en outre déjà été effectuée en 2013, introduisant notamment l'interdiction de barrer les chevaux et de les mettre en hyperflexion. De surcroît, les personnes qui se chargent à des fins lucratives de soins aux sabots des chevaux doivent dorénavant disposer d'une autorisation cantonale ou d'une formation spécifique.

Aménagement du territoire

En mars 2013, le Parlement a décidé de modifier deux articles de la loi sur l'aménagement du territoire qui concernent la garde de chevaux. La consultation publique de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire a été ouverte le 28 août 2013 et a duré jusqu'à fin novembre 2013. La filière du cheval s'est montrée très mécontente de ces propositions de modification de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire. Avant le délai de consultation, des travaux de clarification plus poussés (publications, journées d'information) ont été menés principalement sous l'égide de la FSSE et en collaboration avec le Haras national et le COFICHEV.

La grande nouveauté réside dans le fait qu'à l'avenir les installations nécessaires à la garde des chevaux peuvent être autorisées comme conformes à l'affectation de la zone indifféremment qu'il s'agisse des propres animaux du détenteur ou d'animaux étrangers à l'exploitation. Les carrières, selleries et vestiaires ont dorénavant également été compris dans les constructions nécessaires, pouvant donc être autorisées. Pour ce faire, il y a toutefois des conditions à remplir : l'exploitation doit être une entreprise agricole déjà existante (l'exploitation dispose en général d'au moins 1 unité de main-d'œuvre standard, exceptions cantonales possibles) et avoir une base fourragère suffisante

et suffisamment de pâturages. Ainsi, seule une petite part des exploitations agricoles détenant des chevaux pourrait profiter de ces nouveautés. Outre la détention de chevaux en zone agricole par des non-agriculteurs, la détention de chevaux dans toutes les exploitations agricoles qui n'atteignent pas la limite fixée pour être considérées comme entreprise agricole entreront à l'avenir dans la catégorie «détention d'animaux de loisirs». Elles ne pourront donc détenir plus que deux chevaux au maximum. Les exploitations déjà existantes et détenant des chevaux bénéficient toutefois de ce que l'on appelle la garantie de la situation acquise et ne seraient touchées par les nouveautés prévues dans l'ordonnance sur l'aménagement du territoire que pour les nouvelles constructions soumises à autorisation.

Métiers liés au cheval

Dans le cadre d'une évaluation qui a duré 5 ans, la formation professionnelle de base de l'OrTra Métiers liés au cheval a été révisée en 2012/2013. En plus des cinq orientations existantes, la formation comportera une nouvelle orientation Attelage à partir de 2014. Les ordonnances et programmes de formation remaniés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le métier de sellier s'appelle dorénavant «artisan, artisane du cuir et textile CFC». Ce métier se divise en trois options : Sport équestre, Maroquinerie, Technique et véhicule.

La Haute école suisse d'agronomie HESA de Zollikofen a changé de nom au début de 2012. Elle s'appelle désormais Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL). Elle a été entièrement intégrée à la Haute école spécialisée bernoise. Elle est ainsi chapeautée par le canton de Berne. Depuis cinq ans, la HAFL propose un cursus sur les sciences équines dans sa formation en agronomie. Ce cursus s'est bien établi depuis lors, mais sera à l'avenir davantage associé aux autres disciplines de l'agronomie.

A la mi-septembre 2013, la HAFL et quatre autres hautes écoles d'Allemagne et des Pays-Bas ont créé le réseau «Connaissances du cheval». Ce nouveau partenariat vise à ouvrir des perspectives supplémentaires aux étudiants en sciences équines en favorisant les échanges et en utilisant les synergies.

L'importance socio-économique de la filière équine

Dans l'agriculture, le cheval crée des emplois principalement dans le secteur des pensions pour chevaux. D'autres emplois sont créés pour et par les centres équestres, l'enseignement, le tourisme équestre, l'élevage, les hippodromes, le commerce de chevaux, les professionnels de la filière du cheval, l'hippothérapie, la sellerie, les maréchaux-ferrants, les magasins d'équitation, les aliments pour chevaux, les vétérinaires, les boucheries chevalines, etc. Mais, malgré sa croissance, la filière du cheval en Suisse reste un

marché limité. En 2007, l'Observatoire de la filière suisse du cheval a calculé qu'il y avait près de 10'400 emplois à plein temps en relation directe ou indirecte avec le cheval. Cela représente un emploi pour environ huit chevaux. Le nombre de 103'010 équidés relevé en Suisse en 2012 donnerait donc environ 12'00 emplois en 2012.

Dans le premier rapport de l'Observatoire de la filière suisse du cheval (Poncet et al. 2007), le chiffre d'affaires de la filière équine a été estimé à un total de 1,58 milliards de francs suisses. Avec l'effectif d'alors, soit 85'000 équidés, cela donne un chiffre d'affaires d'environ CHF 18'600 par équidé. Extrapolé à l'effectif d'équidés de 2012, cela représenterait un chiffre d'affaires global de 1,91 milliards de francs suisses pour la filière du cheval.

Rentabilité de la pension pour chevaux

Ces dernières années, la pension pour chevaux a gagné en importance dans les exploitations agricoles. Les études de rentabilité de la pension pour chevaux menées dans les exploitations agricoles ont montré qu'à long terme, les exploitations avec garde en groupe étaient nettement plus rentables que les exploitations avec détention individuelle, car elles réalisaient des gains bien plus élevés grâce à des coûts moindres. Ce sont surtout les deux postes de coûts principaux « Travail » et « Bâtiments et installations » qui ont une influence déterminante sur le résultat obtenu dans ce secteur d'exploitation.

Le cheval dans le contexte social

L'opinion publique est très sensible à tout ce qui se passe dans la filière équine. Les différents scandales nuisent à l'image de toute la filière. Les exemples les plus récents à ce sujet sont la mise en évidence d'un dopage aux stéroïdes anabolisants pratiqué à large échelle dans une écurie de chevaux de course en Angleterre ou les différents scandales de dopage dans le sport d'endurance qui ont été dévoilés en 2013.

Pour étudier de manière approfondie la place occupée par le cheval dans notre société d'aujourd'hui ainsi que pour signaler les points sensibles, l'Observatoire de la filière suisse du cheval a publié en 2011 le rapport « Réflexions éthiques face au cheval », approche éthique des décisions à prendre pour bien faire ou éviter de faire mal.

Les données concernant les préférences, les désirs et les motivations des adeptes de sports équestres sont de plus en plus sous la loupe. Des études actuelles montrent à quel point la diversité est grande parmi les différents groupes cible qui s'intéressent au cheval. Un défi important pour un avenir durable des filières du cheval dans différents pays est donc d'identifier les motivations, les objectifs, le mode de vie et les désirs des adeptes de sports équestres et éleveurs tant actifs que potentiels, de les décrire et de découvrir les exigences qu'ils se posent dans la pratique des sports équestres et l'élevage de chevaux.

Le cheval et l'écologie

Le modèle RISE développé par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) permet d'analyser la durabilité au niveau des exploitations agricoles. Le modèle RISE suit une approche holistique qui, outre les aspects écologiques et économiques, tient également compte des aspects sociaux dans l'agriculture, contrairement à bien d'autres instruments de vulgarisation. La garde de chevaux permet en principe d'utiliser le sol de manière tendanciellement moins intensive, par ex. du point de vue de la consommation d'énergie et de l'utilisation d'éléments nutritifs par unité de surface. Pour ce qui est des émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre également, les chevaux sont considérés comme moins problématiques que les vaches laitières par exemple.

La stabilité concernant le revenu régulier grâce aux paiements des pensions effectués normalement chaque mois constitue un point fort important des exploitations détenant des chevaux en pension. Les problèmes de liquidités sont ici moins susceptibles de survenir que dans une exploitation ayant uniquement des grandes cultures par exemple. De plus, dans les exploitations avec une pension pour chevaux, le revenu est en général réparti sur de très nombreux clients ou propriétaires de chevaux, ce qui offre une sécurité supplémentaire. Les chefs d'exploitation étaient globalement satisfaits de leur qualité de vie générale. Certains jugeaient négatifs le manque de repos et les conditions-cadre restrictives ou les conditions-cadre variant souvent au niveau politique et économique.

Comparaison avec l'étranger

Dans les pays européens, l'obligation d'enregistrer les équidés et de les identifier au moyen d'une puce électronique est en vigueur déjà depuis le 1^{er} juillet 2009. En dépit de cela, l'effectif global des équidés de certains pays ne peut être estimé que de manière approximative, car certains équidés n'ont malgré tout jamais été identifiés ou restent dans le système après leur mort, faute de notification.

Avec 30.9 équidés par 1'000 habitants, la Suède est de loin le pays qui détient le plus d'équidés par rapport à sa population. Si l'on considère la répartition de la densité d'équidés dans les pays européens, ce sont la Belgique et la Hollande qui détiennent le plus d'équidés par unité de surface, avec près de 22 équidés par km².

En Allemagne, la filière du cheval s'est fortement mobilisée en 2013, en particulier contre l'impôt annoncé sur les chevaux. Il s'agit d'un impôt communal calculé sur la dépense dont l'introduction est testée dans de nombreuses communes en Allemagne et qui a déjà été introduit dans certaines communes à partir de 2013. L'impôt sur les chevaux doit être distingué de la taxe sur l'équitation, une redevance de droit public prélevée dans différents lands

d'Allemagne pour financer les pistes cavalières. Sous l'égide de la fédération nationale, les associations de sports équestres et d'élevage chevalin allemandes ont appelé à une grande manifestation de protestation contre l'impôt sur les chevaux. Plus d'un demi-million d'amis des chevaux ont signé cette pétition lancée dans tout le pays contre l'impôt sur les chevaux.

Sur la base d'un jugement de la Cour de justice européenne de 2011, l'Allemagne a dû en outre supprimer au 1er juillet 2012 le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée de 7 % prélevée sur la vente de chevaux et introduire le taux normal de 19 %. D'après le Ministère fédéral des finances, la suppression de la réduction d'imposition grève l'économie du cheval d'un montant de 10 millions d'Euros. La Cour de justice européenne a déjà prononcé un jugement contre les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Autriche il y a quelque temps, invoquant qu'il n'est pas possible, sans exception, d'appliquer le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée. Après l'Allemagne, la France a également été jugée. Une adaptation globale du taux de la taxe sur la valeur ajoutée est prévue en France au 1er janvier 2014. A fin 2013, l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée a suscité d'énormes vagues d'indignation en France. Les estimations de la Fédération Nationale du Cheval (FNC) ont montré qu'une augmentation générale de la taxe sur la valeur ajoutée pour toutes les activités professionnelles en relation avec les chevaux au taux normal de 20 % menacerait l'existence d'environ 2'000 centres équestres, 6'000 emplois et 80'000 chevaux. Jusqu'alors, les centres équestres étaient soumis au taux d'imposition agricole de 7 %. La filière du cheval a un impact économique important en France, en particulier en raison du secteur des courses de chevaux. En 2011, le chiffre d'affaires se montait à presque 14 milliards d'euros.

Perspectives

Grâce à l'introduction de l'enregistrement obligatoire des équidés, il sera à l'avenir possible d'observer et d'analyser de manière plus précise l'évolution de la filière du cheval en Suisse. Ces données permettront de tirer des informations précieuses et de dégager des tendances pour les différents et nombreux acteurs de la filière du cheval. Les objectifs parfois contradictoires des diverses législations occasionnent certaines restrictions et défis auxquels la filière du cheval devra impérativement faire face à l'avenir. La hausse constante de l'effectif d'équidés va accentuer cette pression. Les intérêts des responsables de l'aménagement du territoire ne se conjuguent par exemple que difficilement avec ceux du bien-être des animaux. On peut citer l'exemple de la protection des surfaces cultivables opposée à la grandeur des surfaces de parcours ou des aires d'exercice dont le sol a été stabilisé. Le passage du cheval de rente au statut de partenaire a aussi modifié les exigences posées en matière de garde de chevaux. Ainsi, la filière équine est davantage soumise à l'examen critique du grand public. Un autre défi réside dans l'hétérogénéité générale de la

filière du cheval et de ses acteurs. La plupart des amoureux du cheval ne font ainsi pas partie d'organisations et sont des individualistes invétérés. Cette réalité complique notamment l'accès et la création de données représentatives sur les motivations, les valeurs et les objectifs dans ce qui a trait au cheval. À la lumière des aspects sociaux, culturels, économiques et écologiques marquant la situation actuelle, la filière suisse du cheval devra élaborer des solutions et des stratégies afin que la place de cet animal et les activités qui lui sont liées soient aussi assurées à l'avenir.

Introduction

La stabilité économique et un environnement libéral, l'augmentation croissante du temps libre et des moyens dévolus aux activités de loisirs, la globalisation de l'information avec l'internet, les besoins d'une frange de la population de plus en plus large désireuse de trouver une compensation active à la vie professionnelle, l'intérêt croissant pour la nature et les animaux, les nouvelles manières de monter à cheval ainsi que la véritable renaissance de l'attelage ont conduit à un développement quantitatif et à la démocratisation du cheval en Suisse. Dans le contexte de la gestion durable des ressources naturelles, de la préservation de la nature, de la protection de l'environnement et de l'importance croissante de la diversité des sources d'énergie, le cheval de travail connaît lui aussi un regain d'intérêt.

Comme déjà exposé dans les rapports Impact économique, social et environnemental du cheval en Suisse du groupe de travail de la filière équine publiés en 2007 et 2009, le nombre d'équidés (chevaux, poneys et petits chevaux, ânes, mulets et bardots) a fortement augmenté en Suisse depuis 1983. Durant cette période, la place occupée par le cheval dans notre société a également beaucoup changé. Détenu jadis presque exclusivement comme animal de rente pour l'agriculture et l'armée, le cheval s'est mué de plus en plus en partenaire de loisirs. Cette évolution s'est également accompagnée d'une modification des attentes des détenteurs d'équidés envers leurs animaux, ce qui se remarque notamment dans l'élevage, l'offre de prestations de service des pensions pour chevaux et des écoles d'équitation ainsi que dans la recherche (cf. Rapport sur l'éthique et le cheval, 2011).

Les chevaux sont un facteur de culture, de sport et de tourisme. Le Haras national d'Agroscope (HNS) et l'Institut Équestre National d'Avenches (IENA), le Centre équestre national (CEN) à Berne, l'élevage du Franches Montagnes, une large palette d'organisations et d'offres couvrant la formation depuis l'apprentissage professionnel jusqu'au niveau des études supérieures, ainsi que diverses manifestations dédiées au cheval dans tout le pays (par ex. Marché-concours de Saignelégier ; BEA Bern Pferd, CSI Zurich, Genève, Bâle, Réseau de recherche équine, etc.) ne sont que quelques exemples de la plateforme locale, mais aussi internationale. La liste de tous les secteurs dans lesquels les chevaux jouent un rôle économique et social peut se prolonger à volonté.

Les chevaux jouissent d'une haute considération dans le grand public, ils suscitent l'admiration, représentent la force et leur allure paisible invite aux contacts. Leur présence déclenche une sympathie émotionnelle et jette des ponts entre la ville et la campagne, les générations et les couches de la population. Cependant, une société critique à tous les égards, particulièrement sensibilisée à tout ce qui touche aux animaux et à la nature, a des exigences

élevées sur la manière de traiter les chevaux avec respect et conformément à leurs besoins et d'utiliser les animaux de manière compétente et professionnelle tout en respectant l'environnement. De même, elle attache beaucoup d'importance à la sécurité de toutes les parties concernées.

Le thème de la durabilité de la filière équine a gagné en importance dans les conditions cadre actuelles. Avec la notion de développement durable, les modifications de la politique économique, environnementale et en matière de développement doivent répondre aux besoins de la génération d'aujourd'hui sans prêter les chances des générations futures. Le développement durable a trois objectifs principaux : la responsabilité au niveau écologique, la sécurité sociale et la prospérité économique. Appliqués à la filière du cheval, ces objectifs peuvent être interprétés de la manière suivante :

Ecologie – Source de nourriture et milieu naturel des chevaux, la nature doit être protégée. Pour ce faire, il faut se comporter de manière responsable avec l'eau, l'électricité, le fumier de cheval, la fumure et les soins apportés aux pâturages à chevaux. La faible empreinte écologique du cheval est un autre aspect à prendre en considération. La préservation des races de chevaux et un élevage de haute qualité font également partie de l'évaluation écologique de la durabilité.

Aspect social – Les chevaux permettent des activités de loisirs proches de la nature qui constituent une compensation au quotidien d'une vie professionnelle de plus en plus urbaine. Que ce soit hors de toute organisation et en vivant son individualité ou comme membre d'une association, le contact régulier avec les chevaux offre de nombreuses possibilités d'échanges sociaux. Le cheval joue alors le rôle de facilitateur ou de catalyseur entre les personnes appartenant aux groupes professionnels les plus divers et entre les sexes. La filière du cheval s'est en outre fortement féminisée aujourd'hui. Les chevaux sont également de plus en plus utilisés à des fins curatives chez les enfants et les adultes et améliorent ainsi de manière non négligeable la qualité de vie de ces personnes.

Economie – Un système de maîtrise comptable globale est une condition sine qua non de succès pour les exploitations détenant des chevaux et pour les éleveurs de chevaux. En outre, une diversification des différentes sources de revenus est de plus en plus souvent indispensable pour assurer les rendements nécessaires au maintien de l'exploitation. Une détention conforme aux besoins de l'espèce et un entraînement adéquat sont notamment des éléments importants de la chaîne de valeur du cheval dont il faut tenir compte.

En résumé, les défis que la filière suisse du cheval doit

relever consistant, d'une part, à maintenir une exploitation qui soit à la fois concurrentielle et la plus durable possible tout en minimisant l'impact sur l'environnement et en influençant de manière positive le bien-être des animaux et, d'autre part, à développer le contexte social dans le milieu rural ainsi qu'à favoriser l'échange entre la ville et la campagne.

Dans sa première partie, le présent rapport donne un aperçu actuel de la filière suisse du cheval, de son importance et de son développement durant les dix dernières années. La seconde partie est consacrée à des thèmes choisis qui présentent les changements actuels ainsi que les nouveautés dans la filière suisse du cheval. Ces deux dernières années, les acteurs de la filière du cheval ont été sollicités à maints égards en raison des nombreuses adaptations de la législation.

Dr. Stefan Rieder
Responsable de division de recherche
Agroscope - Haras national suisse

Ruedi von Niederhäusern
Responsable de groupe de recherche
Agroscope - Haras national suisse

1. Effectif des animaux de l'espèce équine



*Figure 1 :
Depuis le 1^{er} janvier 2011, il existe une obligation d'enregistrement des équidés (chevaux, poneys et petits chevaux, ânes, mulet et bardots) (photo : Agroscope – Haras national suisse)*

1.1 Méthodes de recensement

Jusqu'en 2011, il n'existait pas en Suisse d'obligation d'enregistrement pour les équidés. Cependant, dans la plupart des cantons, ces animaux sont dans une large mesure recensés et les données correspondantes transmises à l'Office fédéral de la statistique OFS.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, tous les chevaux doivent obligatoirement être enregistrés dans la banque de données sur le trafic des animaux BDTA et posséder un passeport équin. Les chevaux nés après cette date doivent en outre être identifiés au moyen d'une puce électronique. Finalement, pour tous les animaux enregistrés, certains événements, tels que l'exportation, un changement de site ou de propriétaire, etc., doivent être inscrits dans la BDTA. L'obligation d'enregistrement au niveau suisse est essentielle pour les autorités vétérinaires, car la banque de données leur permet d'identifier les chevaux importés de même que leur propriétaire et l'emplacement de leur écurie – un impératif dans le contexte actuel de la globalisation des marchés et du changement climatique, où il faut escompter l'émergence de nouvelles épizooties et la réapparition d'anciennes. En introduisant l'enregistrement obligatoire, la Suisse s'adapte aux normes internationales : dans l'Union européenne et dans d'autres pays, l'enregistrement des animaux et leur identification par puce électronique sont déjà obligatoires.

L'enregistrement obligatoire des chevaux est réglé dans les ordonnances suivantes :

- ordonnance relative à la banque de données sur le trafic des animaux (ordonnance sur la BDTA)
- ordonnance sur les épizooties (OFE)
- ordonnance relative aux émoluments liés au trafic des animaux (Oemol-TA)
- ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMéDV)
- ordonnance concernant l'abattage des animaux et le contrôle des viandes (OAbCV)
- ordonnance sur l'élevage (OE)

À l'enregistrement, chaque équidé est obligatoirement pourvu de son numéro universel d'identification des équidés (Universal Equine Life Number UELN¹). L'UELN fait ainsi partie du système global d'enregistrement des chevaux. Sa composition suit une norme unifiée au niveau européen (norme ISO) :

Formé de 15 caractères (chiffres et lettres), l'UELN s'articule en deux parties :

1. La première partie, qui comporte 6 chiffres, est subdivisée en deux parties :
 - les trois premiers chiffres représentent le code du pays où le cheval a été enregistré à la naissance (norme ISO 3166 ; p. ex. 756 pour la Suisse) ;

- les trois derniers chiffres représentent le code de la banque de données où l'équidé a été enregistré à la naissance (p. ex. 018 pour Identitas AG).

2. La deuxième partie comporte 9 chiffres. Il peut être alphanumérique et représente le numéro individuel du cheval dans le livre d'élevage d'une fédération au moment de la naissance.

Exemple : en France, le code du pays est 250 et le code de la banque nationale de données 001. Un cheval né en France est doté du numéro d'identification français SIRE (Système d'Information Relatif aux Equidés) 00155928M. Son numéro UELN va donc être 25000100155928M. Le numéro UELN n'est pas identique au code du transpondeur (numéro de la puce électronique).

Depuis l'introduction de l'obligation d'enregistrement le 1^{er} janvier 2011, tous les équidés enregistrés en Suisse reçoivent le numéro UELN de la banque de données sur le trafic des animaux BDTA (756018), indépendamment de l'organisation d'élevage dans laquelle ils ont été enregistrés ou annoncés lors de leur naissance.

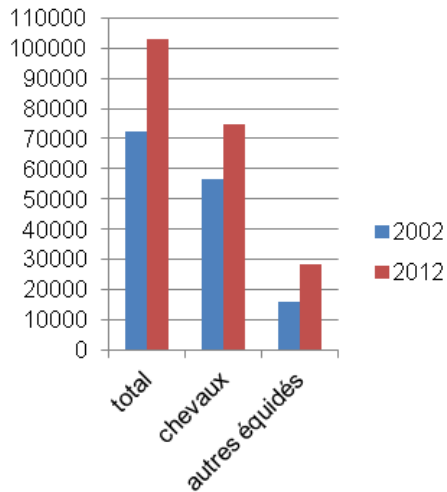
Jusqu'en juillet 2013, l'OFAG a reconnu au total 15 services suisses habilités à émettre des passeports équins. Hormis Identitas AG, exploitante de la BDTA, et la Fédération Suisse des Sports Equestres FSSE, il s'agit d'organisations d'élevage de chevaux reconnues en Suisse. De plus, cinq organisations reconnues à l'étranger ont également été autorisées en Suisse pour l'émission du passeport équin. L'établissement décentralisé des passeports équins avec les données de la BDTA fonctionne depuis septembre 2011².

1.2 Evolution de l'effectif entre 2002 et 2012

D'après le relevé des structures agricoles de l'Office fédéral de la statistique OFS, le nombre d'équidés s'élevait au total à 103'010 têtes en 2012. Entre 2002 et 2012, le nombre total des équidés détenus en Suisse a augmenté de 30'610 unités, ce qui correspond à une augmentation moyenne d'environ 3'000 équidés par année (+ 4 %). La croissance de la population équine s'est encore accélérée pendant les dix dernières années, avec une augmentation moyenne de 2'000 chevaux par année entre 1995 et 2005. Par ailleurs, la proportion des « autres équidés » a constamment progressé par rapport à l'ensemble de l'effectif équin, passant de 22 % de l'effectif total en 2002 à 27 % en 2012. 17'454 exploitations détenant des équidés ont été recensées au total dans toute la Suisse lors du relevé des structures agricoles effectué par l'OFS en 2012.

¹ www.ueln.net

² Voir aussi www.blw.admin.ch ou www.bvet.admin.ch



	2002	2012	Ø / année	2002-2012	% / année
Total	72'394	103'010	+ 3'060	+ 42 %	+ 4 %
Chevaux	56'402	74'728	+ 1'830	+ 33 %	+ 3 %
Autres équidés	15'992	28'282	+ 1'230	+ 77 %	+ 8 %

Figure 2 et Tableau 1 :
Evolution de l'effectif des équidés en Suisse entre 2002 et 2012 (OFS, Relevé des structures agricoles)

1.3 Répartition géographique des équidés

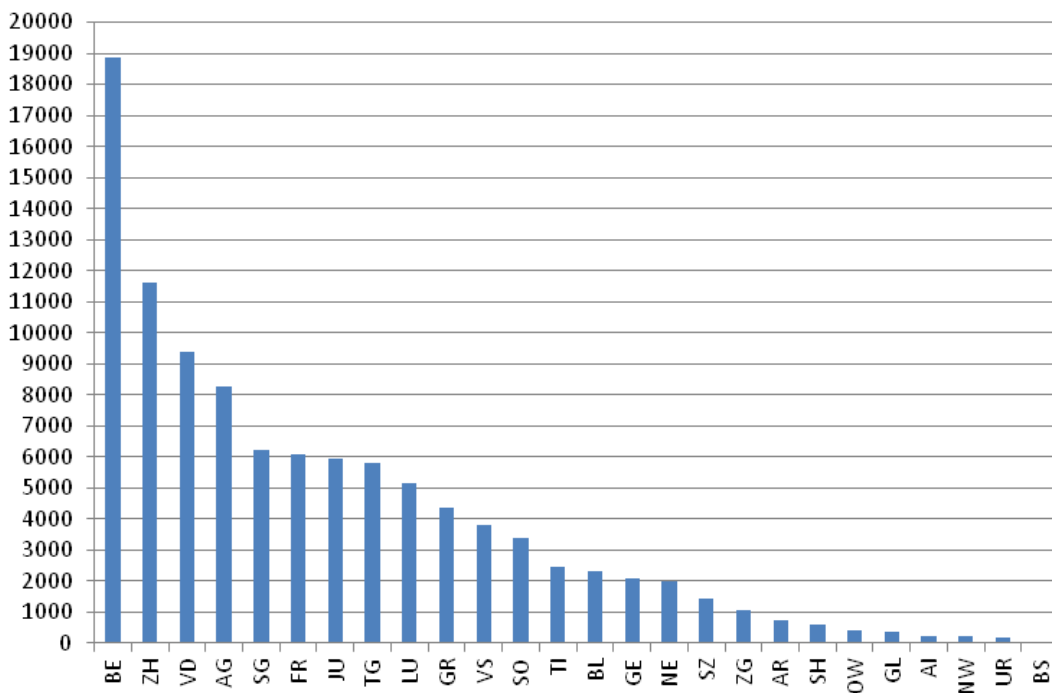


Figure 3 :
Effectif des équidés par canton en 2012 (OFS, Relevé des structures agricoles)

La Suisse romande et les régions germanophones de l'Espace Mittelland abritent actuellement près de deux tiers des équidés (64 % ; 2008 : 49 %), confortant leur place de centres importants de la filière équine suisse. Les cantons à plus forte densité d'équidés sont encore et toujours Berne et Zurich, avec plus de 10'000 équidés chacun, suivis de Vaud, Argovie, St Gall, Fribourg, Jura, Thurgovie et Lucerne avec plus 5'000 équidés chacun (graphique 2). Entre 2002 et 2012, la plus forte croissance a été relevée dans les cantons de Berne et de Zurich, qui enregistrent une augmentation de plus de 5'000 équidés chacun (tableau 2).

Canton	2002	2012	Évolution 2002-2012	
			N équidés	Pourcent
ZH	6'322	11'632	5'310	84 %
BE	13'386	18'843	5'457	41 %
LU	4'429	5156	727	16 %
UR	128	176	48	38 %
SZ	1'073	1'446	373	35 %
OW	285	430	145	51 %
NW	162	210	48	30 %
GL	225	386	161	72 %
ZG	750	1'077	327	44 %
FR	4'166	6'090	1'924	46 %
SO	3'253	3'399	146	4 %
BS	13	46	33	254 %
BL	1'844	2'308	464	25 %
SH	471	616	145	31 %
AR	595	719	124	21 %
AI	149	217	68	46 %
SG	5'233	6'206	973	19 %
GR	3'000	4'351	1'351	45 %
AG	5'143	8'272	3'129	61 %
TG	4'153	5'790	1'637	39 %
TI	1'269	2'443	1'174	93 %
VD	6'623	9'365	2'742	41 %
VS	1'887	3'791	1'904	101 %
NE	1'444	2'014	570	39 %
GE	1'729	2'086	357	21 %
JU	4'662	5'941	1'279	27 %

Tableau 2 :

Evolution de l'effectif des équidés entre 2002 et 2012 dans les différents cantons (OFS, Relevé des structures agricoles)

1.4 Densité des équidés

En 2012, la Suisse comptait quelque 103'010 équidés pour 10'511 km² (environ 1 million ha) de surface agricole utile (SAU), soit 9.8 équidés par km² SAU. Par rapport aux 6.8 équidés/km² SAU de 2002, la progression est de 44 %. En considérant uniquement les équidés détenus dans des exploitations agricoles, la densité est passée de 6.0 équi-

dés en 2002 à 7.4 équidés en 2012, ce qui correspond à une augmentation de 23 %.³

Par rapport à la population, on dénombrait en Suisse 12.8 équidés pour 1'000 habitants en 2012, comparé à 9.9 dix ans auparavant.

	Equidés (n)	SAU (km ²)	n équidés par km ² SAU
GE	2'086	112.9	18.5
TI	2'443	144.9	16.9
ZH	11'632	736.5	15.8
JU	5'941	404.1	14.7
AG	8'272	613.0	13.5
TG	5'790	499.4	11.6
BS	46	4.2	11.0
BL	2'308	216.6	10.7
SO	3'399	323.6	10.5
VS	3'791	373.3	10.2
ZG	1'077	106.8	10.1
BE	18'843	1'901.5	9.9
SG	6'206	717.2	8.7
VD	9'365	1'093.3	8.6
FR	6'090	758.3	8.0
GR	4'351	546.6	8.0
LU	5'156	774.0	6.7
NE	2'014	317.4	6.3
AR	719	120.3	6.0
SZ	1'446	243.9	5.9
GL	386	68.7	5.6
OW	430	78.4	5.5
SH	616	155.7	4.0
NW	210	60.7	3.5
AI	217	71.6	3.0
UR	176	67.7	2.6
Suisse	103'010	105'10.6	9.8

Tableau 3 :
Densité des équidés détenus en 2012, par canton (OFS, Relevé des structures agricoles et mise en valeur par la rédaction du rapport)

³ SAU sans alpages/pâturages d'estivage

1.5 Équidés détenus dans des exploitations agricoles

1.5.1 Evolution de l'effectif entre 2002 et 2012

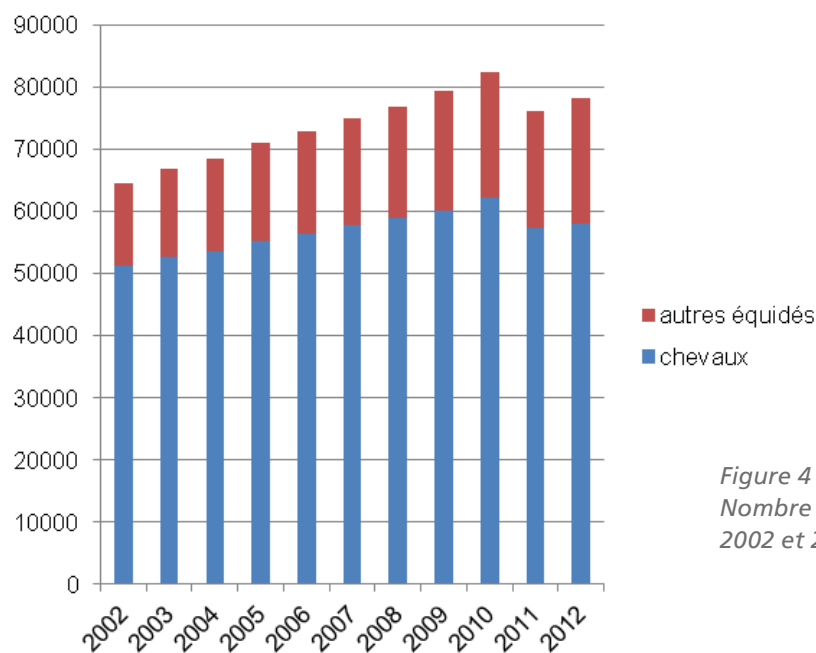


Figure 4 et tableau 4 :
Nombre d'équidés dans les exploitations agricoles entre 2002 et 2012 (OFS, Relevé des structures agricoles)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2002-2012
Exploitations détenant des équidés	13'001	12'915	12'862	12'915	12'674	12'567	12'460	12'247	12'225	11'497	11'340	-13 %
Chevaux	51'236	52'672	53'701	55'126	56'377	57'720	58'969	60'156	62'113	57'246	58'031	+13 %
Autres équidés	13'209	14'105	14'846	15'958	16'478	17'161	17'808	19'189	20'407	18'966	20'140	+52 %
Total équidés	64'445	66'777	68'547	71'084	72'855	74'881	76'777	79'345	82'520	76'212	78'171	+21 %

La diminution de l'effectif des équidés entre 2010 et 2011 s'explique par un changement de méthode dans le recensement des exploitations agricoles par l'OFS. Les exploitations qui détiennent des équidés, mais qui n'ont pas suffisamment de SAU, ne sont plus considérées comme des exploitations agricoles depuis 2011 (Bencheikh 2013).

À cause de ce changement de méthodologie, la proportion des équidés détenus dans des exploitations agricoles a passé de 85 % en 2005 à 75 % en 2012. Leur nombre a toutefois augmenté de 21 %, passant de 64'445 à 78'171 têtes entre 2002 et 2012, mais avec des différences par catégorie. L'effectif « autres équidés » (poneys, ânes, mulets et bardots) a connu la plus forte croissance (+ 52 %).



Figure 5 :
Près des trois quarts de tous les équidés en Suisse sont détenus dans des exploitations agricoles (photo : Agroscope – Haras national suisse)

1.5.2 Structure de la détention de chevaux dans l'agriculture suisse⁴

D'après le relevé des structures agricoles de l'Office fédéral de la statistique, 78'171 animaux de l'espèce équine étaient détenus dans des exploitations agricoles suisses en 2012. 74 % de cet effectif (58'031 animaux) étaient des juments, des hongres ou des étalons et des poulains, un quart environ (19'287 animaux) des poneys, petits chevaux et ânes et un 1 % seulement (853 têtes) des mulets et des bardots. Mentionnons que les exploitations détenant des chevaux, mais sans surface exploitée (écuries ou manèges) ne sont pas considérées comme des exploitations agricoles, et ne sont donc pas prises en compte (Bencheikh 2013).

Sur les 56'575 exploitations agricoles que comptent la Suisse, 8'534 (15.1 %) détiennent au moins une unité de gros bétail (UGB) de l'espèce équine (UGB équins). Elles seront nommées ci-après exploitations équestres, même si elles détiennent comparativement peu d'UGB équins. Près de la moitié de ces exploitations (4'166, 49 %) sont situées en plaine, 28 % dans les régions de collines et 23 % dans les régions de montagne.

Les exploitations équestres suisses détiennent en moyenne 5.2 UGB équins chacune, mais avec des différences marquées d'un canton à l'autre (tableau 5, colonne F). Dans le canton de Genève, elles détiennent en moyenne 10,4 UGB équins chacune, alors que dans le canton d'Obwald et les deux demi-cantons d'Appenzell, elles n'ont que 3 UGB équins chacune.

Le graphique 6 montre le nombre d'exploitations équestres par rapport au cheptel de chevaux (UGB équins). Plus de la moitié (57 % ou 4'860 exploitations) ont un ou deux UGB équins et une sur six environ en compte trois à cinq. Seules 1'042 exploitations équestres (12.2 %) détiennent plus de dix UGB équins. Il ressort d'une analyse plus poussée que la part des animaux de l'espèce équine représente plus de 75 % en moyenne de l'effectif total des animaux.

Le canton de Berne est le principal détenteur d'animaux de l'espèce équine avec près de 14'300 têtes, ce qui correspond à un cinquième environ de la population équine au niveau suisse (tableau 5). Les cantons de Zurich, Vaud et Argovie suivent à grande distance. Les cinq cantons de Berne, Zurich, Vaud, Argovie et Jura hébergent ensemble environ la moitié des animaux de l'espèce équine. Le canton de Berne vient en tête également pour le nombre d'exploitations équestres, avec 1'791 exploitations ; dans ce canton, une exploitation agricole sur sept environ est une exploitation équestre. Par rapport à l'ensemble des exploitations agricoles de Suisse, c'est toutefois le canton du Jura qui compte le plus d'exploitations équestres (plus de 40 %). La proportion d'exploitations équestres est la plus faible dans les cantons d'Uri (2.4 %) et de Nidwald (3.7 %).

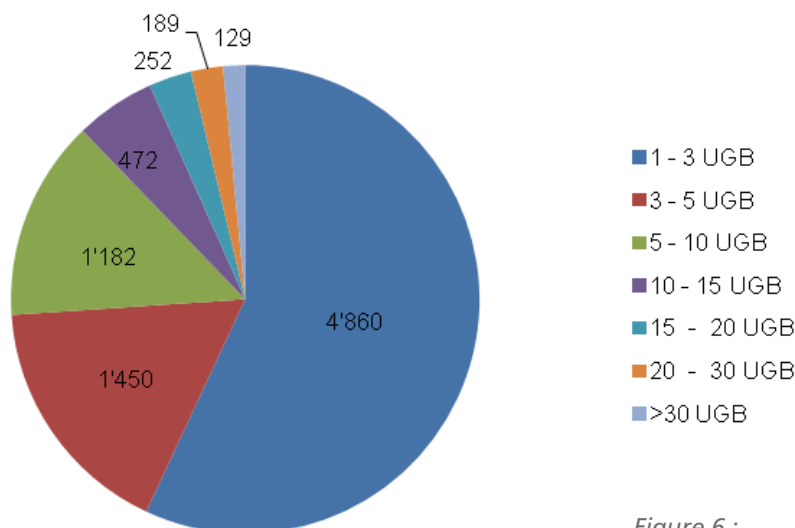


Figure 6 : Nombre d'exploitations équestres par rapport aux effectifs d'animaux (en UGB équins). (OFS, Relevé des structures agricoles et calculs de Roesch et Schwarz 2013).

⁴ Roesch Andreas et Schwarz Anja, Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Canton	A (nombre)	B (%)	C (nombre)	D (%)	E (%)	F (UGB)
AG	6'326	8.1	672	7.9	18.7	5.4
AI	190	0.2	30	0.4	5.8	3.1
AR	494	0.6	71	0.8	9.2	3.1
BE	14'296	18.3	1791	21	15.6	4.6
BL	2'239	2.9	206	2.4	21.3	6.6
BS	46	0.1	3	0	23.1	7.4
FR	4'195	5.4	490	5.7	16.2	5.2
GE	1'484	1.9	79	0.9	19.5	10.4
GL	216	0.3	29	0.3	7.4	3.6
GR	3'451	4.4	454	5.3	17.9	3.7
JU	5'255	6.7	445	5.2	41.2	7.1
LU	3'955	5.1	538	6.3	11	4.1
NE	1'846	2.4	197	2.3	22.5	5.7
NW	172	0.2	18	0.2	3.7	4.3
OW	285	0.4	43	0.5	6.2	2.9
SG	4'230	5.4	488	5.7	11.2	4.7
SH	612	0.8	74	0.9	12.2	4.8
SO	3'119	4	340	4	22.5	5.4
SZ	1'315	1.7	162	1.9	9.6	4.1
TG	3'734	4.8	371	4.3	13.1	5.7
TI	2'279	2.9	229	2.7	19.4	4.9
UR	106	0.1	15	0.2	2.4	3
VD	6'735	8.6	663	7.8	16.8	6
VS	3'321	4.2	344	4	9.5	4.6
ZG	945	1.2	84	1	14.1	6.4
ZH	7'325	9.4	698	8.2	18.3	6.2

Tableau 5 :

Statistique descriptive des effectifs de chevaux et des exploitations équestres par canton. Définition de l'« exploitation équestre » : exploitation détenant des d'animaux de l'espèce équine ≥ 1 UGB.

Colonnes : A : nombre d'animaux de l'espèce équine ; B : part de l'effectif total des équidés en Suisse ; C : nombre d'exploitations équestres par canton ; D : part des exploita-

tions équestres par canton sur l'ensemble des exploitations agricoles de Suisse ; E : part des exploitations équestres comparé à l'ensemble des exploitations agricoles ; F : nombre d'UGB équins par exploitation équestre. Source : Relevé des structures agricoles (OFS 2012) et calculs de Roesch et Schwarz 2013.

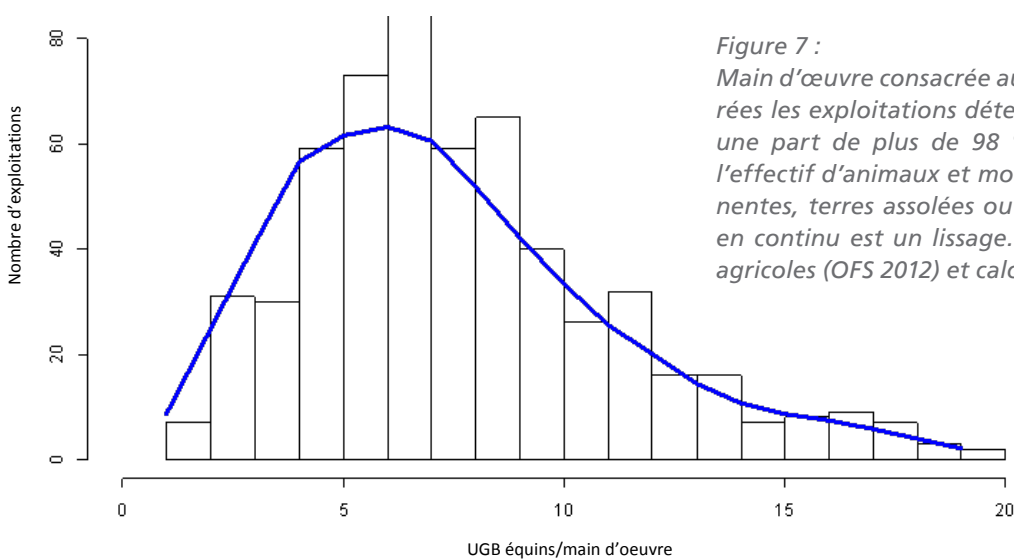
Le temps de travail consacré aux chevaux dans les exploitations équestres est un indicateur économique important. Seules sont prises en compte les exploitations détenant plus de deux UGB équins, dont l'effectif animal est presque exclusivement composé d'animaux de l'espèce équine (> 98 %) et qui ne possèdent pratiquement pas de cultures permanentes, de terres assolées ouvertes et de forêts (moins d'un are). En 2012, près de 600 exploitations remplissaient ces conditions. Le graphique 7 visualise la répartition des UGB équins par unité de main de d'œuvre, en admettant que dans ces exploitations le temps de travail est principalement consacré aux chevaux. En moyenne, une unité de main d'œuvre s'occupe d'un peu plus de sept UGB équins. Le plus souvent, les exploitations s'occupent de six à sept UGB équins avec un employé. 147 exploitations (25 %) arrivent à plus de dix UGB équins par unité de main d'œuvre, alors que seules 50 exploitations (8 %) emploient une seule personne pour plus de 15 UGB équins. Il faut cependant toujours mettre le travail avec les chevaux en relation avec l'intensité de la prise en charge, les infrastructures disponibles (p. ex. système automatique d'évacuation du fumier) et les activités équestres proposées.

Pour résumer : d'après le relevé de l'OFS, les chevaux sont principalement détenus en petits effectifs en Suisse. La répartition géographique est très hétérogène. Les exploitations équestres sont proportionnellement les plus nombreuses dans le canton du Jura, alors que dans les cantons de Suisse orientale et centrale, leur part est inférieure à 5 %. Le canton de Berne héberge près d'un cinquième de l'effectif total des chevaux à l'échelle suisse. On remarquera la large distribution du nombre de chevaux par unité de main d'œuvre ; d'après les chiffres de l'OFS de 2012, une personne en moyenne s'occupe de sept UGB équins (Roesch et Schwarz 2013).

1.5.3 Participation aux programmes SST et SRPA

Tous les détenteurs d'animaux sont tenus de respecter les dispositions de la législation sur la protection des animaux pour bénéficier de paiements directs. En revanche, la participation aux programmes SST (systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux) et SRPA (sorties régulières en plein air) est à bien plaisir.

La participation au programme SRPA a été de l'ordre de 80 % pendant les deux dernières années (tableau 6).



	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SRPA	78.9 %	81.3 %	82.6 %	82.4 %	84.0 %	84.3 %	84.3 %	81.6 %	81.7 %	82.3 %	82.6 %
SST								12.7 %	12.3 %	13.3 %	14.2 %

Tableau 6 : Participation aux programmes SRPA et SST, part en UGB (OFAG 2013d)

1.6 Équidés détenus en dehors des exploitations agricoles

Comme il ressort des deux derniers rapports sur l'impact économique, social et environnemental du cheval en Suisse (Poncet et al. 2007 et 2009), la part des équidés détenus en dehors des exploitations agricoles a constamment diminué entre 1988 et 2005. En raison du changement de la méthode de recensement des équidés, déjà mentionné, cette part est remontée à 24 % en 2012.

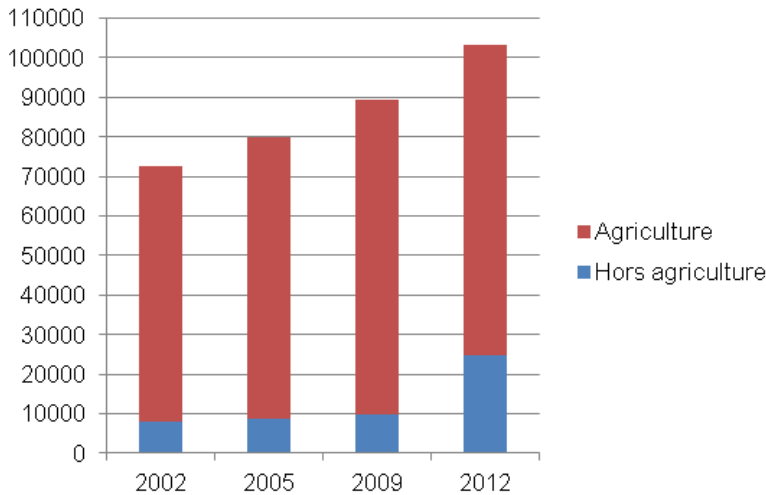


Figure 8 : Environ 24 % des équidés sont détenus dans des exploitations non agricoles en 2012 (OFS 2012, Relevé des structures agricoles)

1.7 Surfaces utilisées pour la détention d'équidés

Le premier rapport sur l'impact économique, social et environnemental du cheval en Suisse (Poncet et al. 2007) a établi les surfaces destinées aux équidés sur la base de sondages menés auprès des détenteurs de chevaux. Pour la présente édition du rapport, la base de calcul retenue a été les besoins énergétiques de l'ensemble des équidés détenus en Suisse. Le besoin des animaux en énergie métabolisable (EM MJ) a été mis en regard du potentiel de rendement des surfaces agricoles utiles (ha SAU) pour la production des fourrages et litières, en tenant également compte de la surface des aires de sortie.

La quantité d'aliments que doit ingérer un cheval, un poney ou un âne pour couvrir ses besoins énergétiques quotidiens dépend de plusieurs facteurs, notamment de la race, de la taille, du poids, de l'utilisation, etc. Le type de fourrage et sa qualité jouent également un rôle déterminant. Pour calculer la surface agricole utile par animal, on s'est servi de valeurs moyennes tirées de la littérature spécialisée (voir tableau 7). On en a déduit un facteur UGB moyen de 0,58 et des besoins moyens en énergie de 58,1 MJ par jour pour l'ensemble de la population des équidés. Les pertes dans la mangeoire, en cours de récolte et au

pâturage estimées à 20 % ainsi que les différences d'alimentation en été et en hiver (30 % pâturage, 70 % écurie) ont aussi été prise en compte. Il aurait fallu considérer en outre la proportion des besoins couverts par des aliments et litières importés. Mais faute de chiffres sur le volume de ces importations pour les équidés, ces valeurs n'ont pas été incluses dans les calculs. L'aire de sortie a été estimée à 100 m² par équidé, ce qui correspond à la surface moyenne recommandée et au minimum légal imposé par l'ordonnance sur la protection des animaux.

Hypothèses générales		
Ø UGB/équidé	0.58	
Ø Besoins énergétiques en MJ	58.1	
Ø Couverture des besoins énergétiques par le fourrage grossier (6.3 kg de matière sèche)	86 %	
Ø Couverture des besoins énergétiques par des aliments concentrés (0.7kg de matière sèche)	14 %	
Pertes dans la mangeoire, récolte et pâturages	20 %	
Ø Aire de sortie par équidé	100 m ²	
Paille		
Rendement (t matière sèche/ha)	5.5	
Energie (MJ/ kg matière sèche)	5.4	
Aliments concentrés		
Rendement (t matière sèche/ ha)	5.0	
Energie (MJ/ kg matière sèche)	11.5	
Foin (intensité moyenne)		
Zone	rendement (t MS/ha)	énergie (MJ/ kg MS)
Zone de plaine (≤ 700 m d'altitude)	9	8
Zone de collines (≤ 900 d'altitude)	8	
Zone de montagne I (≤ 1100 d'altitude)	7	
Zone de montagne II (≤ 1300 d'altitude)	6	
Zone de montagne III (≤ 1500 d'altitude)	5	
Zone de montagne IV (> 1500 d'altitude)	4	

Tableau 7 :
Hypothèses générales retenues pour le calcul des surfaces destinées aux équidés (sources : Meyer et Coenen 2002, Agridea 2013, OFS 2012)

La surface requise pour la production de fourrage grossier dans la zone de plaine est de 0.3 ha par équidé. S'y ajoute 0.13 ha par équidé pour la production de paille, en supposant que la paille est utilisée comme litière pour tous les équidés (10 kg de paille par jour/équidé). Les surfaces de production pour d'autres sortes de litières (p. ex. copeaux) n'ont pas été prises en compte, faute de données quantitatives correspondantes. Il manque également des chiffres sur la quantité d'aliments concentrés effectivement affourragés. Partant d'une quantité estimée de 0.7 kg d'aliments concentrés par équidé/jour, la surface de production correspondante est d'environ 0.05 ha par équidé. Au final, on arrive ainsi à une surface moyenne de 0.49 ha, y compris 0.01 ha d'aire de sortie, par équidé détenu en plaine.

Besoin ha en zone de plaine			
Surface	ha / Ø équidé	ha / UGB équidé	ha / cheval (0,7 UGB)
Fourrage grossier	0.30	0.52	0.36
Paille	0.13	0.22	0.15
Aliments concentrés	0.05	0.09	0.06
Aire de sortie	0.01	0.02	0.01
Total	0.49	0.85	0.60

Tableau 8 :
Besoin de surface agricole utile pour les équidés détenus dans la zone de plaine

Le besoin de surface par animal dépend en outre grandement du potentiel de rendement des surfaces fourragères dans les différentes zones agricoles. Le tableau 9 visualise le besoin de surface par équidé dans les zones respectives. Le besoin de surface pour tous les animaux détenus en Suisse totalise environ 56'000 ha. Admettant que le four-

rage grossier donné aux équidés est entièrement produit dans la zone où les animaux sont détenus (pas de fourrage grossier importé), la surface requise pour la production de ce fourrage avoisine les 37'000 ha (tableau 9).

Besoin de surface en ha par zone							
	Nombre équidés	Nombre UGB équins	ha / équidé	ha / UGB équins	ha / cheval (0,7 UGB)	Total ha	ha fourrage grossier
Zone de plaine	56'015	32'489	0.49	0.85	0.60	27'447	16'803
Zone de collines	14'212	8'243	0.53	0.91	0.64	7'532	4'832
Zone de montagne I	11'169	6'478	0.58	1.00	0.70	6'478	4'356
Zone de montagne II	14'095	8'175	0.64	1.11	0.78	9'021	6'483
Zone de montagne III	5'616	3'257	0.74	1.27	0.89	4'156	3'089
Zone de montagne IV	1'903	1'104	0.87	1.50	1.05	1'656	1'294
Total	103'010	59746				56'284	36'855

Tableau 9 :
Besoin de surface en ha dans les différentes zones agricoles

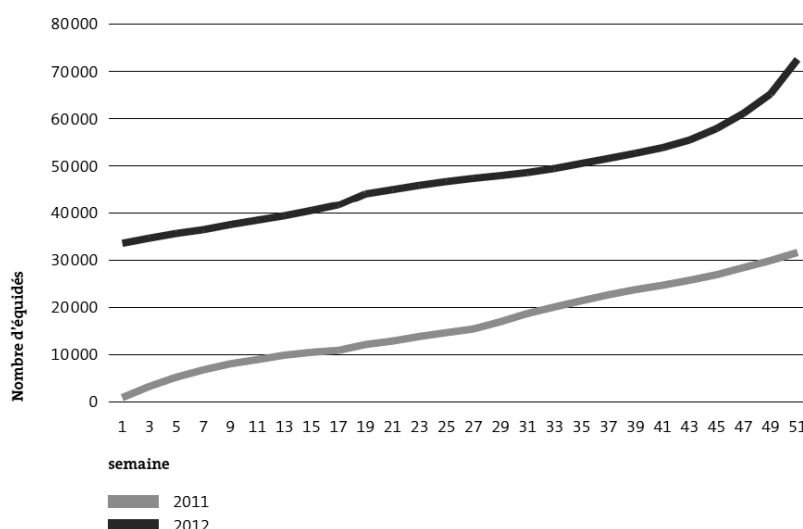
1.8 Composition de la population d'équidés

Afin d'obtenir des informations plus précises sur la composition de la population équine suisse, les données enregistrées dans la BDTA ont été extrapolées à la population totale (103'010 équidés) relevée par l'Office fédéral de la statistique.

Au 31 décembre 2012, 76'955 équidés étaient enregistrés dans la BDTA (61'692 chevaux, 2'870 petits chevaux, 7'079 poneys, 5'012 ânes, 277 mulets et 25 bardots), ce qui correspond aux trois quarts environ de tous les équidés détenus en Suisse.

Il ressort du rapport d'activité de la BDTA que les enregistrements d'équidés ont fortement augmenté à la fin de l'année 2012. Si leur nombre a progressé en moyenne de près de 600 têtes par semaine jusqu'en novembre, il est monté en flèche dans la dernière semaine de décembre (plus de 5'000 nouveaux enregistrements !). C'est sans doute la fin annoncée du délai de transition pour l'enregistrement qui a déclenché cette déferlante. En revanche, on note encore de grosses lacunes dans la déclaration des changements de site et de propriétaire et surtout des « sorties » (abattage, euthanasie, mort).

Figure 9 :
Evolution du nombre d'équidés enregistrés dans la BDTA en 2011 et 2012 (source : BDTA 2012)



1.8.1 Sexe des animaux

L'effectif suisse des équidés est composé à 53 % d'animaux femelles et de 47 % d'animaux mâles. Près de 77 % des animaux mâles sont castrés (hongres) (Figure 10).

1.8.2 Structure des âges

En Suisse, 81 % des équidés ont plus de trois ans, ce qui représente un jeune cheval pour quatre chevaux adultes (Figure 11). Sur la population totale recensée de 103'010 équidés (OFS), on peut en déduire un effectif de 83'438 équidés âgés de quatre ans et plus. La moyenne d'âge de la population équine suisse s'établit à 10.6 ans.

1.8.3 Structure des races

Les équidés vivant en Suisse appartiennent à environ 150 races différentes (voir le tableau en annexe). Les équidés suisses sont en majorité des demi-sang (40 %), suivis des franches-montagnes (22'000 têtes, soit près d'un cinquième).

me). Chez les poneys, la race Shetland arrive en tête avec environ 6'800 sujets, soit 28 % de l'effectif total des poneys (Tableau 10).

Parmi les demi-sang, on dénombre environ 15'000 animaux d'origine suisse (36 %). 16 % viennent d'Allemagne. Pour 3'915 demi-sang, il manque l'indication de provenance, raison pour laquelle ils ne peuvent pas être attribués avec précision. La rubrique « Autres » englobe les races demi-sang dont la part est inférieure à 1 % de l'effectif total des demi-sang en Suisse (Tableau 11).

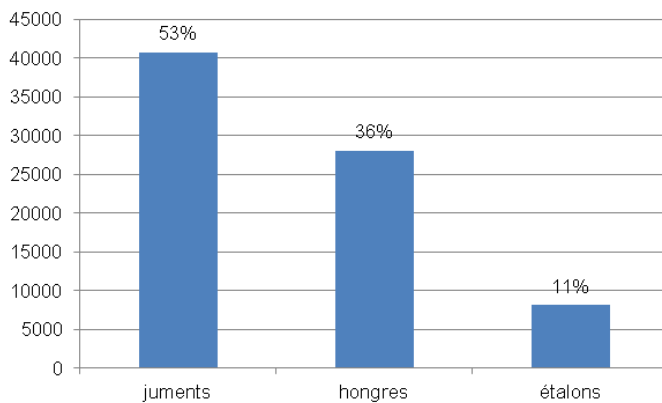


Figure 10 : Répartition sexuelle de la population équine suisse (source : BDTA 2013)

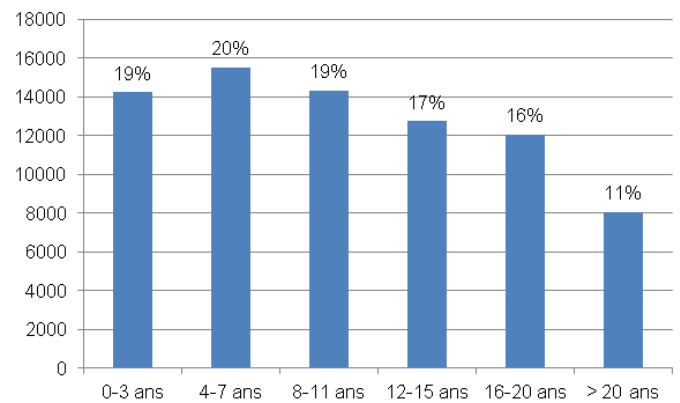


Figure 11 : Structure des âges de l'effectif des équidés en Suisse (source : BDTA 2013)

Race	Nombre	en %
Demi-sang	41'715	40 %
Poney	24'001	23 %
Franches-montagnes	21'766	21 %
Âne, mulet, bardot	5'669	6 %
Autres	5'353	5 %
Pur-sang	4'504	4 %
Total	103'010	100 %

Tableau 10 : Part des différentes races par rapport à la population totale des équidés (source : BDTA 2013)



Figure 12 : En 2012, la part des ânes, mulets et bardots se montait à 6 % de la population totale d'équidés (source : BDTA 2013)

Provenance	Nombre	en %
Suisse	15'070	36.1 %
Allemagne	6'669	16.0 %
France	1'756	4.2 %
Irlande	1'585	3.8 %
Pays-Bas	1'531	3.7 %
Quarter Horse	1'531	3.7 %
Trotteurs	1'309	3.1 %
Frison	795	1.9 %
PRE	736	1.7 %
Belgique	610	1.5 %
Appaloosa	613	1.4 %
Paint	590	1.4 %
Pinto	525	1.3 %
Lusitanien	479	1.1 %
Andalou	452	1.1 %
Autres	4418	10.7 %
Demi-sang sans indication de provenance	3'915	9.5 %

Tableau 11 :

Part des divers chevaux demi-sang d'après leur provenance en % de l'effectif total des demi-sang (source : BDTA 2012)

1.8.4 Animaux de rente ou animaux de compagnie

Les détenteurs d'équidés doivent déclarer le statut de leurs animaux dans la BDTA : animal de rente ou animal de compagnie. Pour les animaux de compagnie, la tenue d'un journal des traitements n'est pas exigée, mais ces animaux ne doivent en aucune façon être introduits dans la chaîne alimentaire. La part des équidés déclarés comme animaux de compagnie est passée de 33 % en 2011 à 38 % en 2012. Cette augmentation peut s'expliquer par le fait que, lors de la première année de l'obligation d'enregistrer, ce sont d'abord les équidés gardés dans des exploitations agricoles qui ont été enregistrés, alors que les équidés déclarés comme animaux de compagnie l'ont été pour la plupart vers la fin du délai transitoire (BDTA 2012).

On observe également des différences quant aux races. Ainsi, 15.5 % des franches-montagnes ont été déclarés comme animaux de compagnie, alors que la proportion grimpe à 31.5 % pour les demi-sang suisses et même à 56 % pour les Islandais.

En application de l'art. 15c de l'ordonnance sur les épizooties (RS 916.401), tous les équidés devaient avoir un passeport jusqu'au 31 décembre 2012. Or, d'après les données de la BDTA, seuls 54 % des chevaux enregistrés avaient un passeport équin à cette date.

1.8.5 Propriétaires et détenteurs d'équidés

A la fin 2012, un total de la population équine suisse enregistrée dans la BDTA était répartie sur 12'532 exploitations. Si l'on compare ce chiffre avec les 17'454 exploitations détenant des équidés recensées en tout par l'OFS, on constate que près de 5'000 exploitations n'avaient pas encore été enregistrées à la fin de 2012. En moyenne 6.2 sujets étaient détenus dans les exploitations enregistrées par la

BDTA. Plus de 10 % des exploitations ne détenaient qu'un seul équidé. Un chiffre qui étonne, dès lors que l'art. 59, al. 3 de l'ordonnance sur la protection des animaux prescrit qu'un cheval doit avoir un contact visuel, auditif et olfactif avec un congénère. Certes, l'autorité cantonale peut, dans certaines circonstances et pour un temps limité, autoriser la garde d'un cheval âgé seul, mais il paraît inconcevable que 10 % des exploitations aient effectivement obtenu une telle autorisation.

5'572 exploitations ayant des équidés détiennent exclusivement leurs propres animaux et 6'738 exploitations entretiennent également des chevaux de tiers.

Au total, fin 2012, 27'274 propriétaires d'équidés sont enregistrés (femmes : 61 %, hommes : 37 %, sexe inconnu : 2 %) et ont en moyenne 2.8 équidés chacun. En extrapolant ces chiffres à la population totale de 103'010 équidés, on obtient environ 36'500 propriétaires d'équidés.

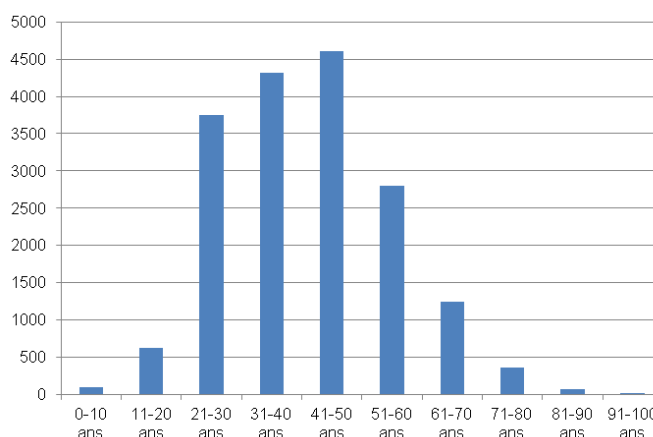


Figure 13 :

Structures d'âge des propriétaires d'équidés (BDTA 2013)

1.8.6 Notifications dans la BDTA

En 2012, 7'501 déplacements d'équidés ont été notifiés dans la BDTA. Hormis les déplacements, les propriétaires doivent également annoncer les entrées (naissances, importations) et les sorties (mort, exportation) d'équidés.

Pour les sorties, on distingue entre l'abattage, la mort et l'euthanasie. Les notifications d'abattage ont nettement augmenté en 2012, passant de 375 en 2011 à 957 en 2012. Ces chiffres sont cependant encore loin de refléter la réalité. En effet, d'après la banque de données du contrôle des viandes, 3'409 équidés ont été abattus en Suisse en 2012. Quant au nombre des euthanasies déclarées, il est passé de 928 en 2011 à 1'449 en 2012. L'âge moyen à la mort de tous les équidés déclarés en 2012 s'établit à 15.5 ans.

Les notifications ont été insuffisantes également dans le domaine des importations et exportations : sur les 4'313 importations et 1'034 exportations enregistrées à la douane, seules 449 importations et 878 exportations ont été déclarées à la BDTA.

1.9 Marché du cheval

Le marché du cheval se globalise. Chaque année, des milliers de chevaux sont importés en Suisse. Ce chapitre donne une vue d'ensemble des dispositions légales ainsi qu'un état des lieux des importations et exportations de chevaux dans le courant des dernières années.

L'importation de chevaux est réglée principalement par l'ordonnance générale du 26 octobre 2011 sur l'importation de produits agricoles (Ordonnance sur les importations agricoles, OIAg ; RS 916.01). Une distinction est faite entre l'importation/l'exportation temporaire et l'importation/l'exportation définitive de chevaux en Suisse ou dans l'espace européen⁵.

Importation temporaire

Les chevaux pour la formation, l'entraînement, le dressage, le traitement vétérinaire, l'essai avant achat, la saillie, la participation à des manifestations sportives et à des expositions ainsi que pour des promenades avec passage de la frontière sont admis temporairement en Suisse moyennant l'établissement d'une déclaration en douane d'admission temporaire (DDAT). Les redevances d'entrée font l'objet d'un dépôt en espèces ou d'un cautionnement et ne sont remboursées qu'après apurement de la DDAT. Aussi longtemps que le contingent tarifaire n'est pas épuisé, la fourniture de la sûreté a lieu au taux du contingent tarifaire (TCT) de 120 francs. Hors contingent, le taux est plus élevé (taux THCT). Une DDAT est valable au plus tard jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle elle a été établie et ne peut pas être prorogée. En conséquence, le cheval doit être réexporté pendant le délai de validité de la DDAT ou sera taxé au taux valable au moment de l'apurement de la procédure. Si le contingent tarifaire est épuisé au moment de la taxation à l'importation du cheval, le taux THCT est appliqué dans tous les cas. Lorsqu'aucune réexportation ni taxation à l'importation n'est effectuée pendant le délai de validité de la DDAT, celle-ci est mise en compte définitivement par l'Administration des douanes suisses. Si le contingent tarifaire est épuisé au moment de la mise en compte, le taux THCT s'applique. Dans ce cas, les redevances d'entrée sont perçues auprès de la personne au nom de laquelle la DDAT a été établie. Pour l'admission temporaire sous DDAT de chevaux en provenance de pays de l'UE et de la Norvège, aucune autorisation de l'OFAG/OVF n'est requise.

Les propriétaires de chevaux domiciliés à l'étranger peuvent aussi demander l'importation temporaire sous carnet ATA.

Importation définitive

L'importation de chevaux, d'ânes, de mulets et de bardots en Suisse n'est pas soumise à autorisation. Autrement dit, aucun permis d'importation général n'est requis pour l'importation de ces animaux.

Cependant, les importations de chevaux sont contingen-

tées afin de protéger l'élevage indigène. En 2013, le contingent douanier pour les animaux de l'espèce chevaline était limité à 3'822 têtes⁶ (2012, 4'222 ; 2011, 3'822). Les parts du contingent sont attribuées dans l'ordre de réception des déclarations en douane (principe du « fur et à mesure à la frontière »). Ainsi, dès le 1^{er} janvier de chaque année, des animaux de l'espèce équine peuvent être importés au taux du contingent tarifaire (120 francs) jusqu'à épuisement du contingent. L'Administration fédérale des douanes publie quotidiennement l'état d'utilisation du contingent⁷.

Si le contingent est épuisé en cours d'année, l'importation d'animaux de l'espèce équine demeure possible, mais aux tarifs hors contingent (THCT), nettement plus élevés, à savoir 3'824 francs pour les chevaux ayant une hauteur au garrot de plus de 148 cm, 2'250 francs pour les poneys ayant une hauteur au garrot comprise entre 135 et 148 cm et 900 francs pour les animaux plus petits. S'y ajoute la TVA de 2.5 %. Le montant soumis à la TVA se compose du prix d'achat ou de la valeur actuelle du cheval, de la redevance d'entrée, ainsi que des frais de transport et de la taxation douanière.

Selon l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), le contingent tarifaire des animaux de l'espèce équine est généralement épuisé vers la mi-septembre de chaque année.

À chaque passage de frontière avec des chevaux, il faut un certificat de santé des autorités vétérinaires. Pour une importation temporaire de chevaux (7 jours max. depuis le 1^{er} janvier 2011) de pays membres de l'UE (à l'exception de la Roumanie), la Suisse renonce à exiger un certificat de santé.

Exportation temporaire

Des chevaux peuvent être exportés temporairement moyennant une déclaration en douane d'admission temporaire (DDAT) ou sous carnet ATA.

La DDAT est un document douanier national qui sert uniquement à l'exportation temporaire de Suisse et à la réimportation en Suisse. Il est donc indispensable de se renseigner sur les formalités douanières dans le pays de destination. Une DDAT est valable deux ans. Elle peut être prorogée si la demande en est faite avant l'échéance du délai de validité. Passé ce délai, les chevaux ne peuvent plus être réimportés en franchise de droits de douane et doivent être annoncés pour taxation à l'importation en Suisse. Relevons qu'une taxation sous DDAT doit également être demandée pour une promenade à cheval avec passage de frontière.

Le carnet ATA est un document douanier international qui permet de régler les formalités douanières en Suisse et dans tous les pays signataires de l'Accord du 26 juin 1990

⁶ Voir <http://www.blw.admin.ch/themen/01423/01562/index.html?lang=fr>

⁷ Voir http://www.ezv.admin.ch/zollinfo_privat/04406/04409/index.html?lang=fr

⁵ Voir aussi www.ezv.admin.ch et www.bvet.admin.ch

relative à l'admission temporaire. Le carnet ATA permet de franchir la frontière plusieurs fois et est valable une année. Il peut être utilisé pour toutes les opérations d'importation, d'exportation et de transit en lieu et place de documents douaniers nationaux. En Suisse, ce sont les chambres cantonales de commerce et d'industrie qui fournissent les renseignements sur les conditions à remplir pour obtenir un carnet ATA et qui délivrent ce document.

Exportation définitive

Pour les chevaux destinés à rester définitivement à l'étranger, une taxation à l'exportation doit être demandée à l'Administration fédérale des douanes. Aucune autre formalité n'est nécessaire et aucune redevance n'est perçue. En revanche, l'exportateur doit défrayer le bureau de douane qui établit le document d'exportation et déclarer le cheval dans le pays de destination. Les coûts de l'importation dans le pays de destination peuvent être relativement élevés en raison des redevances d'entrée et de la TVA qui dépendent de la valeur du cheval. Pour l'Allemagne, par exemple, la TVA était de 19 % en 2012 et pour la France, de 19.6 %.

1.9.1 Evolution des importations et exportations d'équidés entre 2002 et 2012

Au cours des deux dernières années, le nombre d'équidés importés a passé de 3'021 animaux en 2002 à 4'313 animaux en 2012 (+ 43 %). Si les exportations ont également progressé pendant cette période, de 832 animaux en 2002 à 1'034 animaux en 2012 (+ 25 %), elles sont en recul depuis 2009.

Le système de la mise en adjudication du contingent tarifaire « animaux de l'espèce chevaline » a été remplacé en 2007 par celui du « fur et à mesure à la frontière ». La forte progression de 750 animaux par rapport à 2006 est à mettre sur le compte de cette nouvelle répartition ; à la suite de la simplification administrative, certains chevaux importés temporairement avant le 1^{er} janvier 2007 l'ont été définitivement. Et de nombreuses personnes ont re-

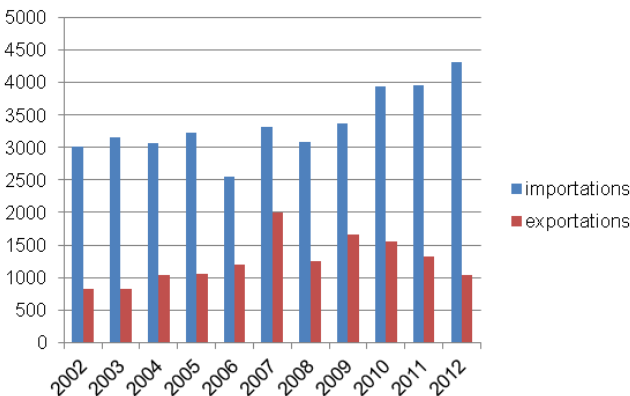


Figure 14 : Evolution des importations et exportations d'équidés entre 2002 et 2012 (source : AFD 2013a)

porté la date de l'importation des chevaux pour profiter de la procédure allégée.

En 2012, les contingents d'importation ont été relevés de 3'822 à 4'222 animaux (+ 400), à partir de juillet. Au final, 4'313 équidés ont été importés en Suisse en 2012, dont 48 % d'Allemagne et 23 % de France.

Pour l'heure, l'impact des importations de chevaux sur le marché équin suisse, et notamment sur l'élevage indigène, est difficile à estimer, faute de données précises sur les chevaux achetés à l'étranger. Cependant, la liste des chevaux importés et exportés en 2012 établie par l'AFD fournit quelques données intéressantes.

1.9.2 Importations

Sur les 4'313 équidés (chevaux, poneys et ânes) importés en 2012, nous avons des données plus précises sur 4'115 sujets, soit, pour 100 % de ces animaux, l'indication du pays de provenance, pour 93 % le nom, pour 68 % le sexe, pour 62 % l'âge, pour 49 % la couleur et pour 42 % la race.

Pays d'origine

Comme nous l'avons vu, les chevaux, poneys et ânes importés en Suisse viennent principalement d'Allemagne (48 %) et de France (23 %). Suivent les Pays-Bas (4,93 %), l'Italie (3,86 %), l'Autriche (3,01 %), l'Islande (2,77 %), l'Irlande (2,36 %), la Belgique (2,24 %), l'Espagne (2,1 %), l'Angleterre (2,09 %) et « Autres » (5,98 %). Les équidés importés en Suisse en 2012 proviennent en tout de 29 pays différents.

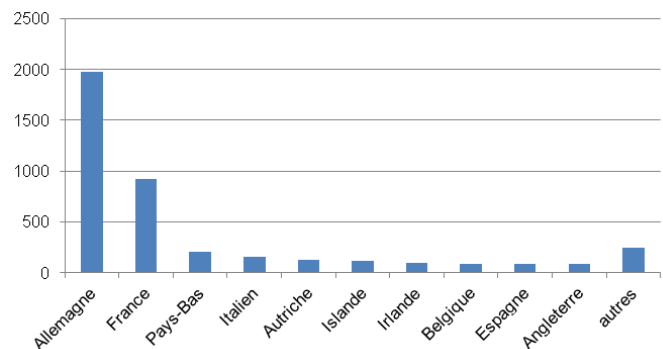


Figure 15 : Pays d'origine des équidés importés en Suisse en 2012 (source : AFD 2013a)

Races de chevaux

En 2012, la race a été indiquée pour 1'511 équidés importés, soit 1'101 chevaux (65 %), 586 poneys (34 %), 19 ânes, deux mulets et un bardot (1 %). Ces animaux appartenaient au total à 68 races différentes, la race islandaise arrivant en tête avec près de 12 % de l'effectif des équidés importés

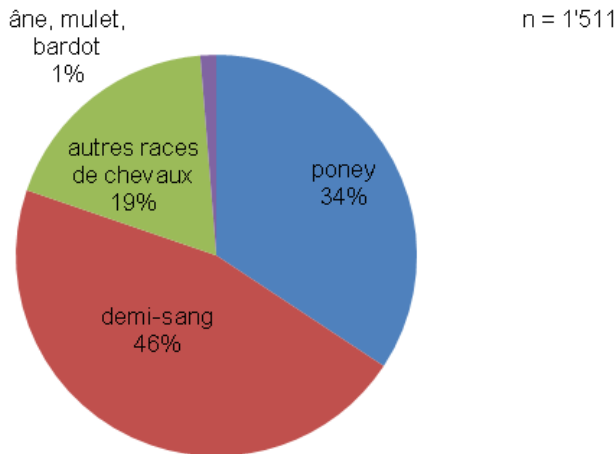


Figure 16 :
Équidés importés en 2012 en pour cent (source : AFD 2013a)

Le sexe a été donné pour 2'933 équidés importés ; 1'283 étaient des juments (44 %), 1'295 des hongres (44 %) et 355 des étalons (12 %).

Valeur statistique des équidés importés

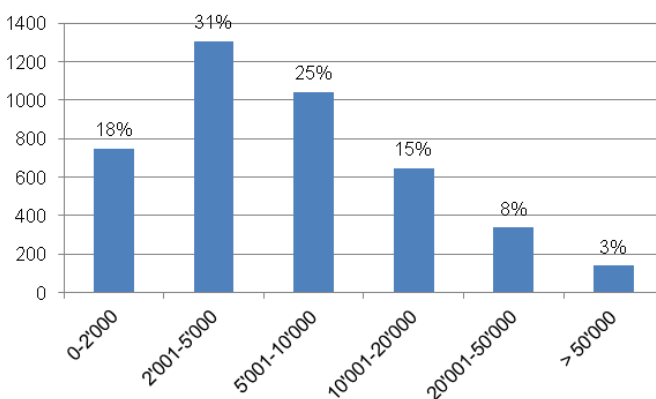


Figure 17 :
Valeur statistique des équidés importés en Suisse (source : AFD 2013a)

En 2012, la valeur totale des équidés importés s'est chiffrée à 53'849'946 francs. Les redevances d'entrée en Suisse, qui se composent du droit de douane et de la TVA, se sont montées à un total d'environ 2 millions de francs.

72 % du nombre total des équidés importés l'ont été à une valeur statistique de 10'000 francs et moins. La valeur sta-

tistique est la valeur déclarée à la douane par l'importateur ou l'acheteur. Il est impossible d'estimer dans quelle mesure cette valeur correspond effectivement au prix payé pour l'achat d'un animal. Les fraudes dans ce domaine sont un véritable casse-tête pour l'administration des douanes. L'exemple le plus récent remonte à novembre 2013. Des marchands suisses de chevaux auraient importé des chevaux sur une période de quatre ans en déclarant des montants nettement inférieurs au prix d'achat des animaux. On parle d'une différence de valeur de l'ordre de 9 millions de francs, ce qui se traduit par une différence de TVA d'environ 210'000 francs (RTS 2013).

Âge des équidés importés

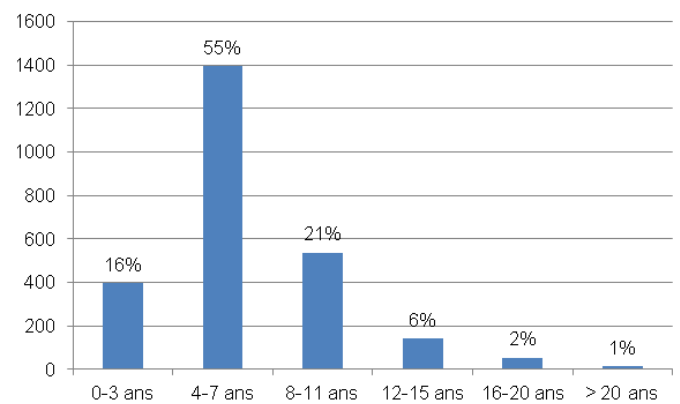


Figure 18 :
Âge des équidés importés en Suisse (source : AFD 2013a)

Trois quarts environ des équidés avaient entre 4 et 11 ans au moment de leur importation.

L'Administration fédérale des douanes publie non seulement les données relatives aux équidés importés, mais aussi une liste nominative des personnes et entreprises importatrices avec le nombre des équidés qu'elles importent. Il en ressort que la majeure partie des chevaux sont importés (62 %) par des personnes privées (1-2 équidés/an) et les 38 % (>2 chevaux/année) restant par des marchands (AFD 2013b).

1.9.3 Exportations

Sur les 1'034 exportations effectuées au total en 2012, 855 ont été relevées avec davantage de précision : 84.4 % des équidés exportés étaient des chevaux (dont 21.6 % destinés à l'élevage et 0.2 % à la boucherie), et 15.6 % des poneys.

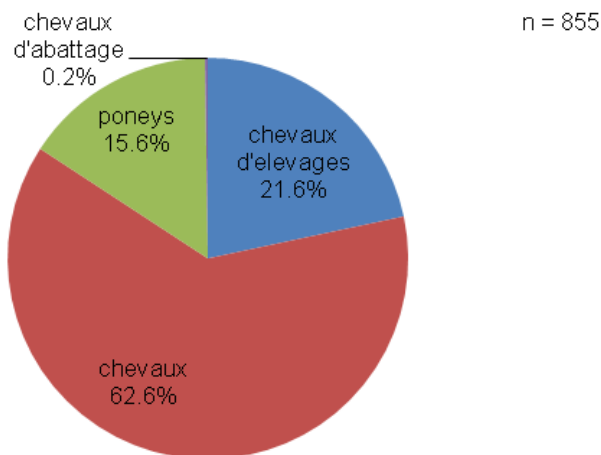


Figure 19 : Exportation d'équidés en 2012 en pour cent (source : AFD 2013a)

Un équidé sur deux environ a été exporté pour une valeur statistique inférieure à 2'400 francs. Ce faible montant étonne. S'il peut s'expliquer en partie par le fait qu'une grande partie des chevaux exportés sont des poulains et des jeunes chevaux, il suscite aussi des questions. La valeur déclarée par les exportateurs correspond-elle réellement à la valeur du marché des animaux ? La TVA élevée sur les exportations (près de 20 %) inciterait-elle à donner les prix les plus bas possibles ?

En 2012, des équidés suisses ont été exportés dans 30 pays, principalement en Allemagne et en France.

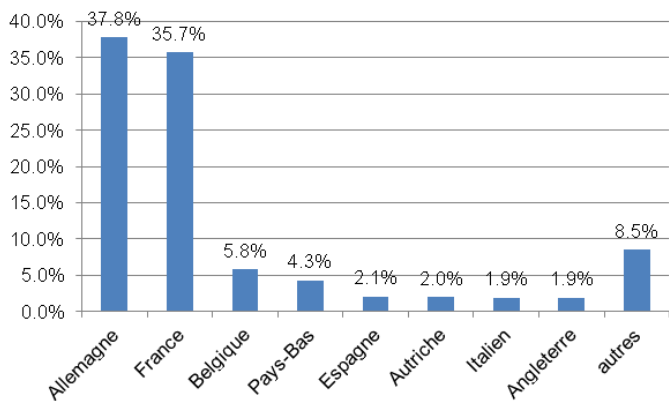


Figure 20 : Pays de destination des équidés exportés de Suisse (source : AFD 2013a)

1.9.4 Vue d'ensemble du marché suisse du cheval

La population suisse des équidés (chevaux, poneys et ânes) fluctue constamment ; elle augmente avec les importations et les naissances et diminue avec les exportations et les morts. En comparant les entrées et les sorties, on note une progression de la population équine suisse de 3'061 têtes en 2012. Or, l'Office fédéral de la statistique arrive à une augmentation de 4'659 équidés pour la même période. Cette différence est attribuable en partie aux méthodes toujours plus précises des recensements cantonaux des entreprises. Par ailleurs, les détenteurs de chevaux n'annoncent pas encore systématiquement à la BDTA tous les événements devant l'être.

Entrées	
Naissances	4'640
Importations	4'313
Total	8'953
Sorties	
Euthanasies	1'449
Abattages	3'409
Exportations	1'034
Total	5'892
Total	3'061

Tableau 12 : Vue d'ensemble du marché des chevaux en Suisse en 2012 (sources : BDTA 2012/2013, AFD 2013a)

Un équidé suisse sur trois environ est âgé 15 ans et plus. Un nombre croissant de chevaux âgés arrivés au terme de leur carrière sportive ou qui ne peuvent plus être montés sont accueillis dans des « fermes de retraite ». Faute de données suffisantes, le thème des vieux chevaux et de la durée d'utilisation des équidés a été peu étudié à ce jour. Selon une étude récente (Kappeler et Rieder, 2010), l'âge moyen d'un cheval à sa mort est de 14.5 ans. D'après les données actuellement disponibles sur la BDTA, l'âge de la mort est de 15.5 ans en moyenne. Partant d'une utilisation régulière des équidés à partir de l'âge de 3 ans, la durée totale d'utilisation de ces animaux est de 11.5 à 12.5 ans.

À l'avenir, les données de la BDTA permettront de déterminer avec plus de précision la durée d'utilisation moyenne des équidés, notamment par race, et d'en tirer des conclusions pour le marché suisse du cheval et ses besoins. Il en résultera au final des indications précieuses pour la filière du cheval en général et pour les éleveurs de chevaux en particulier.

1.10 Comparaison avec des pays européens

Dans les pays européens, l'obligation d'enregistrer et l'identification obligatoire par puce électronique pour les équidés sont en vigueur depuis le 1er juillet 2009. Néanmoins, l'effectif total des équidés des pays considérés individuellement ne peut être estimé que de manière approximative, car certains équidés n'ont jamais été enregistrés ou sont restés enregistrés dans la banque de données après leur mort, faute d'annonce de « sortie ».

	Nombre d'équidés	Equidés/1000 habitants	Equidés/km ²
Allemagne	1'200'000	12.1	7.2
Angleterre	1'000'000	16.6	6.3
Autriche	100'000	12.1	3.3
Belgique	300'000	28.5	22.1
Danemark	150'000	27.6	5.7
Espagne	559'598	12.8	2.4
Estonie	4'900	3.7	0.5
Finlande	77'000	14.6	3.4
France	900'000	14.3	3.3
Grèce	27'000	2.4	0.7
Hongrie	60'000	6	1.3
Irlande	80'000	19	1.9
Italie	300'000	5.1	2.3
Lettonie	13'600	5.9	0.8
Luxembourg	4'490	9.7	3.4
Pays-Bas	400'000	24.5	21.4
Pologne	320'000	8.4	2.2
République tchèque	64'126	6.3	1.8
Slovaquie	8'000	1.5	0.4
Slovénie	22'000	11	4.6
Suède	280'000	30.9	9.1
Suisse	103'010	12.8	9.8
TOTAL	5'920'714		

Tableau 13 :

Estimation de la population équine dans divers pays européens (Liljenstolpe 2009 et mise en valeur par la rédaction du rapport)

En Allemagne, la population des équidés en 2012 a été estimée par la Deutsche Reiterliche Vereinigung (FN) à 1.2 millions d'animaux sur la base d'extrapolations. C'est dire qu'elle a pratiquement quadruplé dans le courant des 40 dernières années (FN 2012). En France, l'obligation d'enregistrement et d'identification (par puce électronique) des équidés existe depuis 2003 déjà. Au début, cette obligation concernait uniquement les animaux d'élevage et les poulains nouveau-nés ; à partir de 2006, elle a été étendue aux chevaux de sport et de course et finalement, en 2008, à tous les équidés. Fin 2010, près de 1'080'000 équidés étaient enregistrés dans le Système d'information Relatif aux Equidés (SIRE). On estime que sur cet effectif d'équidés enregistrés et identifiés par puce électronique, 900'000 vivent encore (REFERENCES 2011).

Dans la seule année 2010, 95'500 équidés détenus par 60'000 personnes ont été enregistrés en France (57 % de chevaux et de poneys de selle, 29 % de chevaux de course, 14 % de chevaux de trait et d'ânes).

En 2011, le IFCE a lancé un sondage afin d'obtenir des données plus précises sur le marché français du cheval. Il a pu analyser au total 4'160 achats de chevaux effectués en 2010 (Heydemann et Dornier 2012).

73 % des chevaux achetés ont été utilisés pour des activités sportives et de loisirs, 9 % pour l'élevage, 9 % pour la compétition et 2 % pour le travail (principalement chevaux de trait et ânes). Pour 7 % des nouveaux enregistrements, aucune utilisation précise n'a été indiquée ; il s'agissait surtout de chevaux d'agrément.

Sur l'ensemble des chevaux achetés pour le sport et les loisirs, 31 % ont été utilisés exclusivement pour des sorties en plein air, 30 % pour des loisirs sans participation à des compétitions et 36 % pour des loisirs avec participation à des compétitions, seuls 10 % étant utilisés exclusivement pour la compétition. Qu'ils participent ou non à des compétitions, les acheteurs ont choisi des chevaux aussi polyvalents que possible.

L'âge de la majorité des chevaux de sport achetés se situe entre 3 et 9 ans, alors que la fourchette d'âge des chevaux destinés à des activités de loisirs était nettement plus grande.

Les chevaux de sport sont en majeure partie des chevaux de selle, le plus souvent de la race Selle Français. Parmi les chevaux de loisirs, les trotteurs français arrivent en tête, mais un grand nombre était d'ascendance inconnue. La plupart des propriétaires de chevaux ont indiqué que la race n'était pas un critère déterminant pour l'achat d'un cheval et qu'ils appréciaient surtout le comportement, la polyvalence et la couleur de la robe de l'animal.

Deux tiers des chevaux de sport achetés ont été utilisés pour le saut, 16.8 % pour le concours complet et 15.6 % pour des concours de dressage. Des disciplines telles que

les courses d'endurance, l'attelage, le TREC ou la voltige étant moins représentées. Toutes disciplines confondues, 90 % des chevaux sont utilisés dans le domaine amateur. Au moment de l'achat, plus de 50 % des chevaux avaient déjà été montés ou attelés régulièrement. La part des chevaux non dressés était plus grande dans l'effectif des chevaux utilisés pour des activités de loisirs que dans celui des chevaux de sport.

La plupart des achats de chevaux (36 %) a été réalisée via des annonces dans des revues et par Internet. Les ventes aux enchères ont joué un rôle relativement modeste, avec 3 % de tous les achats. Dans 20 % des cas, l'acheteur connaissait déjà le cheval (p. ex. l'avait déjà monté ou attelé). Les chevaux ont été achetés le plus souvent dans l'espace géographique proche et examinés, montés ou attelés à l'essai avant l'achat. Avant l'achat définitif, l'acheteur avait testé deux à quatre autres chevaux.

Les prix des chevaux de sport achetés étaient très différents et dépendaient de plusieurs facteurs. La fourchette des prix de 90 % des chevaux se situait entre 1'000 et 20'000 euros ; pour 20 %, le prix d'achat était inférieur à 3'000 euros et pour 10 % supérieur à 15'000 euros. Pour 90 % des poneys, le prix d'achat se situait dans une fourchette de prix allant de 750 à 11'500 euros, 50 % environ ont coûté moins de 3'000 euros et 5 %, 15'000 euros ou plus. Les prix des chevaux de course sont nettement plus bas : 90 % des chevaux ont coûté entre 550 et 5'000 euros, un prix bas attribuable au fait qu'une grande partie de ces chevaux sont revendus comme chevaux de loisirs après avoir fait leur temps en tant que chevaux de course. Les prix de ces chevaux n'ont que rarement excédé les 5'000 euros. Avec 4'500 euros, le prix des franches-montagnes était largement supérieur à celui des autres races de chevaux de trait.

85 % des acheteurs étaient des non-professionnels, 88 % ont indiqué avoir déjà acheté des chevaux par le passé et 90 % ont répondu que l'achat s'est déroulé relativement facilement et sans complication.

En France, les importations d'équidés réalisées en 2010 ont elles aussi fait l'objet d'une analyse plus détaillée (Heydemann et Dornier 2012). Au total 4'974 chevaux et 1'535 poneys (environ 6'500 têtes en tout) ont été importés en 2010. Chez nos voisins français également, les importations d'équidés ont fortement augmenté ces dernières années. Depuis 2000, les importations de chevaux ont quintuplé et celles de poneys même décuplé. La race PRE est la plus importée, suivie des Lusitaniens. Autres races souvent importées : KWPN, demi-sang belge, cheval de sport belge, Hanovre, Zangersheide, Oldenburger et Holsteiner. Les chevaux achetés à l'étranger sont utilisés principalement pour des activités de sport et de loisirs. La race est un critère déterminant pour les importations, contrairement aux achats sur le marché indigène. Les chevaux de sport importés sont très souvent destinés au saut et au dressage. La part des chevaux utilisés pour le dressage est

notablement plus élevée chez les chevaux importés que chez ceux achetés sur le marché français. En outre, les chevaux importés sont utilisés à un niveau sportif plus élevé que les chevaux achetés sur le marché indigène.

Les chevaux importés pour le dressage et les loisirs sont nettement plus chers que ceux achetés en France, alors que cette différence ne se vérifie pas pour les chevaux utilisés pour le saut. Les importateurs sont en majeure partie des professionnels, ayant de l'expérience dans l'achat de chevaux.

2. Utilisations des équidés

En Suisse, la majeure partie des équidés est destinée à l'utilisation dans les loisirs, le sport et l'élevage. Il en va de même pour la garde de chevaux dans le contexte européen. Il y a toutefois des différences au niveau de l'utilisation selon le pays. Ainsi en France, il semble que depuis quelque temps, les équidés sont à nouveau de plus en plus utilisés pour divers travaux agricoles et communaux. Cette tendance a également un impact en Suisse. L'utilisation des équidés dans divers secteurs thérapeutiques est en augmentation constante.

2.1 Elevage chevalin

Au cours des dernières décennies, l'élevage chevalin suisse a été marqué par les changements. Du fait de la motorisation dans l'agriculture, le cheval de travail est devenu de plus en plus rare en Suisse. Le rapport entre la Confédération et l'élevage chevalin s'est également adapté à cette évolution. A la suite de la révision de l'ordonnance sur l'élevage, les organisations d'élevage jadis protégées sont devenues indépendantes en 1998. Les pouvoirs publics continuent à soutenir l'élevage chevalin. Ce soutien, sous forme de contributions, vise à permettre une production autonome, rentable, de grande qualité et respectueuse de l'environnement.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est responsable de la reconnaissance des organisations d'élevage, de la préservation de la diversité des races d'animaux de rente dans l'agriculture et de la gestion des contingents tarifaires pour les animaux d'élevage et la semence de taureaux. Il surveille les organisations d'élevage reconnues. Des contributions sont versées pour des mesures zootechniques telles que la tenue du herd-book et les estimations de la valeur d'élevage ainsi que pour des projets destinés à la préservation de la diversité des races autochtones.

En 2012, on comptait 14 fédérations de races reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture contre 23 en 2008 (OFAG 2013a). Cette nette baisse est due aux adaptations figurant dans l'ordonnance sur l'élevage (voir chapitre 3.2 Contributions à l'élevage chevalin).

2.1.1 Races élevées en Suisse

Outre les races traditionnellement soutenues - franchises-montagnes, demi-sang, haflingers et mulets - d'autres races sont élevées depuis longtemps en Suisse, telles le pur-sang anglais et le trotteur. Depuis 1998, année à partir de laquelle l'ordonnance sur l'élevage autorise l'importation libre de nombreuses races, la diversité des races a augmenté de manière considérable en Suisse. Comme l'Office fédéral de l'agriculture n'enregistre que les organisations d'élevage reconnues par la Confédération, il n'est pas possible de calculer l'effectif exact de chevaux d'élevage.

2.1.2 Nombre de naissances

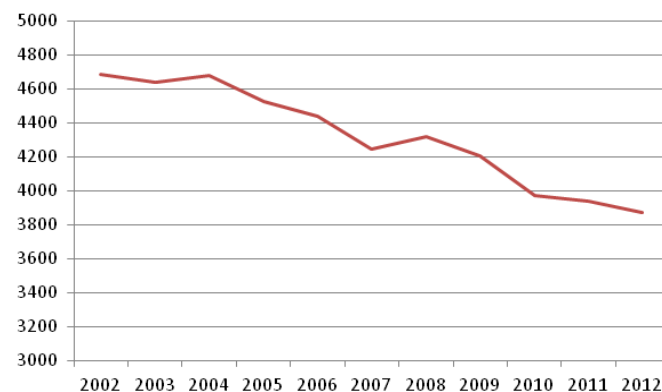


Figure 21 :
Nombre de poulains identifiés et enregistrés par les diverses organisations d'élevage. Évolution 2002-2012 (Sources : Zingg 2013, fédérations d'élevage)

Le nombre de poulains nés en Suisse et enregistrés par les diverses organisations d'élevage a diminué de 18 % au cours des dix dernières années (Figure 21). La race équine suisse la plus importante au niveau de l'élevage reste toujours le franchises-montagnes avec près de 60 % des naissances (Tableau 14).



Figure 22 :
L'élevage chevalin en Suisse est marqué par le franchises-montagnes avec près de 60 % des naissances (photo : Martin Rindlisbacher)

Associations	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Fédération suisse du franchises-montagnes	3'053	2'995	2'935	2'849	2'806	2'576	2'539	2'453	2'426	2'293	2'277
Fédération d'élevage du cheval de sport CH	980	895	869	921	849	878	914	877	788	750	687
Fédération Cheval Suisse										119	117
Haflinger pur-sang (Ha-passs)	77	78	108	102	129	146	134	146		133	142
Fédération Suisse des Haflinger	186	155	176	143	144	128	133	79	86	71	77
Fédération suisse des poneys et petits chevaux	0	141	138	154	136	119	109	110	125	107	111
Syndicat Suisse d'élevage de chevaux arabes	75	76	63	64	87	66	62	72	76	54	45
Suisse Trot	60	62	69	41	49	49	51	53	44	42	43
Fédération suisse du cheval Pinto	38	30	31	44	45	38	20				
Association suisse du cheval Islandais	24	25	39	30	47	38	52	60	66	68	79
Swiss Quarter Horse Association	0	0	78	47	29	37	35	97	106	97	111
Poney Romand	0	0	14	17	9	31	38				
Galop Suisse	49	51	34	37	30	28	40	35	22	25	28
ZAM Anglo-Arabes et Croisés d'Arabe	42	31	18	23	31	27	33	28	28	8	11
Swiss-Paint-Horse Association	28	28	36	30	40	26	24	30	39	33	20
Fédération suisse du poney shetland	21	17	18	22	29	19	45	63	59	55	81
Association suisse du cheval Frison	13	12	24	14	21	13	26	13	15	13	9
Association suisse d'éleveurs de chevaux de pure race espagnole	18	18	11	13	12	12	13	12	16	12	16
Association suisse Special Color	0	0	0	0	0	12	36	50	44	35	26
Association Suisse des chevaux arabes Shagya	6	4	5	4	2	9	8	8	14	4	9
Association suisse d'élevage du pur-sang lusitanien	0	0	0	0	3	5	4				
Paso Club International	1	8	8	8	4	4	0	10	4	3	2
Association des Amis des chevaux Akhal-Téké Suisse	7	9	3	5	5	1	4	2	2	2	2
Association Suisse des Lipizzans	1	0	0	0	0	0	0	5	5	5	5
Association suisse du cheval Barbe	2	3	0	1	0	0	0				2
Appaloosa Horse Club									7	7	6
Total	4'681	4'638	4'677	4'569	4'507	4'262	4'320	4'203	3'972	3'936	3'957

Tableau 14 :

Nombre de poulains identifiés par les différentes organisations d'élevage : évolution de 2002 à 2012 (Sources : Zingg 2013, fédérations d'élevage)

Depuis 2011, toutes les naissances doivent être enregistrées dans la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). En 2011, il était encore possible de saisir un premier enregistrement à la place d'une naissance pour un animal né en 2011, raison pour laquelle il n'y a eu que 1'990 naissances enregistrées en 2011. Cette possibilité a été supprimée en 2012, ce qui explique l'augmentation des naissances (4'640 naissances notifiées au total (BDTA 2013)). Ainsi pour l'année 2012, 85 % des naissances enregistrées ont été également annoncées aux diverses organisations d'élevage.

Près de la moitié des naissances (44 %) est enregistrée pour la race franches-montagnes. Chez les demi-sang suisses, 744 naissances ont été enregistrées, ce qui correspond à une part d'environ 16 % (BDTA 2013). Il faut expliquer à ce sujet que les enregistrements dans la BDTA sont effectués par les propriétaires d'équidés. La mention de la race, en particulier, peut être effectuée de diverses manières : un propriétaire peut enregistrer son cheval comme demi-sang suisse, alors qu'un autre ne l'aurait déclaré que comme demi-sang.

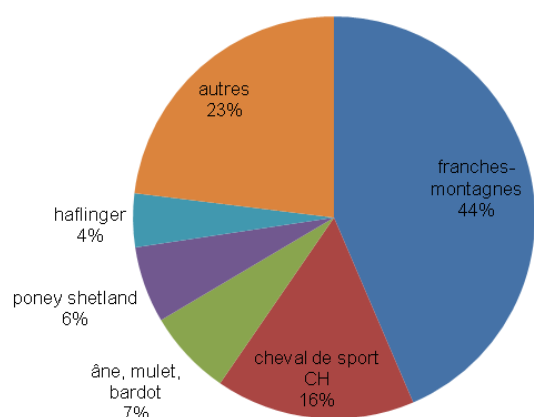


Figure 23 : Répartition des naissances par race enregistrées dans la BDTA en 2012 (BDTA 2013)

2.1.3 Nombre de juments et d'étalons utilisés pour l'élevage des races FM, cheval de sport CH et HF

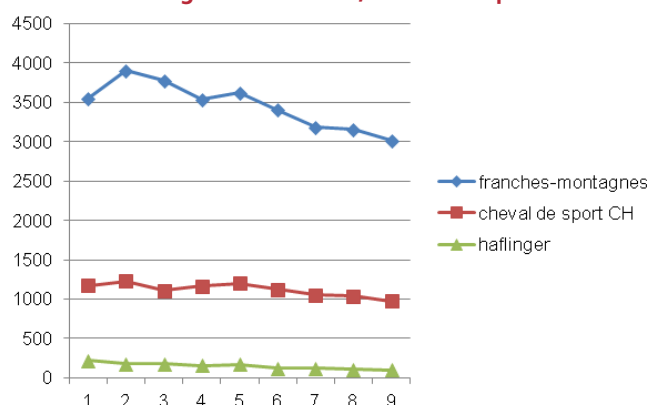


Figure 24 : Nombre de juments saillies (FM, cheval de sport CH et HF) ; évolution entre 2004 et 2012 (Sources : Fédération suisse des franches-montagnes, Fédération Suisse du cheval de sport CH, Fédération suisse des Haflinger)

L'évolution du nombre de juments utilisées pour l'élevage est parallèle au nombre des naissances. Entre 2004 et 2012, on observe une baisse des saillies de 122 % pour les haflingers, de 21 % pour les chevaux de sport CH et de 18 % pour les franches-montagnes. Le nombre d'étalons franches-montagnes utilisés pour l'élevage a également diminué durant la période considérée (voir figure 24).

En 2012, la moyenne des juments saillies était de 17 par étalon FM, de 9 par étalon cheval de sport CH et de 9 par HF. La moyenne des juments saillies par étalon a ainsi diminué depuis 2004 chez les FM et les HF, tandis qu'elle a légèrement augmenté chez le cheval de sport CH, passant de 7 à 9 (voir figure 25).

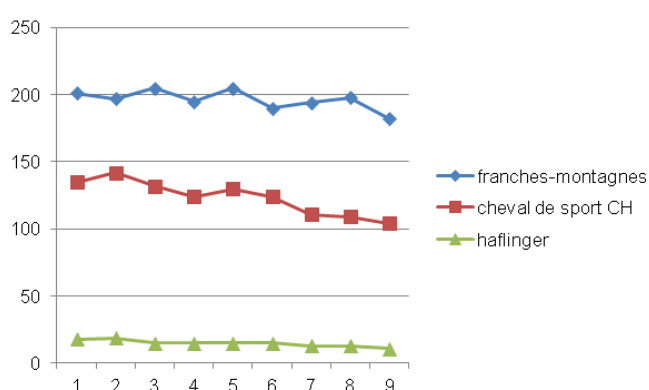


Figure 25 : Nombre d'étalons (FM, cheval de sport CH et HF) ; évolution entre 2004 et 2012 (Sources : Fédération suisse des franches-montagnes, Fédération Suisse du cheval de sport CH, Fédération suisse des Haflinger)

2.1.4 Élevage de chevaux de course

De manière générale, l'élevage de pur-sang pour les courses de galop (courses de plat et courses d'obstacles) ainsi que l'élevage de trotteurs ont diminué durant entre 2002 et 2012. Chez les trotteurs, les saillies annuelles sont toutefois à nouveau en hausse depuis 2010.

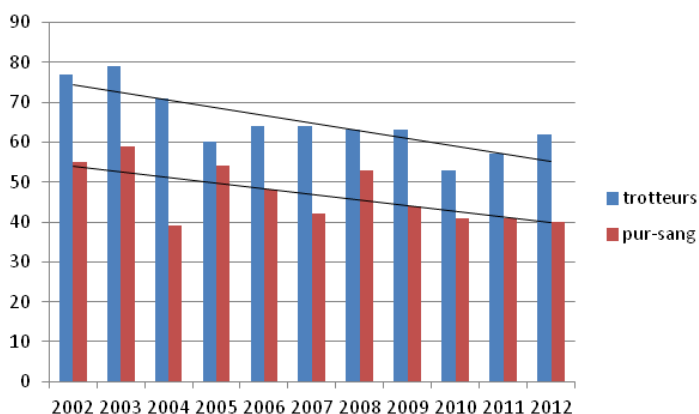


Figure 26 : Nombre de juments saillies des races de trotteurs et de pur-sang anglais, évolution entre 2002 et 2012 (source : FSC 2013)

2.2 Les chevaux dans les loisirs et le sport

Au titre de sport équestre, on entend toute activité physique pratiquée avec ou sur un cheval, comprenant ou non la notion de compétition. 64 % des personnes qui pratiquent un sport équestre en Suisse le font librement, c'est-à-dire sans être membre d'une société ou d'un groupe constitué (Lamprecht et al. 2009). En Suisse, près de 1.8 % de personnes âgées de 15 à 74 ans pratiquent un sport équestre. Chez les enfants entre 10 et 14 ans, la part est de 7.7 % et de 4.6 % chez les adolescents entre 15 et 19 ans (Lamprecht et al. 2009). Par conséquent, près de 150'000 personnes âgées de 10 à 74 ans au total font de l'équitation ou de l'attelage ; les enfants de moins de 10 ans n'ont pas été pris en compte dans cette étude. Une nouvelle version de l'étude «Sport Suisse 2014» est actuellement en cours, dont les résultats fourniront des chiffres actuels sur la pratique du sport équestre en Suisse.



Figure 27 :
La majorité des personnes qui pratiquent un sport équestre n'est pas affiliée à une association ou à un groupe constitué (photo : Agroscope – Haras national suisse)

2.2.1 La Fédération Suisse des Sports Equestres FSSE

La Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE) est l'organisation faîtière de toutes les fédérations et sociétés en lien avec le cheval et les disciplines de sport équestre au sens le plus large. La FSSE réunit tant des actifs dans les différentes disciplines de la Fédération Equestre Internationale FEI (disciplines de la FEI : saut, dressage, concours complet, attelage, voltige, endurance, reining et sport équestre avec handicap) que des représentants d'autres secteurs tels que les métiers liés au cheval, les courses de chevaux, le polo, les éleveurs de différentes races, les samaritains et vétérinaires. En 2013, la FSSE comptait en tout 34 organisations de sports équestres et d'élevage chevalin affiliées (18 membres à part entière et 16 membres partiels).

La FSSE soutient et coordonne les intérêts de ses membres, qu'elle représente auprès du public, des autorités, de Swiss Olympic ainsi qu'auprès des autres organisations nationales et internationales (par ex. Fédération Equestre Internatio-

nale FEI et la European Equestrian Federation EEF). Elle règlemente et surveille les compétitions officielles pour lesquelles il faut prouver certaines qualifications ainsi que les concours et joutes sportives organisés sur une base amicale et ludique. Elle coordonne et encourage en outre la formation de base et la formation continue des adeptes de sports équestres en matière d'équitation, d'attelage et de comportement avec les chevaux. Deux de ses principaux objectifs sont la promotion de la relève et le respect de la protection des animaux dans le sport équestre et dans la garde de chevaux. Pour la promotion de la relève, la FSSE a mis sur pied divers programmes dans les disciplines de saut, de dressage, de concours complet et de voltige avec Swiss Olympic ces dernières années. Dans le domaine de la protection des animaux, le budget pour la lutte contre le doping et le nombre de contrôles de médication a été augmenté. Les vétérinaires des concours ont en outre vu leurs compétences et responsabilités s'élargir. La documentation pour les formations continues, par ex. pour les brevets est adaptée au fur et à mesure aux conditions-cadre légales les plus récentes et aux principes éthiques.

Les disciplines coordonnées par la FSSE sont les suivantes : dressage, saut, concours complet, attelage, endurance, reining, voltige, tétathlon et para equestrian dressage.

Manifestations

En 2012, la FSSE a coordonné en tout 619 manifestations. La part de manifestations internationales a augmenté, passant de 3.6 % (année 2002) à 7.0 % (année 2012).

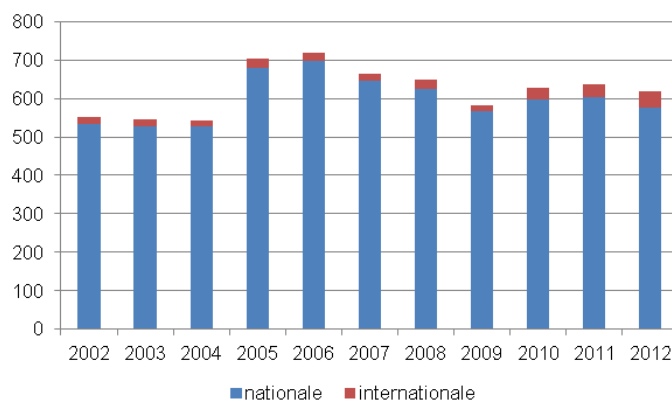


Figure 28 :
Nombre de manifestations nationales et internationales coordonnées par la FSSE ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSSE 2013)

Comptant actuellement pour 81.5 % de toutes les épreuves confondues, le sport de saut d'obstacles reste toujours de loin la discipline prépondérante. En 2012, il y a eu en tout 4'679 épreuves de saut. Depuis 2005, les épreuves appelées auparavant épreuves libres sont également recensées, ce qui explique la forte hausse depuis lors. Mais de manière générale, le nombre d'épreuves semble être légèrement en baisse dans toutes les disciplines.

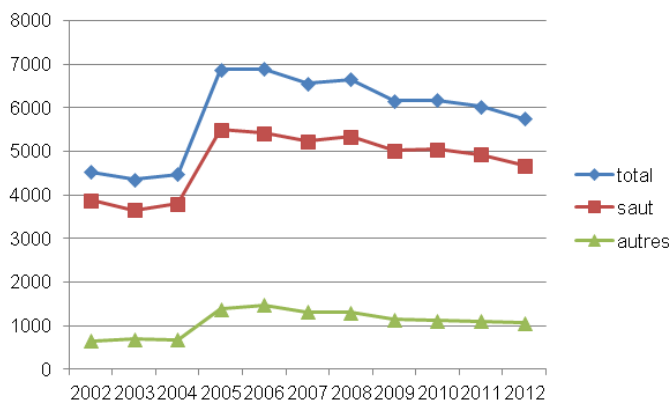


Figure 29 :
Nombre d'épreuves de saut coordonnées par la FSSE par rapport aux autres disciplines ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSSE 2013)

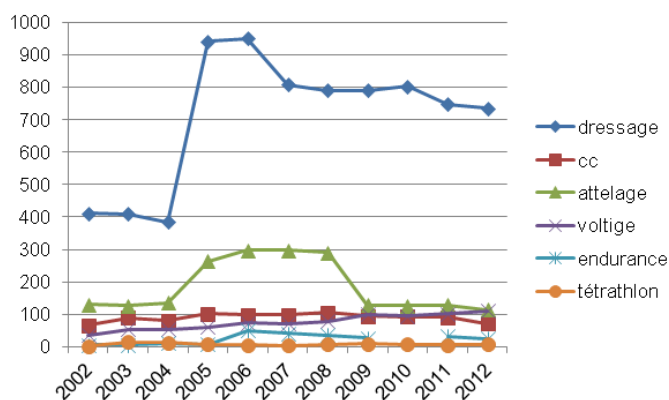


Figure 30 :
Nombre d'épreuves des différentes disciplines (sauf saut) coordonnées par la FSSE, évolution entre 2002 et 2012 (source : FSSE 2013)

Chevaux de sport enregistrés par la FSSE

En tant qu'organisation faîtière du sport équestre suisse, la FSSE est chargée chaque année de confirmer ou d'inscrire au registre des chevaux de sport tous les chevaux de sport actifs en Suisse. En 2012, le nombre de nouvelles inscriptions était de 3'525 chevaux et de 173 poneys issus de 97 races différentes. Depuis 2005, les chevaux et poneys qui participent aux épreuves anciennement appelées libres sont également enregistrés, ce qui explique la forte augmentation des inscriptions au cours de cette période.

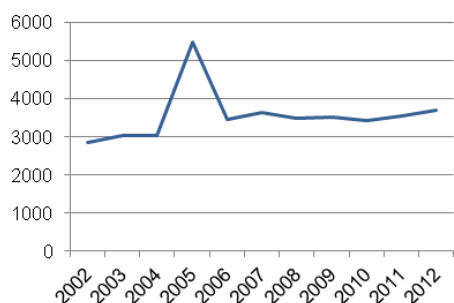


Figure 31 :
Nombre de nouvelles inscriptions au registre des chevaux de sport de la FSSE ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSSE 2013)

L'enregistrement des chevaux qui sont utilisés pour la compétition doit être confirmé chaque année avant le début de la saison. Les chevaux qui ne sont temporairement ou définitivement plus utilisés dans le sport de compétition sont considérés comme inactifs. Le nombre de chevaux inscrits comme actifs a continué à augmenter ces dix dernières années et se monte à 36'473 chevaux au total en 2012. Environ un tiers des chevaux vivant en Suisse sont donc inscrits au registre des chevaux de sport de la FSSE.

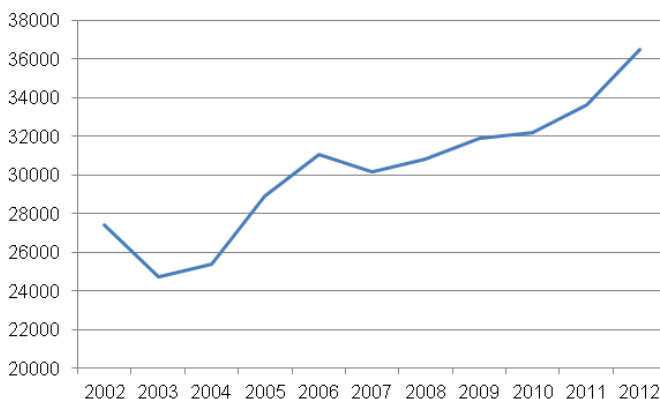


Figure 32 :
Nombre de chevaux enregistrés par la FSSE ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSSE 2013)

Les chevaux inscrits au registre des chevaux de sport de la FSSE sont en majeure partie nés à l'étranger (Allemagne 28.6 %, France 11.2 % et Hollande 8.5 %). La part de chevaux CH a diminué ces dix dernières années, passant de 38 % (2002) à 29 % (2012). Il y a ainsi un peu moins d'un tiers des nouvelles inscriptions qui proviennent de l'élevage suisse.

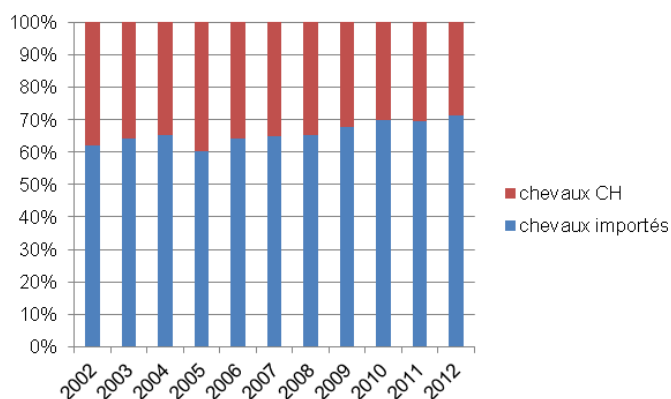


Figure 33 :
Répartition des nouvelles inscriptions au registre des chevaux de sport de la FSSE ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSSE 2013)

Sportifs actifs de la FSSE

Pour participer aux épreuves de la FSSE, les adeptes des sports équestres doivent activer chaque année leur brevet ou leur licence.

Les personnes qui ont obtenu un brevet ou une licence ces dix dernières années sont pour la plupart de sexe féminin. En 2002, 80 % des nouveaux titulaires de licence étaient des femmes, 75 % des nouveaux brevets ont également été donnés à des femmes. En 2012, le rapport entre les sexes était de 85 % de femmes pour les licences et de 88 % de femmes pour les brevets.

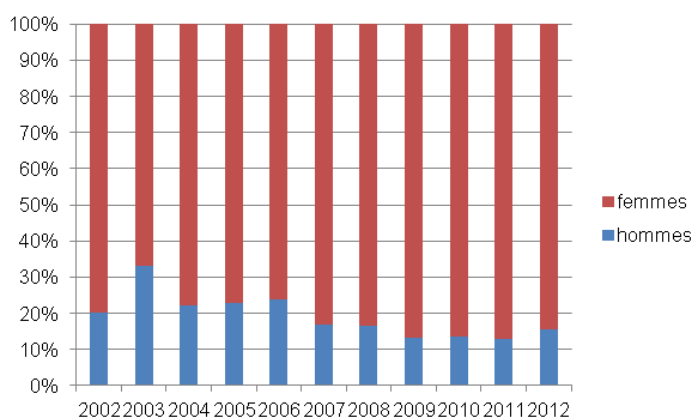


Figure 34 : Répartition des nouvelles licences par année et par sexe (source : FSSE 2013)

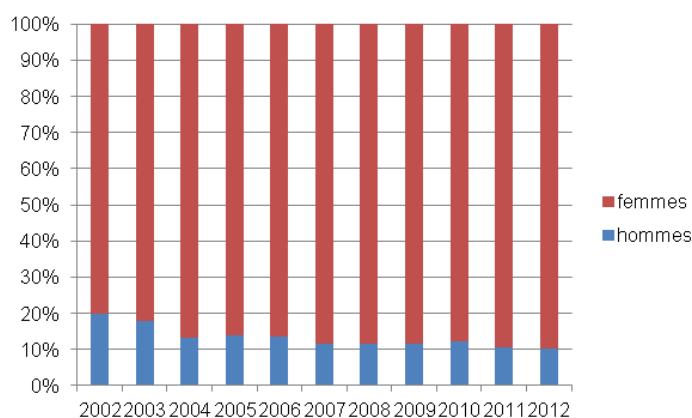


Figure 35 : Répartition des nouveaux brevets par année et par sexe (source : FSSE 2013)

Comme déjà démontré dans le rapport de l'Observatoire de la filière suisse du cheval Ofichev de 2007, des personnes de plus en plus jeunes s'intéressent aux sports équestres. Cette évolution a continué ces dix dernières années : la part de licences attribuées à des personnes âgées de moins de 26 ans est en continuelle augmentation durant cette période. Ces dix dernières années, près de 60 % des brevets qui ont été remis à des femmes l'ont été à des personnes âgées de moins de 26 ans, tandis que chez les hommes, cette part ne se montait qu'à 25 %. La part de personnes âgées de plus de 45 ans est en revanche nettement plus élevée chez les

hommes avec près de 40 %, contre seulement 10 % chez les femmes. Il semble que même en prenant de l'âge, les hommes se lancent activement dans les sports équestres ou continuent à les pratiquer, tandis que les femmes semblent le faire principalement dans leurs jeunes années.



Figure 36 : Répartition des classes d'âge des hommes qui ont obtenu un brevet de la Fédération suisse des sports équestres ; 2006-2012 (source : FSSE 2013)

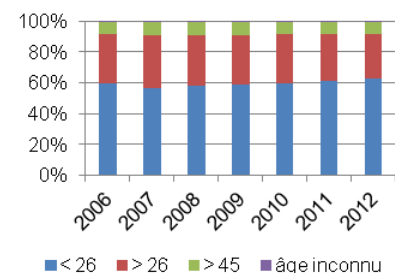


Figure 37 : Répartition des classes d'âge des femmes qui ont obtenu un brevet de la Fédération suisse des sports équestres ; 2006-2012 (source : FSSE 2013)

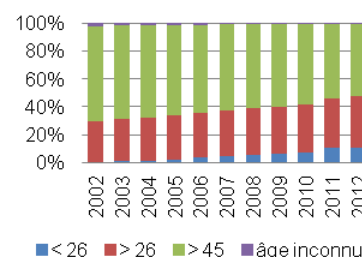


Figure 38 : Répartition des classes d'âge des hommes qui ont obtenu une licence de la Fédération suisse des sports équestres ; 2002-2012 (source : FSSE 2013)



Figure 39 : Répartition des classes d'âge des femmes qui ont obtenu une licence de la Fédération suisse des sports équestres ; 2002-2012 (source : FSSE 2013)

2.2.2 Jeunesse et Sport

Jeunesse et Sport (J+S) propose des cours et des camps dans plus de 70 sports et disciplines à des enfants et jeunes âgés de 5 à 20 ans. Durant la période allant de 2004 à 2011, ces offres dans le sport équestre ont été suivies par en moyenne 2'800 enfants et jeunes.

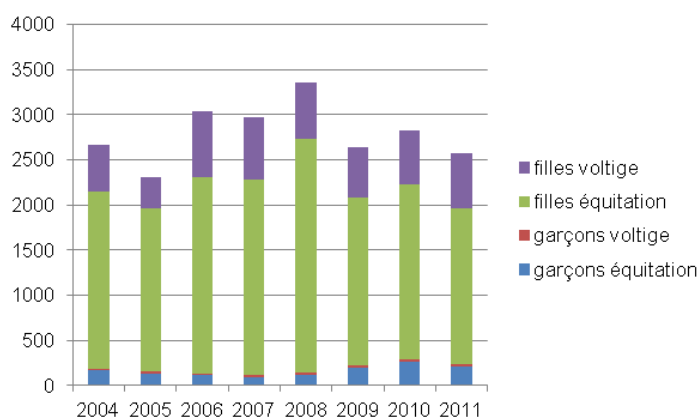


Figure 40 : Jeunesse et Sport (J+S) : participation à la formation des jeunes (Source : OFSPO 2012)

2.2.3 Les courses de chevaux et paris hippiques

En 2012, il y avait neuf hippodromes en Suisse (Aarau, Depuis 1991 la Loterie Romande (LoRo) organise des paris sur les courses de chevaux en Suisse romande et dans la partie francophone du canton de Berne grâce à un partenariat entre le Pari Mutuel Urbain (PMU) français et le PMU Romand. En 2012, la somme totale des enjeux se montait à 111.5 millions de francs (-5.9 % par rapport à 2011) (EPMA 2012).

Sur le chiffre d'affaires réalisé par le PMUR, 3 % sont réinjectés dans les courses de chevaux en Suisse et 6 % sont reversés au PMU en France ; 3.153 millions de francs qui profitent à la filière suisse (LoRo 2012).

En 2012, 35 % des chevaux engagés dans les courses de trot étaient des chevaux indigènes. Chez les galopeurs, la part de chevaux indigènes était de 21 %. Par rapport au nombre total de chevaux engagés, la part de chevaux de course indigènes a diminué chez les trotteurs entre 2002 et 2012, en particulier depuis 2008. Chez les galopeurs, le nombre est resté relativement constant, à quelques fluctuations annuelles près.

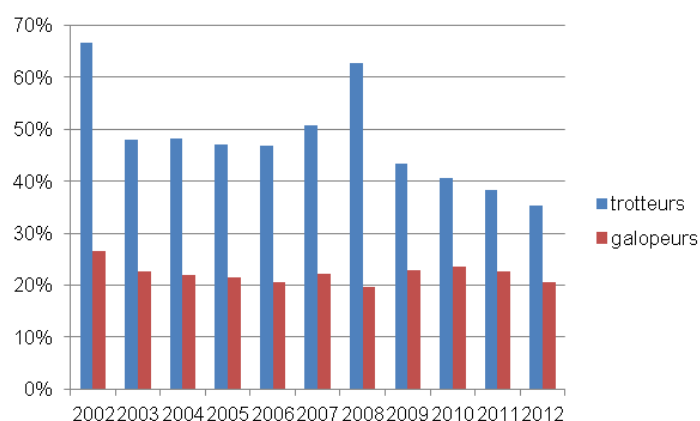


Figure 41 : Part de chevaux de courses indigènes par rapport au nombre total de chevaux engagés ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSC 2013)

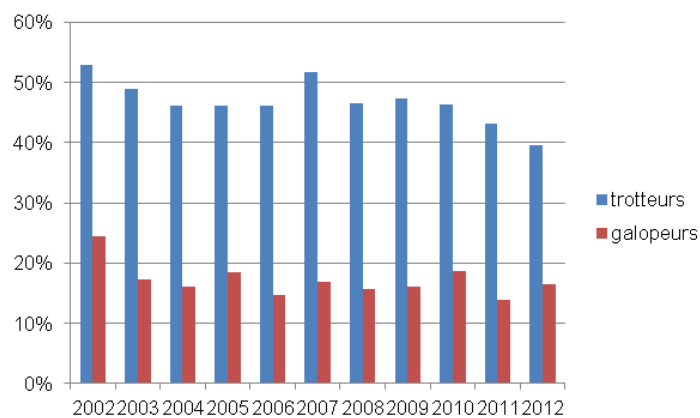


Figure 42 : Part des gains réalisés par les indigènes par rapport à la somme totale des gains ; évolution entre 2002 et 2012 (source : FSC 2013)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Journées de course	51	50	47	53	49	46	47	45	57	52	48
dont avec galop	42	40	42	43	42	40	41	41	38	k.A.	k.A.
Courses de galop	218	208	216	230	225	217	223	214	211	221	198
Courses de trot	216	216	214	235	220	197	196	192	217	244	240
Total de courses	434	424	230	465	445	414	419	406	428	465	438

Tableau 15 : Nombre de courses de trot et de galop en Suisse, évolution 2002-2012 (Source : FSC 2013)

2.2.4 Le sport avec les poneys

En Suisse, le sport équestre pour les poneys existe depuis 1950. Jusqu'en 1985 environ, les seules compétitions sportives proposées pour les poneys et les petits chevaux étaient des épreuves de saut de différents degrés de difficulté et les courses de plat. De nos jours en revanche, une offre complète s'est développée pour les poneys et petits chevaux de toutes races et de toutes tailles. La Fédération suisse des poneys et petits chevaux FSPC a édicté des règlements pour différentes épreuves qui attirent les cavaliers de poneys et de petits chevaux de tous les niveaux, du débutant au cavalier de loisirs plein d'ambitions. Parmi les épreuves encadrées par la FSPC, on trouve les épreuves accompagnées, le gymkhana, l'obéissance, le travail au sol et l'épreuve pour cavalier de loisirs⁸.

La Fédération suisse des sports équestres FSSE s'occupe des disciplines de la FEI (dressage, saut, concours complet et attelage) qui sont axées sur les performances de pointe dans le sport d'élite au niveau international⁹.

Les courses de galop pour poneys¹⁰ ont d'abord été organisées sur les places de concours dans le cadre des épreuves de saut. Des journées de courses pour poneys et chevaux étaient

aussi organisées dans différents endroits de Suisse (Schwarzenburg, Bulle, Hitzkirch, Echallens, etc.) en-dehors des hippodromes officiels. En 1978, des courses de poneys se sont courues pour la première fois à Aarau (Schachen) au cours de la journée du cheval. Depuis lors, elles figurent au programme chaque année. Pratiquement en même temps, les courses de poneys ont été intégrées aux journées de courses existantes à Fehraltorf, Yverdon et à Frauenfeld.

Jusqu'en 1987, c'est la Fédération suisse des poneys et petits chevaux FSPC qui a réglementé et géré les courses de poneys. Jusqu'en 1999, la coordination a ensuite été confiée à la Fédération suisse des sports équestres (FSSE). Depuis l'année 2000, c'est Galop Suisse qui est responsable de ces courses. Le règlement a été adapté au fur et à mesure et les courses de poneys ont été gérées de manière de plus en plus professionnelle. Un pas de géant a été réalisé en 2010 avec l'introduction des départs donnés avec les boîtes de départ pour les poneys de catégorie D. Aujourd'hui, les cavaliers de poneys sont autorisés à s'entraîner avec le simulateur de course électronique sous la supervision de spécialistes dans le cadre du programme de formation de Galop Suisse pour les cavaliers de la relève.



Figures 43 et 44 :
Galop Suisse est responsable des courses au galop de poneys (source : Ponyrennen Schweiz 2013)

Figures 45 et 46 :
Les courses au trot de poneys sont réglementées par Suisse Trot (source : Ponyrennen Schweiz 2013)

Les courses de trot pour poneys sont courues sous le patronat, la responsabilité et les règlements de Suisse Trot. Depuis 2005, les courses de trot pour poneys sont courues sur les hippodromes suisses. L'idée des courses de trot pour poneys vient à l'origine des pays scandinaves. Dans ces pays, les courses de poneys font partie depuis de nombreuses années déjà des épreuves de sport équestre organisées.

⁸ www.svpk.ch

⁹ www.fnch.ch

¹⁰ www.ponyrennen-schweiz.ch

Les Pony Mounted Games jouissent également d'une popularité croissante. Dans cette discipline de sports équestres, différentes courses de relais se courent par équipe. Il y a en tout 31 jeux strictement règlementés qui se répartissent en trois catégories : jeux de vitesse, jeux faisant appel à la technique ou demandant à remonter le plus vite possible à cheval.

Les troupes coloniales anglaises ont ramené en Europe la tradition issue à l'origine des techniques de combat des troupes de guerre indiennes, ont développé des règlements pour ces jeux qui ont rapidement connus un franc succès dans les années 50. Entretemps, des championnats nationaux sont organisés chaque année dans 20 pays et l'International Mounted Games Association IMGA organise les championnats d'Europe et du Monde.

Grâce aux nombreuses catégories d'âge différentes, les Pony Mounted Games permettent de débiter de manière optimale dans le sport équestre. En Suisse, l'association Swiss Pony Mounted Games (SPMG) regroupe dix clubs actifs. Dans notre pays, les Pony Mounted Games sont connus surtout en Suisse romande en raison de l'influence de la France.

2.3 Thérapie assistée par le cheval

En Suisse, la thérapie assistée par le cheval comprend trois formes de thérapie équestre : l'équitation et la voltige pédagogiques curatives (ou équithérapie), l'équitation thérapeutique et l'hippothérapie. Ces trois formes de thérapie diffèrent de par la formation de base des thérapeutes et de par la manière de travailler (voir chapitre 3.5 Métiers liés au cheval et marché du travail).

En Suisse, il existe environ 170 établissements qui proposent des thérapies assistées par le cheval. Il y a en outre env. 160 thérapeutes en hippothérapie-K enregistrés (Sozzi 2013). D'après le sondage effectué en 2005 par le groupe de travail de la filière équine, près de 6'500 équidés sont régulièrement utilisés pour la thérapie et la rééducation (Poncet et al. 2007).

2.4 Le travail comme animal de trait ; traction animale

Dans les pays industrialisés, le cheval a été presque totalement supplanté par la mécanisation de l'agriculture et de la sylviculture. Mais au niveau mondial, l'animal de travail a toujours une importance inestimable. De nos jours, près de 300 millions d'animaux sont utilisés par l'homme pour différents travaux. On dénombre dix fois plus d'animaux de travail que de tracteurs dans le monde. L'utilisation d'animaux de trait et de bât est stable en Asie et en Amérique latine ; en Afrique, elle est même en augmentation (FECTU, sans indication d'année).

Mais au cours des dix dernières années, le cheval comme animal de travail connaît un regain d'intérêt même dans les pays industrialisés, en particulier en France et en Belgique. Un sondage réalisé en France en 2003 a montré que 73 % des personnes interrogées souhaitaient le retour du cheval en ville. A cela s'ajoute un intérêt qui a fortement augmenté pour le développement durable au niveau régional, social et écologique depuis le début des années 90, ainsi que la quête d'énergies propres et renouvelables qui l'accompagne. Aujourd'hui, plus de 200 communes utilisent à nouveau avec succès des chevaux pour l'élimination des déchets (verre usagé, vieux papier, déchets verts, etc.), mais aussi pour le transport (transports scolaires, transports publics). Les chevaux fournissent également un travail précieux dans l'entretien des espaces verts et autres travaux d'aménagements extérieurs (IFCE 2012).

D'après le rapport du groupe de travail de la filière équine Ofichev (Poncet et al. 2007), seuls environ 2.5 % des chevaux sont utilisés aujourd'hui pour le travail (agriculture et sylviculture, transports) jusqu'ici. Bien qu'il n'y ait aucune étude actuelle en Suisse qui se penche en détail sur le cheval de travail, on peut constater que des efforts accrus sont faits ces derniers temps pour réutiliser le cheval comme animal de trait dans le milieu urbain. En été 2012 par exemple, la commune d'Avenches et le bureau d'ingénieurs Meterus Sàrl, en collaboration avec le Haras national suisse d'Agroscope, a présenté le prototype d'une calèche à assistance électrique. Cette dernière a été développée dans le cadre d'un projet d'intégration des chevaux dans l'espace public. Certains travaux communaux, comme le ramassage des déchets, consomment une grande quantité d'hydrocarbure, les véhicules utilitaires motorisés utilisés devant constamment s'arrêter, redémarrer, accélérer puis freiner à nouveau. Ce projet novateur représente une solution écologique, pratique et silencieuse pour le trafic de proximité (Agroscope 2012). En 2013, la commune de Saint-Imier a elle aussi testé le ramassage des déchets à l'aide d'un prototype de calèche à assistance électrique tirée par un cheval franchises-montagnes (Bieler Tagblatt 2013).



Figure 47 : Une calèche à assistance électrique a été présentée et testée en 2012 à Avenches dans le cadre d'un projet (photo : Agroscope – Haras national suisse)

¹¹ www.pony-games.ch

Dans l'espace rural en Suisse également, les chevaux sont de plus en plus utilisés pour les travaux sylvicoles et agricoles où ils reviennent en force. En particulier le travail en forêt avec des chevaux voit aujourd'hui de nouvelles perspectives s'ouvrir et connaît ainsi une certaine renaissance dans la gestion forestière. La technique de débardage avec des chevaux est souvent combinée à l'utilisation de machines. Ainsi, avec le cheval, on peut débarder et regrouper le bois depuis le cœur de la forêt jusqu'au layon de débardage, où les machines forestières peuvent rouler sans provoquer de dégâts et où le bois peut être travaillé. L'utilisation des chevaux garantit ainsi un travail de débardage efficace, flexible et de haute qualité avec un effet positif sur le forestier lui-même ainsi que sur l'écosystème précieux et unique en son genre qu'est la forêt (Cattin et Moser 2005).



Figure 48 :
Le travail en forêt avec des chevaux gagne de nouveau en importance (photo : Norma Kleiber)

Les chevaux de travail, appelés en France «chevaux territoriaux», «chevaux utilitaires» ou «chevaux cantonniers», sont en principe des animaux de la famille des équidés, donc des chevaux de trait ou de selle, des poneys, des ânes, des mulets ou des bardots. Ils sont utilisés à l'attelage ou sous la selle par une corporation locale, soit directement, soit sur mandat par un prestataire de services et accomplissent des services publics en région urbaine ou agricole.

Les chevaux de travail contribuent ainsi au développement durable. Ils créent des places de travail, créent des ponts entre la ville et la campagne et jouent un rôle important dans la cohésion sociale. La présence du cheval peut améliorer les rapports entre les habitants et les employés communaux. Le cheval de travail soutient également l'intégration sociale. Ainsi, depuis quelques années, ce sont des personnes hébergées dans des centres de réinsertion sociale qui vident les poubelles publiques et arrosent les plantes dans quelques communes françaises. Un autre aspect intéressant est, par exemple, que dans les communes où

l'on utilise des chevaux, les personnes se comportent de manière plus responsable en matière d'élimination des déchets. Les humains se sentent ainsi apparemment liés à l'animal, raison pour laquelle ils font plus attention en triant les déchets et en évitant d'en produire.

De manière très générale, la consommation de l'énergie fournie par les chevaux de trait est plus écologique que la consommation de carburants fossiles. L'écobilan dépend toutefois en grande mesure de l'organisation du travail, par exemple des distances qu'il faut parcourir pour le transport. D'après l'IFCE (2012), l'utilisation du cheval permet d'économiser potentiellement 35 % de CO₂ lors du ramassage des déchets, 30 % lors de l'entretien des espaces verts, 40 % lors des travaux de tonte et 60 % lors des transports de personnes. Les économies réalisées lors de l'entretien des arbres peuvent aller jusqu'à 30 % et, pour les cultures maraîchères, elles peuvent même se monter à 90 %. Un autre aspect positif de l'utilisation du cheval est la réduction de la nuisance sonore et la préservation de la diversité biologique, en particulier dans les milieux naturels sensibles. Bien que le cheval ne soit pas reconnu jusqu'ici comme énergie renouvelable, il existe de nombreux groupes qui s'engagent depuis longtemps pour qu'il le soit, par exemple la Cerrta en France (Centre européen de ressources et de recherches en traction animale).

2.5 Les chevaux dans l'armée

Les chevaux ont une longue tradition dans l'armée suisse. Dans le train, nom que l'on donne à l'unité de chevaux qui a subsisté jusqu'ici, on trouve deux fonctions : les spécialistes des bêtes de somme avec leurs chevaux de bât et la patrouille montée. Le nombre de chevaux et de mulets astreints au service militaire a fortement diminué ces dernières années. Les quatre dernières troupes du train, qui comptent près de 600 chevaux et mulets, sont rattachées au Centre de compétences du service vétérinaire et animaux de l'armée (Cen Comp S vét et animaux A) qui se trouve à Schönbühl près de Berne. L'armée peut mobiliser directement l'effectif actuel de chevaux/mulets qui compte environ 200 animaux (40 soldats avec cheval / 160 fournisseurs de chevaux soumis au devoir de garde). Le nombre de jours de service militaire effectués par les chevaux ou les mulets se monte en moyenne à 8'300 jours de service par année.

Presque tous les chevaux de l'armée sont des franchises-montagnes. Une fois par année, les éleveurs de chevaux de toute la Suisse se rendent à Berne, où une commission d'achat examine les animaux proposés et les achète pour l'armée. Les coûts d'entretien de tous les chevaux sont trop élevés pour l'armée. C'est la raison pour laquelle après leur formation, les chevaux sont revendus sous conditions à des soldats ou à des partenaires contractuels (fournisseurs de chevaux). Si l'armée a besoin du cheval, le nouveau propriétaire envoie le cheval au service de l'armée.

Durant ce service, le cheval est sous la responsabilité d'un soldat du train. Durant les 18 semaines d'école de recrues, la recrue du train apprend comment se comporter avec l'animal. A 18 ans révolus, chaque conscrit peut en principe devenir soldat du train. Deux fois par année, les personnes intéressées peuvent participer à un cours préparatoire et voir si le travail avec les chevaux dans l'armée leur convient (Moser 2013).

2.6 Lait de jument

L'utilisation de lait de jument dans l'alimentation humaine vient à l'origine d'Asie. Pour les peuples nomades, ce lait constituait la principale source de vitamines, d'oligo-éléments et d'acides gras essentiels.

En Suisse, le lait de jument reste un produit de niche qui est produit principalement sur une base privée. La quantité produite annuellement n'est pas enregistrée : d'après le rapport de l'Ofichev (Poncet et al. 2007), la production indigène de lait de jument représente environ 0.5 % de la production indigène de lait, lait de brebis et de chèvre compris.

Sur une production journalière d'environ vingt litres de lait par jument, on peut traire en moyenne 1 litre par jour. Comme le lait de jument ne doit pas être chauffé, par ex. par pasteurisation, à cause de ses composants, il est congelé immédiatement après la traite. La lyophilisation qui s'ensuit permet de fabriquer également des capsules de lait de jument comme complément alimentaire.

En Suisse, le prix pour un litre de lait de jument varie entre 30 et 40 francs (Helfenstein 2013).

2.7 Le crin de cheval

Jadis, partout où l'on élevait des chevaux, on collectait les crins pour les traiter. Ils étaient d'abord cuits dans de l'eau puis peignés et enfin triés d'après la couleur. De nos jours, le crin de cheval est traité à la machine. Le crin de cheval

fait partie des poils grossiers et compte parmi les plus anciens et les meilleurs matériaux de rembourrage. Il ne peut pas être filé comme de la laine. La matière première vient le plus souvent d'Europe, d'Amérique du Sud, d'Australie et de Chine. Selon les besoins, les crins sont laissés dans leur couleur naturelle, teintés en noir ou blanchis. Le crin naturel de cheval a perdu de son importance ces dernières années, car il est fréquemment remplacé par du crin synthétique fabriqué par un procédé chimique (Material-Archiv, sans indication d'année).

Il n'existe plus que trois filatures de crins de cheval dans toute l'Europe qui transforment uniquement des crins de la queue des chevaux et des bœufs. La dernière filature de crin de cheval existante en Suisse, sise à Marthalen, est donc bien particulière¹². 90 % de ses produits sont exportés, notamment vers des sites de production de literie renommés situés en Suède et en Angleterre (NZZ 2006).

Les avantages du crin de cheval résident dans sa grande élasticité et sa fermeté. Il possède de bonnes propriétés hygroscopiques, absorbe peu la chaleur et a une longue durée de vie.

2.8 Comparaison avec l'Europe

2.8.1 Elevage chevalin¹³

Ces dernières années, on constate également en Allemagne et en France une diminution du nombre de saillies, du nombre de juments poulinières inscrites et de poulains enregistrés. Cette tendance se confirme également pour l'année 2012, comme le montrent les chiffres du secteur Elevage de la «Deutsche Reiterliche Vereinigung FN» (Fédération équestre allemande) et des Haras Nationaux en France.

L'Allemagne compte 25 fédérations d'élevage qui s'occupent désormais de plus de 130 races différentes. En France, on élève 64 races (20 races indigènes et 44 races étrangères).

	Allemagne			France		
	2011	2012	Modification en %	2011	2012	Modification en %
Poulains enregistrés	43'480	39'172	-11.0	57'481	53'601	-7.2
Saillies	54'138	47'957	-12.8	88'444	83'168	-6.3

Tableau 16 :

Évolution de l'élevage chevalin en Allemagne et en France entre 2011 et 2012 (sources : Deutsche Reiterliche Vereinigung FN et Haras Nationaux)

¹² www.toggenburger.com

¹³ autres informations sur l'élevage chevalin en Allemagne et en France sous www.pferd-aktuell.de, et www.haras-nationaux.fr

2.8.2 Sport équestre

En Allemagne, il y a env. 1.6 à 1.7 millions de personnes qui pratiquent régulièrement le sport équestre. On a en outre calculé que près de 870'000 autres personnes souhaiteraient faire de l'équitation.

La «Deutsche Reiterliche Vereinigung FN», l'association faïtière des sports équestres, est l'association de sports équestres la plus importante au niveau mondial. Tout comme en Suisse et en France, les sports équestres ont la cote surtout auprès des personnes de sexe féminin : 75 % des membres de la FN sont des jeunes filles et des femmes. Dans la statistique du Comité olympique du sport allemand (Deutscher Olympische Sportbund, DOSB), le sport équestre occupe la troisième position des sports les plus appréciés chez les jeunes filles et les femmes entre 15 et 18 ans, après la gymnastique et le football. Dans la statistique de la DOSB, le sport équestre occupe également la troisième place chez les femmes de la classe d'âge entre 19 et 26 ans. Le sport équestre est apprécié chez les jeunes et les moins jeunes : la moitié des membres sont âgées de 26 ans et moins (FN 2012).

En France également, le sport équestre joue un rôle important, avec 706'400 titulaires de licence et 8'400 centres équestres reconnus. En France, le sport équestre a enregistré une augmentation de 35 % entre 2006 et 2011 et avec un nombre estimé à 1.5 millions de pratiquants, il est le troisième sport le plus apprécié après le football et le tennis.

La forte féminisation du sport équestre se remarque également en France, où les femmes sont titulaires de 82 % des licences. Plus d'un quart des adeptes de sports équestres sont âgés de 10 ans ou moins, près de la moitié sont âgés de 11 à 21 ans et un quart de plus de 21 ans (REFErences 2012).

2.8.3 Secteur des courses en Europe

En Europe, il y a environ 170'000 chevaux de course, 100'000 propriétaires et 40'000 éleveurs de chevaux de course et 300'000 emplois en relation directe et indirecte avec le secteur des courses. Près de 80'000 courses de chevaux ont lieu chaque année sur 500 hippodromes. Le financement de l'ensemble des courses de chevaux en Europe dépend à 65 % de l'activité des paris. En France et en Grande-Bretagne surtout, les courses de chevaux et les paris sur les courses de chevaux revêtent une importance particulière. La somme des paris effectués en Europe a été estimée à 35 milliards d'euros en 2009 (EPMA 2009).

En France, les courses de chevaux sont en principe gérées par les deux associations France Galop (courses de galop) et la Société d'encouragement du Cheval Français (courses de trot).

En France, 18'000 courses de chevaux ont lieu chaque année, dont environ 11'000 sont des courses de trot. Envi-

ron 30'000 chevaux de course participent chaque année à ces courses, le nombre de trotteurs (51 %) dépassant légèrement celui des galopeurs. La somme de gains versés aux éleveurs et aux propriétaires se monte au total à plus de 500 millions d'euros par année.

Les paris sur les courses de chevaux peuvent se faire à plus de 10'000 endroits (cafés, champs de course) et sur Internet, ce qui génère un chiffre d'affaires de d'environ 10 milliards d'euros (REFErences 2012). Le bénéfice net est reversé intégralement dans le secteur des courses de chevaux français pour la dotation des gains, l'entretien des hippodromes et des centres d'entraînement, l'organisation des courses ainsi que pour la lutte contre le dopage (IFCE 2011).

3 La filière suisse du cheval

De nombreuses bases légales édictées par la Confédération, les cantons et les communes concernent les activités pratiquées avec les chevaux. Les principales modifications et adaptations effectuées depuis 2008 touchent différentes institutions publiques, la protection des animaux, l'aménagement du territoire, les paiements directs, l'élevage de chevaux et la formation professionnelle. Ces points seront abordés plus en détails dans les chapitres qui suivent.

3.1 Institutions publiques et recherche équine

3.1.1 Le Haras national suisse à Avenches (HNS)¹⁴

Le Haras national suisse (HNS) se situe au sud du lac de Morat, dans la Broye vaudoise, à proximité de la petite ville historique d'Avenches. Avenches est connue pour avoir été la capitale de l'Helvétie à l'époque romaine. Fondé en 1899, le Haras abrite aujourd'hui le centre de compétences de la Confédération en matière de détention et d'élevage des équidés. Reconnu loin à la ronde, le Haras national suisse (HNS) soutient une détention et un élevage conformes aux besoins des chevaux, durables et concurrentiels. Dans ce contexte, la recherche orientée sur la pratique et le transfert de connaissances jouent un rôle essentiel. Le HNS soutient aussi l'élevage chevalin avec ses étalons sélectionnés, son infrastructure et ses manifestations. Le HNS fait partie d'Agroscope, le centre de compétences de la Confédération pour la recherche agronomique, lui-même subordonné à la Division principale Recherche et vulgarisation de l'Office fédéral de l'agriculture. Cet office est rattaché au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR.

En 2011, le Conseil fédéral avait pour projet de supprimer définitivement le Haras national suisse EN 2011 à l'échéance du mandat de prestations en cours (2007-2011). Par le biais de pétitions et de réseaux sociaux dans les nouveaux médias, un large public s'est opposé à la fermeture du Haras national. Les cantons du Jura et de Vaud se sont battus avec véhémence pour éviter cette fermeture. Le conseiller aux Etats Peter Bieri et le conseiller national Dominique de Buman (tous deux PDC) ont lancé chacun de leur côté une motion aux Chambres fédérales, motions qui ont toutes deux été adoptées à la session d'été 2011, avec 129 voix contre 34 et 138 voix contre 35. L'engagement des politiciens, des cantons et de la population a finalement abouti à une modification de la loi sur l'agriculture :

«Art. 147 Haras

1 La Confédération exploite un haras pour soutenir l'élevage du cheval.

2 Le Haras fédéral dépend de l'OFAG.»

¹⁴ Informations sous <http://www.agroscope.ch/haras>



Figure 49 :
Le Haras national suisse d'Avenches (photo : Martin Rindlisbacher)

Après avoir été menacé de fermeture par la Confédération dans le cadre du programme de consolidation et de réexamen des tâches 2012-2013, le HNS est finalement ressorti renforcé de cette épreuve au niveau de son statut.

La collaboration entre le HNS et la station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux ALP a abouti à la formation de l'unité ALP-Haras à partir de 2008. Agroscope est rattaché à l'Office fédéral de l'agriculture et a réuni jusqu'à la fin de 2013 trois stations de recherche. Une nouvelle organisation comptant dorénavant quatre instituts de recherche et une unité Ressources entrera en vigueur en 2014. Le Haras national suisse fera alors partie du futur Institut des sciences en production animale IDA et fera partie intégrante d'Agroscope.

Le Haras national suisse est un bien culturel unique en son genre en Suisse. Les bâtiments historiques du Haras sont déjà plus que centenaires. Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de personnes visitent le HNS. Ce déferle-



Figure 50 :

Le HNS accorde une attention particulière au cheval des Franches-Montagnes, la seule race d'origine suisse ayant survécu. Le franchises-montagnes est le dernier représentant des races de trait léger en Europe occidentale (photo : Agroscope – Haras national suisse)

ment de visiteurs souligne la grande force d'attraction qu'exerce cette vieille institution. Avec l'IENA (Institut équestre national Avenches), le Haras offre à ses clients une des plus belles et plus modernes infrastructures équestres d'Europe. Le Haras organise principalement des manifestations liées à l'élevage, tandis que l'IENA se concentre sur les manifestations hippiques. Les deux institutions collaborent pour certains événements (par ex. Equus Helveticus).

Le Haras national suisse soutient et encourage une détention des chevaux durable, compétitive et conforme aux besoins de l'espèce en tenant compte des autres objectifs de la politique agricole. En tant que centre de compétences pour le cheval, il soutient tous les acteurs de la filière équine dans l'élaboration de solutions aux problèmes actuels et futurs et met à disposition son infrastructure, ses animaux reproducteurs et ses compétences professionnelles.

La recherche axée sur la pratique et le transfert de connaissances jouent un rôle important au Haras national suisse. Le HNS mène ainsi des activités de recherche ciblées sur les problématiques essentielles, relevées de manière systématique, rencontrées dans la détention et l'élevage de chevaux, en particulier dans le domaine du bien-être et du comportement, de la prévention sanitaire, de la reproduction, de l'élevage et de la génétique. Il s'agit de projets de recherche internes et externes réalisés en étroite collaboration avec des partenaires au sein d'Agroscope, mais également de l'Office vétérinaire fédéral, de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) à Zollikofen, des Universités de Berne, Neuchâtel et Zurich ainsi que l'EPF de Zurich. Des projets transfrontaliers communs sont également réalisés avec des institutions à l'étranger. Pour renforcer les compétences dans le domaine de la médecine vétérinaire, la clinique équine du Haras national d'ALP-Haras et celle de la Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne se sont regroupées en

2012 pour former ensemble l'«Institut suisse de médecine équine ISME».

Le Réseau de recherche équine en Suisse est un groupement d'institutions et de personnes issues du milieu scientifique, de l'industrie, de l'élevage ainsi que de la détention et de l'utilisation des chevaux.

Le Réseau de recherche équine en Suisse se réunit au moins une fois par année pour une journée annuelle qui, depuis sa première édition en 2005, s'est établie comme plateforme d'échange des connaissances entre la recherche et la pratique. Le Réseau de recherche équine est ouvert à toutes les personnes intéressées et ne cesse de se développer.

La réunion annuelle du réseau offre l'occasion de se tenir informé sur la recherche équine en Suisse, de communiquer ses désirs en matière de recherche et de mettre en place des collaborations. Concrètement, la réunion propose des conférences sur des thèmes scientifiques, une exposition de posters ainsi que l'attribution d'un prix aux meilleurs travaux menés par des jeunes chercheurs. Les contributions des scientifiques étrangers renommés permettent en outre des échanges avec la communauté de recherche internationale.

Les contributions de la réunion sont publiées sous la forme de résumés dans une édition spéciale des «Archives suisses de médecine vétérinaire» ainsi que dans la série de publications «ALP-Science» (à partir de 2014, Agroscope Science)¹⁵.

Le transfert de connaissance et de savoir-faire par le biais des cours Equigarde (HNS) et de sciences équines (HAFL), constitue un élément important du programme d'activités des collaborateurs du HNS. Depuis l'année 2000, le HNS gère en outre un bureau national de conseils sur le cheval. Ce bureau, qui s'appuie sur l'expertise de tous les collabo-

¹⁵ <http://www.agroscope.admin.ch/recherche-equine/04063/index.html?lang=fr>

rateurs du HNS, traite plus de 800 demandes et dossiers par année, avec une tendance à la hausse. En 2009, le festival du cheval Equus Helveticus a vu le jour à l'initiative du Haras national suisse HNS et de l'Institut Equestre National Avenches IENA, en collaboration avec la Fédération suisse du franches-montagnes et de la Fédération d'élevage du cheval de sport CH. En 2013, le festival a soufflé sa cinquantième bougie. Chaque année, entre 12'000 et 20'000 visiteurs profitent de l'occasion pour approcher d'un peu plus près le monde du cheval et pour en apprendre davantage sur ses différentes facettes - le sport, l'élevage et la détention - dans le cadre d'Equus Helveticus. Les «journées familiales» du HNS font partie intégrante d'Equus Helveticus. D'une manière très didactique, les collaborateurs du HNS donnent aux visiteurs l'occasion de s'immerger dans le monde du cheval. Tout au long de sentiers didactiques comptant plusieurs postes, les familles ont la possibilité de glaner des informations sur les besoins et les possibilités d'utilisation des chevaux présentées sur des posters. Les poneys, pris en charge par des enfants et pour les enfants, font ici office d'exemple vivant. Au travers de différents ateliers, les collaborateurs du Haras présentent en outre la diversité de leurs métiers dans la filière équine.



Figure 52 :
Dépliant du festival du cheval
Equus Helveticus 2013

Figure 51 :
Impressions de la journée familiale lors de la
manifestation Equus Helveticus 2013 (photos :
Agroscope – Haras national suisse)

3.1.2 Le Centre équestre national (CENB) de Berne¹⁶

Cette institution unique en Europe a marqué durant plus de 100 ans l'image des quartiers environnants, d'abord sous le nom de Dépôt central des remontes de cavalerie (DCR) de 1890 à 1950, puis, à partir de 1950, de celui de Dépôt fédéral des chevaux de l'armée (DFCA). A son apogée, ce centre abritait près de 1'500 chevaux dans ses écuries pour leur préparation au service militaire. Le DFCA était le «Centre équestre de la nation», qui a révélé des cavaliers d'élite, des champions olympiques et des champions du monde.

Le 31 décembre 1996, le Département militaire fédéral DMF (aujourd'hui DDPS) a cessé d'exploiter le DFCA, bien que l'armée suisse utilise toujours des chevaux. Grâce à leurs franchises-montagnes et mulets, les troupes du train transportent des charges dans les montagnes, sur des terrains impraticables et effectuent des travaux de débardage. Les officiers et les sous-officiers des troupes du train, ainsi que les troupes vétérinaires et de maréchaux-ferrants sont aussi formés à l'équitation militaire dans le terrain.

Depuis 1997, la société coopérative du CEN Berne loue les infrastructures et a repris les tâches du DFCA sous forme d'un mandat de prestations. Font partie de la coopérative le canton et la ville de Berne, la Fédération suisse des sports équestres, l'Association de cavalerie et de sports équestres de Suisse centrale, la Société suisse des officiers du train, la Fédération d'élevage du cheval de sport CH, l'Expo de Berne et l'Union suisse du métal. Le contrat de location ainsi que le mandat de prestations entre le Département de la défense, de la protection de la population et du sport (DDPS) et le CEN de Berne ont été renouvelés en 2013, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2018.

La coopérative comporte les secteurs saut, dressage, attelage, équitation/voltige, mandats publics, service vétérinaire, pensions et locations et occupe 38 collaborateurs et dix personnes auxiliaires. Sept apprentis et une monitrice de sports suivent la formation de professionnel du cheval en équitation classique et deux apprentis suivent une formation d'assistant en médecine vétérinaire.

Les écuries du CEN de Berne hébergent en moyenne 200 chevaux. Lors des manifestations importantes, l'effectif de chevaux monte jusqu'à 400. Il s'agit des chevaux en pension, des chevaux du CEN de Berne et de l'armée, des chevaux à déburrer, des juments en séjour temporaire et des patients du service vétérinaire.

La surface totale est de 100'000 m². Le CEN de Berne loue le site avec les écuries, les deux manèges, les bâtiments administratifs, le centre de soins, les bâtiments abritant les ateliers et la halle de stockage des fourrages grossiers au Département de la défense, de la protection de la population et du sport (DDPS). La coopérative loue le terrain avec le pad-

dock de saut, le carré de dressage, la grande carrière utilisable par tous les temps et les pâturages à la Bourgeoisie de Berne. Un contrat à long terme pour ce site a pu être conclu jusqu'en 2021.

Ces dernières années, le chiffre d'affaires de la Coopérative se montait en moyenne à 5.8 millions de francs suisses.

3.1.3 La Faculté Vetsuisse des Universités de Berne et de Zurich

La Faculté Vetsuisse est née de la fusion des deux facultés de médecine vétérinaire de Berne et de Zurich en 2006 et est active dans le domaine de la formation des vétérinaires, de la recherche scientifique et de l'accomplissement de mandats de prestation. La formation et la recherche dans le domaine de la médecine équine joue un rôle important dans la Faculté Vetsuisse.

ISME¹⁷

Depuis le 1er janvier 2012, la station de recherche Agroscope et la Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne exploitent l'Institut suisse de médecine équine ISME. Cette étape a permis d'intensifier et de développer une collaboration qui existait déjà de longue date. L'ISME est composé de la clinique équine de la Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne ainsi que de la clinique et du centre de reproduction du Haras national d'Avenches, agréé par l'Union européenne. L'Institut exerce ainsi ses activités sur les deux sites de Berne et d'Avenches. La collaboration entre le Haras national suisse et l'ISME est réglée par un contrat de base et une convention de prestations annuelle.

La clinique pour chevaux de l'Université de Zurich¹⁸

La clinique pour chevaux de la Faculté Vetsuisse de Zurich dispose d'un spectre complet de prestations de services et d'équipements très sophistiqués dans les domaines de la chirurgie équine, de la médecine équine, de la reproduction équine, de l'ophtalmologie, de la médecine sportive, de la recherche sur le système musculo-squelettique, l'anesthésiologie et le ferrage.

3.1.4 Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL¹⁹

La Haute école suisse d'agronomie HESA de Zollikofen a changé de nom au début de 2012. Elle s'appelle désormais Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL). La HAFL a entièrement été intégrée à la Haute école spécialisée bernoise. Elle est ainsi chapeautée par le canton de Berne qui représente le concordat de tous les cantons ainsi que de la Principauté du Liechtenstein.

Depuis cinq ans, la HAFL propose un cursus de sciences équines dans sa formation en agronomie. Ce cursus s'est bien établi depuis lors, mais sera à l'avenir davantage associé aux autres disciplines d'agronomie (voir aussi le chapitre Métiers

¹⁷ www.ismequine.ch

¹⁸ www.tierspital.uzh.ch/Pferde.html

¹⁹ www.hafl.bfh.ch

¹⁶ www.npz.ch

liés au cheval et marché du travail).

A la mi-septembre 2013, la HAFL et quatre autres hautes écoles d'Allemagne et des Pays-Bas ont créé le réseau «Connaissances du cheval». Ce nouveau partenariat vise à ouvrir des perspectives supplémentaires aux étudiants en sciences équine en favorisant les échanges et en utilisant les synergies

3.1.5 EPF de Zurich²⁰

L'École polytechnique fédérale de Zurich est l'une des hautes écoles leaders au niveau mondial dans le domaine des sciences naturelles et techniques. De manière sporadique, des travaux portant sur le thème du cheval, en particulier sur le comportement et le bien-être, sont menés à l'EPF de Zurich, notamment dans le Département des sciences environnementales ou à l'Institut des sciences agronomiques. Dans le cadre d'un travail de Master, une étude a par exemple été menée sur le réseau de chemins équestres en Suisse à l'Institut de planification du trafic et des systèmes de transport (Rutz 2012).

3.1.6 Autres institutions

Outre les institutions susmentionnées, d'autres acteurs de divers horizons s'occupent régulièrement d'aspects spécifiques de la filière équine. Par exemple, l'Université de Lausanne a ainsi organisé en octobre 2012 un colloque international sur le thème «Le cheval dans la culture médiévale». De nombreux conférenciers suisses et étrangers ont présenté à cette occasion des exposés concernant notamment les maladies des chevaux, les chevaux de guerre ou le commerce de chevaux au Moyen-Âge.

Le groupe de recherche «Archéologie naturelle et préhistorique intégrative (IPNA)» du Département des sciences environnementales de la Faculté des sciences naturelles et philosophiques de l'Université de Bâle a suivi sur une période de plus de 40'000 ans les lignées maternelles des races suisses de chevaux sauvages et domestiques sur la base d'études archéologiques menées sur des dents et des os d'équidés et les a comparées aux chevaux sauvages d'autres régions ou aux chevaux modernes. Les examens réalisés ont permis de confirmer que toutes les races modernes de chevaux domestiques de Suisse, y compris la race indigène des Franches-Montagnes, ont été importées (Elsner 2013).

3.2 Contributions publiques

3.2.1 Paiements directs pour les exploitations détenant des chevaux

Pour recevoir des paiements directs, les exploitants doivent remplir de nombreuses exigences. Ces dernières comprennent notamment des conditions générales, telles que la forme juridique, le domicile civil etc. ainsi que des critères structurels et sociaux déterminants pour l'octroi des paiements directs tels qu'une charge minimale de travail, l'âge de l'exploitant, le revenu et la fortune. A cela s'ajoutent des exigences écologiques spécifiques définies comme «prestations écologiques requises». Les exigences des PER comprennent un bilan de fumure équilibré, une part appropriée de surfaces de compensation écologique, un assolement régulier, une protection adéquate du sol, une sélection et utilisation ciblée des produits phytosanitaires ainsi qu'une détention conforme aux besoins des animaux de rente utilisés dans l'agriculture. Des manquements aux prescriptions requises conduisent à des réductions et à des refus des paiements directs. Les paiements directs sont en outre versés en fonction de la situation géographique (zone de collines et zone de montagne), du degré de difficulté de l'exploitation (détention et production dans des conditions difficiles et surface en pente) ainsi que d'après des critères écologiques et éthologiques. Les contributions sont en outre réduites à partir d'une certaine taille d'exploitation (OFAG 2013b).

Le 23 octobre 2013, le Conseil fédéral a adopté le train d'ordonnances relatives à la politique agricole 2014-17. Les modifications entreront en vigueur dès 2014.

La clé de voûte de la future politique agricole est la nouvelle ordonnance sur les paiements directs. La contribution pour la garde d'animaux de rente consommant des fourrages grossiers (UGBFG) et la contribution supplémentaire pour les terres ouvertes sont reprises dans une contribution de base à la sécurité de l'approvisionnement. Les contributions éthologiques SST (systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux) et SRPA (sorties régulières en plein air d'animaux de rente) sont poursuivies dans le cadre des contributions au système de production.

²⁰ www.ethz.ch

Catégorie d'animaux	Nombre	UGB
Juments allaitantes et juments portantes	4'644	4'644
Poulains sous la mère	1'976	-
Autres chevaux femelles et mâles castrés, de plus de 30 mois	36'166	25'316
Étalons, de plus de 30 mois	1'074	752
Autres poulains, jusqu'à 30 mois	4'797	2'399
Mulets et bardots femelles et mâles castrés, de plus de 30 mois	496	198
Étalons (mulets et bardots), de plus de 30 mois	90	36
Mulets et bardots, jusqu'à 30 mois	68	27
Poneys, petits chevaux et ânes femelles et mâles castrés, de plus de 30 mois	11'274	2'819
Étalons (poneys, petits chevaux et ânes), de plus de 30 mois	2'228	557
Poneys, petits chevaux et ânes, jusqu'à 30 mois	2'009	502
Total	64'822	37'250

Tableau 17 :

Nombre d'équidés dans les exploitations touchant des paiements directs en 2012 (source : OFAG 2013c)

Afin de pouvoir estimer approximativement la part de paiements directs versée pour les chevaux, les contributions ont été réparties proportionnellement au nombre d'UGBFG total et au nombre de chevaux UGBFG. En 2012, la somme totale des paiements directs versés pour les chevaux et pour les surfaces utilisées par les chevaux s'est montée à environ 65 à 70 millions de francs.

Part de contributions à la surface pour la part de surfaces herbagères	30 mio.
Part de contributions UGBFG pour les chevaux	21 mio.
Part de contributions GACD pour les chevaux	9 mio.
Part de contributions pour surface en pente pour les chevaux	2 mio.
Part de contributions SST pour les chevaux	0.4 mio.
Part de contributions SRPA pour les chevaux	5.5 mio.
Part de contributions d'estivage pour les chevaux	1.5 mio.
Total	65-70 mio. de francs de paiements directs pour les chevaux

Tableau 18 :

Paiements directs pour les chevaux et pour les surfaces utilisées par les chevaux en 2012 (source : OFAG 2013c)

3.2.2 Soutien à l'élevage chevalin

L'ordonnance sur l'élevage du 14 novembre 2007 ; RS 916.310 (état au 1er janvier 2011) ainsi que l'ordonnance de l'OFAG sur l'octroi de contributions à l'élevage du 7 décembre 1998 ; RS 916.310.31 (état au 1er janvier 2009) ont été abrogées au 31 décembre 2012 et remplacées par l'ordonnance sur l'élevage du 31 octobre, qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2013. Elle règle la reconnaissance des organisations d'élevage et des entreprises d'élevage privées, l'octroi des contributions à l'élevage, l'octroi de contributions pour la préservation des races suisses, l'octroi de contributions pour des projets de recherche, les exigences applicables aux certificats d'ascendance pour la mise sur le marché d'animaux reproducteurs, de leur semence, d'ovules non fécondés et d'embryons ainsi que l'importation d'animaux reproducteurs et d'animaux de rente et la semence de taureaux dans le cadre des contingents tarifaires.

Tandis qu'autrefois, la promotion de l'élevage chevalin se concentrait principalement sur les races franches-montagnes, demi-sang suisse et haflinger, il y avait 23 organisations d'élevage chevalin reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) en 2008, organisations qui ont touché des contributions pour la promotion de l'élevage.

Avec l'ordonnance sur l'élevage entrée en vigueur le 1er janvier 2008, toutes les organisations d'élevage ont à nouveau dû se faire reconnaître. Un seuil de soutien de 30'000 francs a été introduit pour les organisations d'élevage reconnues. Les contributions pour les poulains identifiés et enregistrés, les épreuves de performances pour les étalons en station ou dans le terrain ainsi que les épreuves de performance n'ont par conséquent été versées par la Confédération que si cette somme minimale était atteinte. L'introduction du seuil de soutien a eu pour conséquence que, jusqu'en 2012, 9 organisations d'élevage chevalin au total ont été soutenues

par l'OFAG avec des contributions destinées à promouvoir les mesures zootechniques. Avec l'entrée en vigueur le 1er janvier 2013 de l'ordonnance sur l'élevage du 31 octobre 2012, qui a été entièrement révisée, le seuil de soutien a été augmenté, passant à 50'000 francs. En outre, les contributions pour les épreuves de performance chez les chevaux ont été supprimées. Les dispositions transitoires stipulent que jusqu'au 31 décembre 2013, les contributions dans l'élevage chevalin sont versées d'après le droit en vigueur jusqu'ici. (Kleiner 2013, communication personnelle).



Figure 53 :
En 2012 9 organisations d'élevage chevalin ont bénéficié de contributions pour la promotion de mesures zootechniques (photo : Martin Rindlisbacher)

l'élevage de chevaux de sport et de loisirs se génèrent principalement en dehors de l'agriculture. Il est clair que la filière équine a une toute autre position à ce propos. En 2012, les contributions à l'élevage chevalin se sont montées à 2'027'700 francs, ce qui correspond à 5.9 % du budget global dévolu à l'élevage. Les contributions pour la préservation de la race franches-montagnes existent depuis le 1er janvier 2001. En 2012, 900'000 francs au total ont été versés pour 2'250 juments franches-montagnes.



Figure 54 :
Depuis 2001, des contributions sont versées pour la préservation de la race des Franches-Montagnes (photo : Agroscope – Haras national suisse)

Dans le cadre du programme d'économie (programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014-2017), toutes les contributions pour la promotion de l'élevage chevalin seront probablement supprimées, sauf pour l'élevage du franches-montagnes. D'après le message sur la Loi fédérale, cela peut se faire par le biais du programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014, car les profits tirés de

		Nombre	Contribution par mesure CHF	Total CHF
Poulains identifiés et enregistrés	avec VE	3'533	400	1'413'200
	sans VE	68	200	13'600
Epreuve de performances		28'715	20	574'300
Epreuve de performances d' étalons	en station	20	500	10'000
	dans le terrain	83	200	16'600
Total				2'027'700
Préservation des races CH (franches-montagnes)		2'250	400	900'000

Tableau 19 :
Contributions 2012 pour l'élevage chevalin et la préservation de la race franches-montagnes (Zingg 2013)

3.3 Protection des animaux

La détention d'équidés est soumise à la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA, RS 455) du 16 décembre 2005 et à l'ordonnance correspondante (ordonnance sur la protection des animaux, OPA n ; RS 455.1) du 23 avril 2008, qui sont en vigueur depuis le 1er septembre 2008.

La législation sur la protection des animaux en vigueur a prévu des délais transitoires pour les prescriptions qui n'étaient pas applicables immédiatement. Les exploitations existantes ont eu le temps d'appliquer ces mesures. Après 5 ans, le 31 août 2013, certains de ces délais transitoires sont arrivés à échéance :

- La détention à l'attache des équidés est interdite.
- Tous les équidés doivent avoir des contacts visuels, auditifs et olfactifs avec un autre équidé.
- Les jeunes chevaux, depuis le sevrage jusqu'à l'âge de 2 ½ ans ou d'une utilisation régulière doivent obligatoirement être détenus en permanence en groupe et doivent bénéficier quotidiennement d'une sortie en plein air d'au moins deux heures.
- Les juments poulinières et les chevaux qui ne sont pas utilisés doivent bénéficier quotidiennement d'une sortie en plein air d'au moins deux heures.
- Les chevaux qui font l'objet d'une utilisation doivent pouvoir bénéficier de sorties au moins deux jours par semaine pendant au moins deux heures par jour. Sur demande du détenteur d'animaux, l'autorité cantonale peut prolonger le délai transitoire jusqu'au 1^{er} septembre 2023 au plus tard pour les exploitations professionnelles existantes au 1^{er} juillet 2001 lorsque l'aire de sortie nécessaire ne peut pas être aménagée par manque de place, que les chevaux sont en général utilisés quotidiennement, que l'exploitation compte plus de 10 chevaux et que les autres exigences de l'ordonnance sur la protection des animaux sont respectées.
- Les dimensions minimales des aires de sortie sont calculées d'après la hauteur au garrot ainsi que d'après des exigences spécifiques applicables au type et à la nature des aires de sortie.
- Tout détenteur de chevaux doit tenir un journal des sorties qui peut être consulté lors des contrôles. Pour les chevaux qui disposent d'un accès permanent à une aire de sortie ayant les dimensions requises, la teneur d'un journal n'est pas nécessaire.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux, les détenteurs et détenteurs d'équidés doivent en outre disposer d'une formation reconnue à partir d'un certain effectif (voir également le chapitre Métiers liés au cheval et marché du travail).

Une première révision de l'ordonnance sur la protection des animaux et de différentes ordonnances qui lui sont associées a déjà été effectuée en 2013 :

Il est dorénavant interdit de barrer les chevaux, de même que de les mettre en hyperflexion. Les aires de sortie des chevaux peuvent être délimitées par des clôtures électriques à condition d'être suffisamment grande et aménagée de telle façon que les chevaux puissent garder une distance suffisante de la clôture et s'éviter. L'utilisation de fil de fer barbelé pour clôturer les enclos à chevaux reste interdite. Mais dans certaines conditions, des autorisations d'exception limitées dans le temps sont dorénavant possibles (par ex. biens communaux – pâturages boisés dans le Jura).

Les personnes qui se chargent à des fins lucratives de soins aux sabots des chevaux doivent dorénavant disposer d'une autorisation cantonale ou d'une formation spécifique. Cela ne s'applique pas aux non-professionnels qui proposent des traitements dentaires chez les chevaux. Contrairement au projet de révision, la litière reste prescrite dans les vans pour chevaux. En revanche, pour charger et décharger les chevaux, une rampe n'est dorénavant plus nécessaire pour autant que la hauteur de la marche à franchir ne soit pas supérieure à 25 cm et que les chevaux puissent être chargés et déchargés en avançant. Outre l'interdiction d'attacher les chevaux par un licol en corde, il est dorénavant également interdit de les attacher par un licol à nœuds et par la bride durant le transport.

Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

3.4 Aménagement du territoire

Comme déjà présenté dans le chapitre consacré aux effectifs d'animaux de l'espèce équine, la majeure partie des chevaux en Suisse est détenue dans des exploitations agricoles. Du point de vue des chevaux, c'est réjouissant, car la garde moderne de chevaux est tributaire d'espace, ce qui n'existe qu'en zone agricole. Mais du point de vue juridique, cette situation crée des problèmes importants, car cette zone fait partie de la zone non constructible et doit donc être gardée libre pour les activités agricoles.

En mars 2013, le Parlement a décidé de modifier deux articles de la loi sur l'aménagement du territoire qui concernent la garde de chevaux. La consultation publique de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire a été ouverte le 28 août 2013 et a duré jusqu'à fin novembre 2013.

La révision partielle, en place aujourd'hui, de la législation sur l'aménagement du territoire concernant la garde de chevaux a été amorcée en 2004 déjà, à la suite de l'initiative parlementaire du conseiller national Christophe Darbellay. Il aura toutefois fallu presque 10 ans jusqu'à ce que l'on puisse effectivement prévoir l'introduction des nouvelles dispositions. Seule la garde de chevaux en zone agricole est concernée, car c'est là que le problème se fait sentir. Dans la zone à bâtir, les activités requièrent sont en principe possibles, même si cela s'avère compliqué par manque de place, par la proximité immédiate du trafic motorisé et/ou les nuisances potentielles pour le voisinage.

²¹ Siehe auch <http://www.bvet.admin.ch/tsp/02414/index>.



Figure 55 :
La détention de chevaux dans la zone à bâtir est en principe possible- cependant elle reste souvent compliquée par le manque de place et le trafic (photo : Agroscope – Haras national suisse)

Situation actuelle au niveau de la loi

Du point de vue de l'aménagement du territoire, la garde de chevaux n'est pas automatiquement considérée comme une activité agricole, car elle ne sert en général pas à la production de denrées tirées de la production végétale ou d'animaux de rente. Pour ce qui est des chevaux, seules sont considérées comme activités agricoles (et donc conformes à l'affectation de la zone) l'élevage de chevaux et la garde de jeunes chevaux dans le cadre d'une exploitation agricole, la garde des chevaux de travail utilisés sur l'exploitation, la production de viande de cheval ou de lait de jument et, sous certaines conditions, la garde de chevaux en pension.

Pour les branches de production agricoles citées ci-dessus, les constructions et installations en zone agricole sont autorisées lorsqu'elles sont nécessaires à l'exercice de ces activités. Dans les dispositions légales actuelles, seules les prescriptions minimales de l'ordonnance sur la protection des animaux sont considérées en principe comme nécessaires. Cela signifie par exemple que pour des chevaux demi-sang d'une hauteur au garrot jusqu'à 175 cm, des dimensions de box de 10,5 m² ainsi que des aires de sortie avec sol ferme de 24 m² par cheval (pour le paddock accessible en permanence) ou de 36 m² par cheval (pour le paddock séparé de l'écurie) sont autorisées. Si le détenteur de chevaux souhaite construire avec des dimensions plus généreuses, dans le sens d'une détention particulièrement respectueuse des animaux, cela n'est en général pas possible.

Une carrière (place de formation avec sol ferme sans revêtement en dur, pas aux dimensions d'une place de concours) peut en outre être autorisée uniquement pour l'élevage de chevaux pratiqué dans le cadre d'une exploitation agricole, car elle est reconnue comme nécessaire pour la formation de base des jeunes chevaux et donc pour un produit conforme au marché. Mais l'autorisation n'est normalement accordée que si

l'effectif de chevaux compte au moins 12 chevaux et cela dans une fourchette d'âge typique pour l'élevage : chevaux d'élevage adultes reconnus, poulains sous la mère, jeunes animaux âgés d'une année, de deux ans et de trois ans. Les gains correspondants réalisés par la vente des produits doivent pouvoir être prouvés. L'activité d'élevage doit dans une certaine mesure être rentable, c'est-à-dire générer un revenu réel et conduire ainsi à une viabilité à plus long terme de l'exploitation. Bon nombre d'éleveurs suisses de chevaux ont précisément passablement de peine à fournir cette preuve.

La garde de chevaux en pension contre rémunération n'est conforme à l'affectation de la zone que de manière limitée. Elle n'est autorisée que pour les exploitations agricoles qui remplissent les conditions applicables à une entreprise agricole même sans chevaux en pension, c'est-à-dire les exploitations qui emploient au moins 1 unité de main d'œuvre standard (UMOS). Le nombre de chevaux en pension autorisé est limité du fait que les revenus générés par la pension de chevaux doivent rester plus faibles que le revenu dégagé par le reste de l'agriculture, donc par ex. les cultures ou la production laitière. Il n'est pas possible d'exploiter une exploitation de pension de chevaux pure en zone agricole. L'exploitation doit en outre disposer d'une base fourragère suffisante pour ses propres animaux et pour les animaux étrangers à l'exploitation, ne doit pas engager de personnel supplémentaire pour les chevaux, et les chevaux en pension doivent (autant que possible) être hébergés dans des constructions existantes. Ne sont autorisées que les constructions et installations destinées à l'hébergement, à l'affouragement et à la sortie des chevaux. Les installations pour l'équitation ou pour les propriétaires de chevaux (par ex. carrière, sellerie, local de rencontre, places de parc, etc.) ne sont en revanche pas autorisées.

Lorsqu'une entreprise agricole (c'est-à-dire, selon les critères ci-dessus, une exploitation comptant au moins 1 UMO) dispose de constructions ou d'installations qui ne sont plus nécessaires, une activité étrangère à la zone peut y être pratiquée sous l'appellation de «revenu annexe non agricole». Une exploitation avec des chevaux en pension a ainsi tout de même la possibilité d'aménager sous cette appellation une sellerie ou un local de rencontre pour ses clients. Les possibilités sont plus ou moins étendues, suivant que l'activité déclarée est en relation étroite ou non avec l'entreprise agricole. Mais de nouvelles constructions telles que des manèges ou carrières d'équitation ne peuvent en aucun cas être autorisées.

La législation sur l'aménagement du territoire fait clairement la distinction entre la détention de chevaux en zone agricole pratiquée par un agriculteur et celle pratiquée par d'autres personnes. Pour les non-agriculteurs, la détention de chevaux en zone agricole n'est pas conforme à l'affectation de la zone et les nouvelles constructions ne sont par conséquent pas autorisées. Mais dans certains cas exceptionnels, les non-agriculteurs peuvent détenir des chevaux en zone agricole.

En pratique, la meilleure possibilité de prétendre à un régime d'exception est lorsque le détenteur de chevaux habite à pro-

ximité d'un bâtiment existant qui n'est plus utilisé à des fins agricoles (la définition exacte varie d'un canton à l'autre, mais est le plus souvent «accessible à pied»). Il pourrait même éventuellement acquérir une ferme avec une écurie et un peu de dégagement. Même si dans ces cas, la propriété a le plus souvent été sortie au préalable du champ d'application du droit foncier rural, cela ne change en rien les dispositions relatives à l'aménagement du territoire en zone agricole. Pour la réaffectation du bâtiment existant en écurie pour chevaux, le détenteur de chevaux peut toutefois être autorisé à entreprendre certaines mesures au niveau du bâtiment pour autant que la structure de base et l'apparence extérieure du bâtiment soient maintenues. Il peut également aménager une aire de sortie avec sol ferme pour que les chevaux puissent se bouger librement, mais la surface est en général limitée aux dimensions minimales exigées par l'ordonnance sur la protection des animaux. Des carrières, des ronds de longe ou des abris au pâturage ne sont pas autorisés. Le détenteur ne peut y détenir que ses propres chevaux et ne doit pas y exercer d'activités commerciales : donc pas de chevaux en pension, pas de cours d'équitation. Il ne peut garder que le nombre de chevaux dont il peut s'occuper lui-même. Le maximum a été fixé à 4 chevaux ou 6 poneys. Les chevaux doivent être détenus d'après les dispositions des «systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux» (programme SST), ce qui veut dire qu'ils doivent être gardés en groupe dans des systèmes à plusieurs compartiments.

Les clôtures sont considérées comme des constructions et pour la détention de chevaux à titre de loisirs par des non-agriculteurs sur des pâturages en zone agricole, elles ne sont autorisées que si la garde de chevaux se fait d'après la situation décrite ci-dessus. Si la maison d'habitation et l'écurie à chevaux se trouvent en zone à bâtir, mais si le pâturage jouxte la zone agricole, on ne peut prétendre à ce régime d'exception et il est interdit de poser une clôture pour les chevaux.

Les nouveautés

La grande nouveauté réside dans le fait qu'à l'avenir les installations nécessaires à la garde des chevaux peuvent être autorisées comme conformes à l'affectation de la zone, qu'il s'agisse des propres animaux du détenteur ou d'animaux étrangers à l'exploitation. Les carrières, selleries et vestiaires ont dorénavant également été compris dans les constructions nécessaires pouvant donc être autorisées. Il doit ainsi être possible de détenir à l'avenir des chevaux en pension en zone agricole et d'offrir à leurs propriétaires une certaine infrastructure, y compris une carrière. Pour ce faire, il y a certaines conditions à remplir : l'exploitation doit être une entreprise agricole déjà existante (l'exploitation dispose en général au moins d'1 unité de main-d'œuvre standard, exceptions cantonales possibles), elle doit avoir une base fourragère suffisante et suffisamment de pâturages.

Le projet d'ordonnance sur l'aménagement du territoire précise qu'une place standard de 800 m² pour l'utilisation des chevaux peut être accordée uniquement à partir d'un effectif de chevaux comptant plus de 8 animaux. S'il y a moins de chevaux, la surface doit être réduite. La surface maximale dévolue à l'équitation est en outre réduite de la surface occupée par un

éventuel carrousel et est réduite de moitié si les surfaces d'assolement sont touchées.

Pour ce qui est des aires de sortie toutes saisons pour les chevaux, le projet propose des surfaces directement attenantes à l'écurie, comptant au maximum le double de la surface minimale prescrite par l'ordonnance sur la protection des animaux. Cela signifie que par exemple pour des chevaux demi-sang d'une hauteur au garrot jusqu'à 175 cm, des aires de sorties d'au maximum 48 m² par cheval sont autorisées lorsque le paddock est accessible en permanence.

Outre la détention de chevaux en zone agricole par des non-agriculteurs, la détention de chevaux dans toutes les exploitations agricoles qui n'atteignent pas la limite fixée pour être considérées comme entreprise agricole entreront à l'avenir dans la catégorie «détention d'animaux de loisirs». Contrairement à ce qui se passait jusqu'ici, cela signifie que, du point de vue de l'aménagement du territoire, tous les agriculteurs dont l'exploitation emploie moins d'1 UMOS sont considérés comme détenteurs de chevaux de loisirs. Le cas particulier existant aujourd'hui de l'élevage chevalin pratiqué dans le cadre d'une exploitation agricole, conforme à l'affectation de la zone, ayant droit à une place de formation pour valoriser les produits d'élevage n'existe plus. Les éleveurs de chevaux pratiquant cette activité dans le cadre agricole ne peuvent par conséquent exercer aucune activité à des fins commerciales avec leurs chevaux, ils ne peuvent pas non plus héberger de chevaux en pension ni prendre de poulains à élever et ne peuvent plus détenir qu'un nombre modeste de chevaux.

Les nouvelles propositions n'amènent sinon pas de grands changements dans les dispositions pour les personnes détenant des chevaux en zone agricole à titre de loisirs, sauf le nombre de chevaux autorisé qui est explicitement fixé à 2 animaux. Comme fixé dans le texte de loi déjà approuvé, les surfaces consolidées pour la sortie des chevaux pourront à l'avenir également être utilisées pour l'équitation dans le sens d'une utilisation combinée comme aire d'utilisation et aire de sortie. Au niveau de l'ordonnance, la surface maximale autorisée est toutefois limitée à présent au double de la surface minimale prescrite par l'ordonnance sur la protection des animaux et doit être directement attenante à l'écurie. Cela signifie que par exemple pour des chevaux demi-sang d'une hauteur au garrot jusqu'à 175 cm, les aires de sortie seront d'au maximum 48 m² par cheval, ce qui exclut naturellement l'utilisation du paddock pour monter ou longer les chevaux.

La filière du cheval est très mécontente, même scandalisée par ces propositions de modification de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire. Enfin de délai de consultation, des travaux de clarification plus poussés (publications, journées d'information) sont menés principalement sous l'égide de la FSSE et en collaboration avec le Haras national et le COFICHEV. Ce dernier met à disposition du public un modèle de prise de position. La mobilisation de la filière qui s'en suivit a été extraordinaire et a bénéficié d'une large couverture médiatique. Deux jours avant de délai de remise des prises de position, la pression de plusieurs parlementaires et la marche de

plus de 100 chevaux sur la Place fédérale a conduit le gouvernement à annoncer une correction de l'ordonnance. Un nouveau projet est attendu au début de 2014.

3.5 Métiers liés au cheval et marché du travail

Comme les derniers rapports de l'Observatoire de la filière suisse du cheval (Poncet et al. 2007/2009) l'ont déjà montré, l'évolution qui a marqué la filière suisse du cheval au cours des dernières décennies et les modifications des besoins qui en ont résulté requièrent une adaptation du système de formation et de connaissances sur le cheval. Avant la suppression des troupes à cheval en Suisse en 1972, la cavalerie était l'un des piliers principaux de la culture suisse du cheval. La formation de base à l'école de recrues, les cours de répétition annuels et l'affiliation obligatoire à une société de cavalerie ont donné aux cavaliers d'innombrables possibilités d'assimiler les connaissances pratiques d'équitation et de soins aux chevaux.

Les troupes du train ont également contribué à améliorer la connaissance du cheval, principalement dans le milieu agricole. D'une manière plutôt générale, les troupes à cheval ont contribué à la formation des maréchaux-ferrants. Avec la suppression progressive des colonnes du train au cours des 20 dernières années, les connaissances concernant la détention des chevaux et les soins à leur donner n'ont plus pu être transmises à si large échelle. De manière générale, les écoles d'agriculture ont fortement réduit leurs programmes de cours sur la détention et l'utilisation de chevaux dans les années 1960 – 70, si elles ne les ont tout simplement pas supprimés. L'essor de la société de loisirs, la démocratisation de l'utilisation du cheval, la féminisation générale du monde du cheval ainsi que l'augmentation constante de chevaux et d'exploitations détenant des chevaux en Suisse rendaient nécessaires des valeurs et contenus autres que ceux proposés jusqu'ici dans l'armée et l'agriculture. Cela a finalement conduit à une réforme des cours de formation de base et de perfectionnement existants (par ex. OrTra Métiers liés au cheval) et à la création d'autres cours tout nouveaux (par ex. études supérieures en sciences équine HAFL ; FSIP d'après l'OPAn, notamment Equigarde).

Le monde du cheval offre une large palette de différents métiers possibles. Les principales formations reconnues sont présentées brièvement dans les paragraphes qui suivent.

3.5.1 Formation de base OrTra Métiers liés au cheval²⁰

Les apprentissages les plus connus de la filière équine restent ceux d'écuyer, de palefrenier et de jockey. Dans le cadre de l'adaptation de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr), entrée en vigueur en 2004, l'Organisation du monde du travail Métiers liés au cheval (OrTra Cheval) s'est beaucoup investie pour mettre en valeur ces métiers. Depuis 2008, il existe ainsi dorénavant deux différentes voies de formation : d'une part la formation professionnelle de base de trois ans qui permet d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC)

comme professionnel du cheval dans l'une des orientations spécifiques et, d'autre part, la formation élémentaire de deux ans avec une attestation fédérale professionnelle (AFP) comme gardien/gardienne de chevaux.

Dans le cadre d'une évaluation qui a duré 5 ans, la formation professionnelle de base de l'OrTra Métiers liés au cheval a été révisée en 2012/2013. En plus des cinq orientations existantes, la formation comportera une nouvelle orientation Attelage à partir 2014. Les ordonnances et programmes de formation remaniés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Gardienne de chevaux AFP / gardien de chevaux AFP

La formation de gardien-ne de chevaux AFP s'adresse à des adolescent-e-s ayant surtout des aptitudes pratiques et le désir marqué d'apprendre, qui choisissent d'entrer dans la vie professionnelle en effectuant une formation professionnelle de base avec une attestation à la clé. Une grande motivation, un bon contact avec la nature et les animaux et de bonnes qualités de caractère sont des conditions importantes pour une formation réussie et pour l'activité professionnelle future. Les adolescent-e-s reçoivent une formation professionnelle adaptée à leurs capacités et possibilités qui leur permet d'entrer dans la vie professionnelle et de pouvoir s'affirmer plus tard sur le marché du travail.

Les gardien-ne-s AFP soignent les chevaux qui leur sont confiés de manière largement autonome selon les directives données. Ils aident lors des travaux de maintenance et de nettoyage (hébergement, installations) et pour l'organisation et la réalisation des manifestations. Dans leur travail quotidien, les gardien-ne-s de chevaux AFP ménagent l'environnement et traitent les chevaux en respectant les principes éthiques et la législation suisse sur la protection des animaux.

Année	Nombre d'apprentis (PQ réussi)
2010	30
2011	39
2012	47
2013	55

Tableau 20 :

Nombre d'apprenti-e-s gardien-ne-s de chevaux AFP qui ont réussi le processus de qualification (PQ) (2010-2013)

Professionnelle du cheval / professionnel du cheval CFC

Les professionnel-le-s du cheval titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) sont des spécialistes dans la manière de traiter les chevaux en respectant leurs besoins ainsi que dans les soins aux chevaux et leur utilisation. Ils soignent les chevaux, les travaillent et les utilisent dans les disciplines de l'orientation qu'ils ont choisie et effectuent avec eux des prestations de service pour les clientes et clients. Ils enseignent aux clientes et clients les différentes disciplines de leur orientation jusqu'au niveau de la formation de base. Leur clientèle est composée de particuliers (enfants, adolescents, adultes), de groupes (par ex. sociétés, entreprises), de collectivités publiques (écoles, communes) ou d'entreprises.

²² www.pferdeberufe.ch

Année	Chevaux d'allures	Monte classique	Soins aux chevaux	Courses de chevaux	Monte western
2011	6	43	33	3	12
2012	2	46	32	1	6
2013	4	30	35	1	6

Tableau 21 :

Nombre d'apprentis professionnels du cheval CFC d'après la branche choisie, qui ont réussi le processus de qualification (PQ) (2011-2013)

A titre d'employé d'une entreprise équestre, d'une institution publique ou privée, les professionnel-le-s du cheval titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) fournissent une contribution importante à une utilisation des chevaux qui respecte leurs besoins, qui est techniquement correcte et sûre dans les disciplines de l'orientation qu'ils ont choisie.

Formation professionnelle supérieure

Après avoir terminé avec succès la formation de base de professionnel du cheval avec CFC et avoir exercé une activité professionnelle pratique durant au moins deux ans dans un des secteurs professionnels des métiers liés au cheval, les candidats peuvent se présenter à l'examen professionnel dans les 6 différentes orientations. Cette formation profes-

sionnelle en cours d'emploi dure environ 1 ½ année et s'adresse en particulier aux personnes qui ont une motivation supérieure à la moyenne et l'ambition nécessaire pour continuer à se former au niveau personnel et professionnel. Le premier module de cours d'orientation Monte classique a débuté en octobre 2012.

L'examen professionnel remplace l'examen de maître d'équitation avec diplôme fédéral de maîtrise existant jusqu'ici et peut être passé après avoir réussi l'examen professionnel. Cet examen ne se fait plus de manière spécifique à l'orientation. La formation modulaire et l'examen est centré sur les compétences de PME.

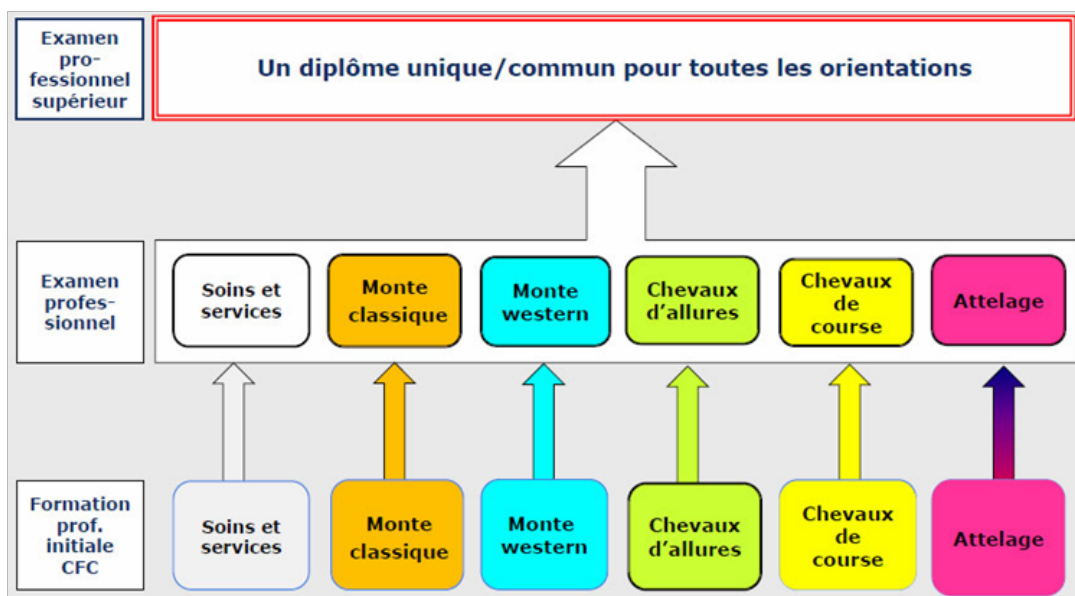


Figure 56 :

Aperçu de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle supérieure dans les métiers liés au cheval (source : OrTra Cheval)

3.5.2 Formation professionnelle de maréchal-ferrant²³

La formation de maréchal-ferrant avec CFC a été nouvellement réglementée en 2008. L'intérêt croissant pour les chevaux dans le sport et les loisirs a incité l'Union suisse du métal (USM), l'organisation responsable du monde du travail pour le métier de maréchal-ferrant, à repositionner cette profession et à la réglementer au niveau d'une ordonnance. Durant sa formation de quatre ans, le maréchal-ferrant apprend à ferrer les chevaux, les poneys, les mulets et les ânes en plus des tâches générales du forgeron. Les conseils prodigués aux détenteurs de chevaux pour leur enseigner à soigner correctement les sabots sont également un élément important des activités d'un maréchal-ferrant. Depuis 2006, l'USM propose en outre un programme de formation continue qui permet d'obtenir le label de qualité «maréchal-ferrant qualifié». Ce cours de formation est axé en premier lieu sur l'approfondissement des connaissances de base et les techniques de ferrage requises par les différentes disciplines sportives.

Entre 15 et 20 apprentis terminent chaque année avec succès la formation de maréchal-ferrant.

3.5.3 Formation professionnelle de sellier²⁴

Depuis le 1er janvier 2012, ce métier s'appelle dorénavant «artisan, artisane du cuir et textile CFC». Ce métier se divise en trois options : Sport équestre, Maroquinerie, Technique et véhicule.

Les selliers ayant suivi l'option Sport équestre fabriquent et réparent des selles, des harnais et autres accessoires pour l'équitation et l'attelage. Dans la pratique, les selliers doivent se rendre chez leurs clients et adapter les selles. Ils sont ainsi en contact direct avec les chevaux. La formation d'artisan, artisane du cuir et textile CFC dure trois ans et comporte une partie pratique et théorique.

Environ 10 jeunes par année commencent l'apprentissage d'artisan, artisane du cuir et textile CFC dans l'option Sport équestre. La Suisse compte environ 70 professionnels formés dans le secteur du sport équestre.

3.5.4 Formation professionnelle de charron²⁵

La formation de quatre ans pour devenir charron est organisée par l'Association suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles (Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten VSSM) qui regroupe les spécialistes du bois de Suisse alémanique. Les charrons et les constructeurs d'appareils en bois se sont regroupés au sein de cette organisation spécialisée.

Chaque année, en moyenne 2 apprentis suivent la formation de menuisier dans l'orientation charron. En 2013, la Suisse compte 12 membres actifs dans le groupe spécialisé

charrons et fabricants de skis : il s'agit d'entreprises qui effectuent principalement des travaux de charbonnerie.



Figure 57 :
Le métier de charron (photo : Agroscope – Haras national suisse)

3.5.5 Etudes en sciences équines²⁶

Dans le cadre des études de bachelor en agronomie (6 semestres), la HAFL (Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires) propose une orientation en sciences équines. Cette formation est organisée en étroite collaboration avec le Haras national suisse (HNS) d'Agroscope à Avenches et l'Institut suisse de médecine équine (ISME). Outre les connaissances en agronomie, l'orientation en sciences équines permet d'acquérir des connaissances spécialisées sur les chevaux. L'enseignement permet par exemple aux étudiants d'acquérir des connaissances scientifiques fondées sur l'élevage et l'alimentation des chevaux, l'exploitation des surfaces herbagères, la gestion du sport et d'événements et d'avoir un aperçu de l'industrie internationale du cheval.

Le marché du travail requiert des spécialistes dans les chevaux qui disposent également de connaissances approfondies dans d'autres domaines agronomiques. C'est ce qu'a démontré une analyse effectuée destinée à établir un état des lieux par la HAFL cinq ans après le début de la formation en sciences équines. Depuis l'automne 2012, ces résultats ont été intégrés à la formation. Les synergies, principalement avec les Sciences animales à la HAFL, sont dorénavant mieux utilisées et les domaines spécifiques au

²³ www.smu.ch

²⁴ www.sattler-schweiz.ch

²⁵ www.vssm.ch und www.wagner-holzgeraete.ch

²⁶ www.hafl.bfh.ch



Figure 58 :
La gestion des pâturages fait partie de la formation en sciences équinnes (photo : Cornelia Herholz, HAFL)

cheval sont associés encore plus étroitement à la pratique. Le repositionnement des études en sciences équinnes a également introduit de nouvelles priorités dans la recherche. Outre l'accent mis jusqu'ici sur l'élevage et la génétique, le cursus sera dorénavant axé également sur les questions économiques, l'industrie internationale du cheval et la prévention des épizooties.

Après la réussite de leur examen de bachelor, les diplômés en sciences équinnes peuvent choisir parmi plusieurs orientations professionnelles dans divers domaines d'activité tels que la gestion de manèges, d'exploitations détenant des chevaux et de grandes exploitations d'élevage de chevaux, travaux liés aux épreuves de performances, au commerce et à la vente aux enchères de chevaux, la gestion d'entreprise dans les sociétés de courses et les hippodromes, la direction de fédérations de sports équestres et d'élevage chevalin, l'activité de spécialiste dans les compagnies d'assurance pour animaux, le travail au sein d'entreprises d'import-export actives dans le commerce international de chevaux, le marketing dans le secteur des sports équestres et de l'élevage chevalin, la recherche, l'enseignement et le conseil, les activités journalistiques pour les revues d'équitation et d'élevage chevalin ainsi que d'autres métiers liés à l'agronomie.

3.5.6 Formations et organisations dans la thérapie assistée par le cheval

En Suisse, différentes organisations proposent des formations dans le domaine de la thérapie assistée par le cheval :

ASTAC (Association suisse de thérapie avec le cheval)²⁷

L'ASTAC est active surtout en Suisse romande. C'est l'association la plus récente : elle propose une formation en collaboration avec la Haute école de travail social et de la santé (EESP) de Lausanne sous forme de DAS (Diploma of Advanced Studies). Une formation de base dans une école supérieure spécialisée ou une haute école dans le domaine de la pédagogie, de la socio-pédagogie ou dans les professions de la santé est requise. En demandant une autorisation pour le label de qualité RME/ASCA après avoir terminé la formation, une partie des caisses-maladies participent aux coûts de la thérapie par le biais des assurances complémentaires.

Groupe suisse pour l'hippothérapie-K²⁸

Le Groupe suisse d'hippothérapie-K est une association active dans toute la Suisse. La formation est donnée à titre de formation complémentaire enseignée dans une école privée gérée par le Groupe suisse d'hippothérapie-K. Pour suivre cette formation, il faut avoir suivi au préalable une formation de base en physiothérapie. Pour certains tableaux cliniques, les hippothérapies-K sont prises en charge par l'assurance de base des caisses-maladies.

Association suisse pour l'équitation pédagogique et curative SV-HPR (Schweizerische Vereinigung für Heilpädagogisches Reiten)²⁹

L'Association suisse pour l'équitation pédagogique et curative sera dorénavant reprise sous la nouvelle dénomination générique TAC-CH (Thérapie avec le cheval en Suisse). La SV-HPR proposait jusqu'ici une formation privée : à partir de 2014, la formation sous forme de Diploma of Advanced Studies (DAS) sera donnée en collaboration avec la Haute école de santé (HEdS) de Fribourg. Ici également, une formation de base effectuée dans une école supérieure spécialisée ou une haute école dans le domaine de la pédagogie, de la socio-pédagogie ou dans les professions de la santé est requise pour être autorisé à suivre la formation et une partie des caisses-maladies participent aux coûts de la thérapie par le biais des assurances complémentaires, pour autant que le label de qualité RME/ASCA soit demandé.

Groupe suisse d'équitation thérapeutique SG-TR (Schweizer Gruppe Therapeutisches Reiten)³⁰

Le SG-TR est issu de la scission du SV-HPR. Le SG-TR est actif en Suisse alémanique ainsi qu'en Allemagne et en Autriche. Le SG-TR propose sa propre formation, moins étendue, raison pour laquelle la reconnaissance RME/ASCA n'est pas possible.

²⁷ www.therapiecheval.ch

²⁸ www.hippotherapie-k.org

²⁹ www.sv-hpr.ch

³⁰ www.sgtr.ch

3.5.7 Vétérinaire³¹

Les études de médecine vétérinaire dans la Faculté Vetsuisse de Berne ou de Zurich durent cinq ans et aboutissent à un diplôme fédéral. Les diplômés ont ensuite la possibilité de faire un doctorat d'une année et/ou de se spécialiser dans un domaine spécifique de la médecine vétérinaire, par ex. médecin-vétérinaire spécialisé en médecine équine FVH, (médecine des équidés).

3.5.8 Formations qualifiantes

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux en 2008, les personnes qui détiennent des chevaux sont soumises à de nouvelles obligations de formation.

Quiconque détient plus de 5 chevaux doit pouvoir présenter une attestation de compétences (AC) jusqu'en 2013 au plus tard. La formation d'un jour pour les particuliers détenant des chevaux a pour objectif d'enseigner les bases d'une détention des chevaux conformes à leurs besoins. Le justificatif de formation autorise la détention de plus de cinq chevaux à titre privé.

En revanche, à partir de 2013, quiconque veut détenir plus de 11 chevaux à titre professionnel devra suivre une formation spécifique indépendante de la formation (FSIP) comprenant une partie pratique et une partie théorique (par ex. Equigarde).

Les personnes déjà enregistrées au 1^{er} septembre 2008 comme détenteur de plus de 5 chevaux ou qui détenaient déjà à ce moment plus de 11 chevaux à titre professionnel ne doivent pas rattraper la formation. Les agriculteurs sont également dispensés de cette formation. En effet, comme ils ont déjà une formation professionnelle sur la manière de traiter les grands animaux, ils n'ont pas besoin d'autre formation complémentaire.

L'Office vétérinaire fédéral OVF est responsable de la reconnaissance et du contrôle des institutions qui proposent ce genre de formations. Il contrôle également que les détenteurs de chevaux s'acquittent de leur devoir de formation dans le délai imparti.

Jusqu'en août 2013, la Haras national suisse a remis au total 1669 attestations de compétences (AC) et 225 attestations de FSIP. Outre le Haras, 10 autres organisations sont reconnues et peuvent dispenser des formations. Le nombre exact de personnes formées par ces organisations n'est pas connu. De plus, le HNS a formé 7 entraîneurs qui offrent maintenant avec succès des cours AC dans les 3 langues nationales dans toute la Suisse. Ces formateurs travaillent en étroite collaboration avec le HNS ; ils utilisent ses supports de cours et y suivent des cours de perfectionnement.

3.5.9 Marché du travail

Dans l'agriculture, le cheval crée des emplois principalement dans le secteur des pensions pour chevaux. D'autres emplois

sont créés pour et par les centres équestres, l'enseignement, le tourisme équestre, l'élevage, les hippodromes, le commerce de chevaux, les professionnels de la filière du cheval, l'hippothérapie, la sellerie, les maréchaux-ferrants, les magasins d'équitation, les aliments pour chevaux, les vétérinaires, les boucheries chevalines etc. Mais, malgré sa croissance, la filière du cheval en Suisse reste un marché limité. En 2007, l'Observatoire de la filière suisse du cheval a calculé qu'il y avait près de 10'400 emplois à plein temps en relation directe ou indirecte avec le cheval. Cela représente un emploi pour environ huit chevaux. Le nombre de 103'010 équidés relevé en Suisse en 2012 donnerait donc environ 12'900 emplois en 2012.

3.6 Chiffre d'affaires de la filière équine

Dans le premier rapport de l'Observatoire de la filière suisse du cheval (Poncet et al. 2007), le chiffre d'affaires de la filière équine a été estimé à un total de 1,58 milliards de francs suisses. Avec l'effectif d'alors, soit 85'000 équidés, cela donne un chiffre d'affaires d'environ CHF 18'600 par équidé. Extrapolé à l'effectif d'équidés de 2012, cela représenterait un chiffre d'affaires global de 1,91 milliards de francs suisses pour la filière du cheval.

3.7 Rentabilité de la pension pour chevaux³³

Comme déjà mentionné, près de trois quarts des équidés en Suisse sont détenus dans des exploitations agricoles. Bon nombre de ces chevaux sont des chevaux en pension. Ces dernières années, la pension pour chevaux a gagné en importance pour les exploitations agricoles. Toutefois, comme aucun calcul des coûts complets n'avait été effectué jusqu'ici pour la garde des chevaux en pension en Suisse, il n'était guère possible d'en évaluer la rentabilité jusqu'à ce jour. En raison de sa nature de prestation de service, le secteur d'exploitation Pension pour chevaux est très hétérogène comparé à d'autres procédés de production. A cela s'ajoute le fait que, dans l'agriculture, la pension pour chevaux est le plus souvent un secteur d'exploitation mêlé à d'autres procédés de production et qu'il est donc difficile et fastidieux de répartir correctement les postes de frais généraux tels que le travail, les machines et les bâtiments. La station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART et le Haras national HNS d'Avenches ont analysé le secteur d'exploitation Pension pour chevaux en se basant sur les exemples de six exploitations avec détention en groupe et six exploitations avec détention individuelle. Les coûts totaux des trois types d'exploitation habituels (détention en groupe, détention individuelle avec un petit effectif ainsi que détention individuelle avec un grand effectif) ont été comparés entre eux. Même si la taille de l'échantillon et la grande hétérogénéité des exploitations ne permet pas de tirer des conclusions générales, l'étude a malgré tout permis de constater des tendances.

³¹ www.unibe.ch, www.vet.uzh.ch und www.svpm-asme.ch

³² www.bvet.admin.ch

³³ Rapport ART 771 (en allemand), <http://www.agroscope.admin.ch/haras/06556/index.html?lang=de>

Les revenus générés par la garde de chevaux en pension se composent de la rétribution pour la pension et pour les éventuelles prestations de service complémentaires ainsi que des paiements directs touchés pour les animaux et pour les surfaces. Le prix de la pension dans les différentes exploitations variait considérablement : entre CHF 365.- et CHF 1'350.- par cheval et par mois. Les différences peuvent en partie s'expliquer par les prestations de service effectuées et l'infrastructure mise à disposition. Les grandes exploitations avec détention individuelle ont réalisé la meilleure performance avec un total de CHF 1'524.- par UGB cheval et par mois. Avec CHF 1'098.-, les petites exploitations avec détention individuelle ont réalisé une performance légèrement plus élevée que celle des exploitations avec détention en groupe (CHF 919.-). Les paiements directs comptaient en moyenne pour 13 % des revenus générés par la garde de chevaux en pension.

Les différents modèles d'exploitation et la palette de prestations proposées variable d'une exploitation à l'autre ont parfois généré de grandes différences au niveau des coûts. En moyenne, seuls près de 7 % des coûts totaux étaient dus aux coûts directs (par ex. achat de fourrage et de litière). La majeure partie des 93 % des coûts totaux se répartissait entre les coûts généraux (coûts de structure et coûts calculés³⁴). Le travail, qui est un des éléments des coûts de structure, constituait le principal facteur de coûts et se répartissait entre les employés et la main-d'œuvre familiale. Dans la détention en groupe, le temps consacré par UGB cheval se montait à 201 heures par année. Ce chiffre passe à 338 heures pour la détention individuelle avec de petits effectifs et à 356 heures dans la détention individuelle avec de grands effectifs. Les exploitations avec détention individuelle consacraient donc en moyenne 32 minutes par cheval et par

jour et les exploitations avec détention en groupe 15 minutes par cheval et par jour.

Tandis que la détention individuelle permettait de réaliser en moyenne un salaire horaire de CHF 33.- (avec un petit effectif) et de CHF 29.- (avec un grand effectif), les exploitations avec détention en groupe arrivaient à CHF 52.- par heure. Toutefois, quatre des douze exploitations analysées au total n'obtenaient pas le niveau de salaire horaire de CHF 28.- (coût d'opportunité)³⁵. Pour le revenu également, les exploitations avec détention en groupe ont obtenu des valeurs nettement plus élevées avec CHF 8'952.- par unité gros bétail (UGB) que les exploitations avec détention individuelle (CHF 7'165.- avec de petits effectifs et CHF 5'581.- avec de grands effectifs).

De manière générale, l'étude a montré que la détention en groupe était plus rentable que la détention individuelle : ce sont surtout les deux postes de coûts Travail ainsi que Bâtiments et installations qui ont eu une influence déterminante sur le résultat obtenu dans ce secteur d'exploitation. Les heures de travail de routine se sont révélées ici prépondérantes, se montant dans le cas des systèmes de détention individuelle analysés en moyenne au double de celles des exploitations avec détention en groupe. Dans les exploitations avec détention en groupe, le pacage, l'évacuation du fumier et l'affouragement se faisaient apparemment de manière plus rationnelle que dans les exploitations avec détention individuelle. La conception structurelle des bâtiments et des installations constitue un autre facteur de coûts important qui influence le résultat du secteur d'exploitation. En raison de leur mode de détention principalement extensif et de leur infrastructure souvent plus simple, les systèmes de détention en groupe occasionnent moins de coûts. Des différences existaient aussi au niveau du type de bâtiments. Ainsi, la réaffectation de bâtiments existants qui, après transformation, permettaient de travailler de manière rationnelle et de satisfaire au bien-être des animaux, s'avère dans la plupart des cas plus rentable que la construction de nouvelles écuries.

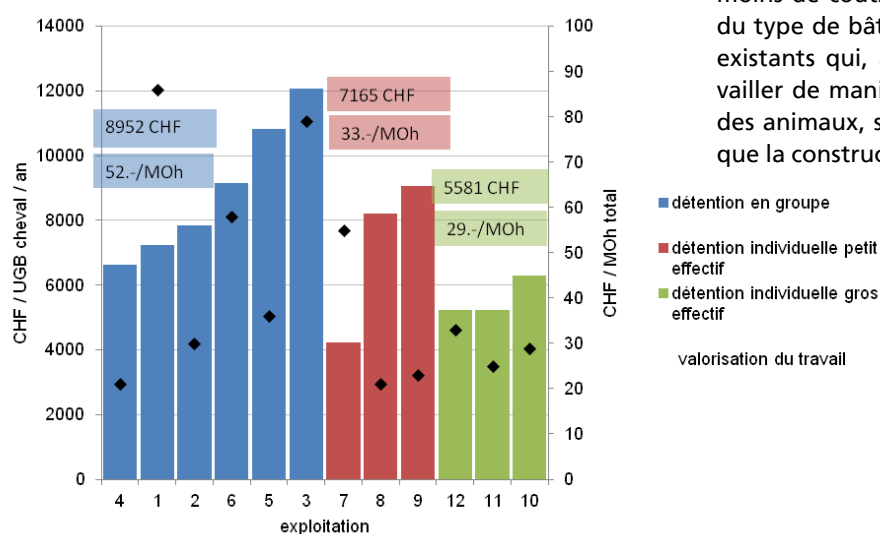


Figure 59 : Comparaison des revenus et de la valorisation du travail des différentes exploitations. Pour la moyenne des douze exploitations examinées, le salaire se monte en moyenne à 41 francs par heure de travail, mais on observe des différences nettes entre les deux systèmes de garde.

³⁴ Voir Hausheer Schnider J., 2011 pour les définitions

³⁵ Le travail fourni par la main-d'œuvre familiale a été estimé avec un coût d'opportunité de CHF 28.- par heure de travail (Gazzarin et Lips 2013)

Du côté des recettes également, la participation aux programmes éthologiques SST et SRPA permet des revenus supplémentaires. Les exploitations avec garde en groupe profitent des contributions SST qui ne sont pas accordées aux exploitations avec détention en box.

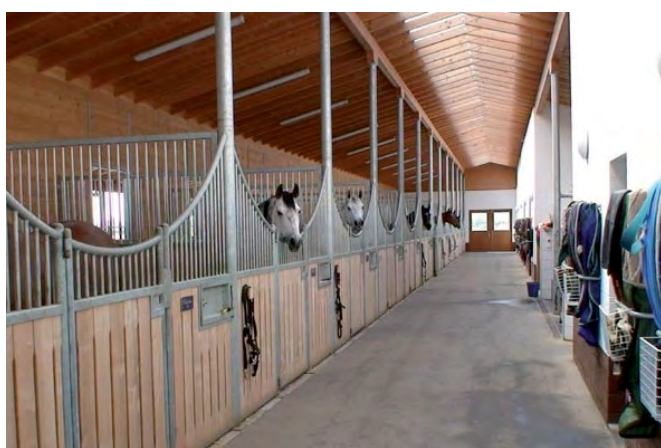


Figure 60 : Dans les systèmes de détention en groupe examinés, la charge de travail était le plus souvent nettement moindre que dans les systèmes de détention individuelle.

De par ce qu'elles proposent, les exploitations avec détention individuelle correspondent plutôt à un groupe cible attachant de l'importance aux soins individuels intensifs et au risque moindre d'accident. Les résultats montrent que ces prestations sont synonymes de coûts plus élevés. Les exploitations avec détention en groupe peuvent en revanche proposer des conditions plus avantageuses, mais le plus souvent avec un peu moins de confort pour les clients (Schwarz et al. 2013).

3.8 Accidents dans le sport équestre

D'après des extrapolations du Bureau de prévention des accidents (BPA) de 2011, environ 6'600 personnes sont accidentées chaque année en Suisse en pratiquant des sports équestres (Bianchi et al. 2011). Il faut distinguer les accidents qui se produisent durant l'utilisation (équitation, attelage) de ceux qui se produisent durant les soins (pansage, évacuation du fumier, mener les chevaux au pâturage, charger les chevaux dans le van, etc.).

Age	Nombre de blessés
0–16 ans	940
17–25 ans	1'630
26–45 ans	2'850
46–64 ans	1'090
65+ ans	90
Total	6'600

Tableau 22 : Blessés dans les sports équestres, par âge, population résidente suisse, ø 2004–2008 (source : Bianchi et al 2011)

En chiffres absolus, les sports équestres sont nettement distancés par rapport aux leaders que sont le football, les sports d'hiver, etc. et se classent à la 10ème place. La répartition par sexe montre que chez les femmes, les sports équestres sont à la 2ème place, juste derrière le ski.

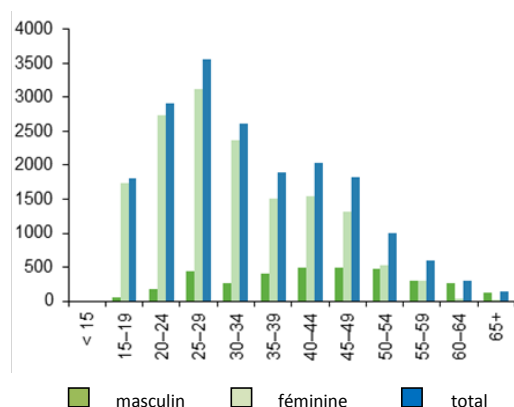
1	Football	204'943
2	Ski (y c. ski de randonnée)	120'769
3	Snowboard	43'522
4	Course à pied, jogging	31'261
5	Hockey sur glace	24'540
6	Volleyball	22'580
7	Hockey sur gazon, sur roulette, unihockey	21'861
8	Cyclisme, (VTT compris, sans circulation routière)	20'581
9	Baignade, natation	19'082
10	Sports équestres	18'760

Tableau 23 : Blessés par type de sport – Top Ten, assurés LAA, total 2004–2008 (Bianchi et al. 2011)

1	Ski alpin (y c. ski de randonnée)	45'402
2	Sports équestres	15'260
3	Snowboard	14'020
4	Football	12'020
5	Course à pied, jogging	10'420
6	Volleyball	9'880
7	Randonnées en montagne	7'920
8	Luge	6'841
9	Baignade, natation	6'380
10	Patins à roulettes et en ligne	4'880

Tableau 24 : Femmes blessées par type de sport – Top Ten, assurées LAA, total 2004–2008 (Bianchi et al. 2011)

Chez les hommes, ce sont les 40 à 54 ans en particulier qui se blessent en pratiquant l'équitation. Chez les femmes, ce sont les 20 à 34 ans qui se blessent le plus souvent. En absolu, ce sont les femmes et hommes de 25 à 29- ans qui se blessent le plus souvent.



La plupart des blessures touchent le tronc (torse) ainsi que la ceinture scapulaire ou la partie supérieure du bras. Les contusions, suivies des foulures, claquages et fractures sont les types de blessures les plus fréquentes.

Figure 61 : Blessés en pratiquant l'équitation, par âge et par sexe, assurés LAA, ø 2004–2008 (Bianchi et al. 2011)

Nombre de blessures en %	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Total
Hommes et femmes														
Crâne/cerveau	0.4			5.2										5.7
Visage	1.0				2.7									3.7
Yeux					0.1			0.5				0.2		0.9
Tête/visage/cou (sans précision)					1.1		0.7	4.6	0.1	0.6				6.6
Colonne vertébrale/moelle épinière	2.2	0.1	7.3											9.6
Tronc	2.8		0.4	0.7				17.7		0.8				22.3
Ceinture scapulaire/bras	2.9	0.8	2.8		0.7			4.4		0.8				11.7
Avant-bras/coude	1.5	0.4	0.1					1.5						3.5
Poignet/main/doigts	3.0		3.4		0.4	0.7		2.2		0.3				9.3
Extrémités supérieures (sans précision)					0.1			0.6	0.1	0.7				1.0
Hanche	0.7		0.4					1.5						1.9
Cuisse	0.7							1.2						1.3
Genou	0.7	0.7	1.5					2.2						4.3
Partie inférieure de la jambe/cheville	2.2	0.7	3.0					1.7						7.4
Pied/orteils	1.3		0.5		0.1			2.3						4.3
Extrémités inférieures (sans précision)			2.9		0.6			1.3		1.1				5.2
Autres et parties multiples (sans précision)			0.2		0.7			1.1	0.1	0.1				1.7
Tout le corps (effets systémiques)											0.2		0.6	0.8
Total hommes et femmes	16.6	2.2	21.7	6.0	5.4	0.7	0.7	42.8	0.4	3.9	0.2	0.2	0.6	100.0

Base : Statistique de l'Assurance-accidents LAA	1	Fracture	8	Contusions
	2	Déboîtement (dislocation, luxation)	9	Traumatismes des nerfs
	3	Entorse et claquage (distorsion, rupture)	10	Autres blessures et blessures sans précision
	4	Traumatismes intracrâniens, internes et de la moelle épinière	11	Intoxications
	5	Plaie ouvertes	12	Pénétration de corps étrangers
	6	Amputation	13	Complications et séquelles
	7	Lésions des vaisseaux sanguins		

Tableau 25 : Blessures en pratiquant l'équitation, assurés LAA, matrice de Barell, ø 2004–2008 (en pourcent) (Bianchi et al. 2011)

Chaque année, près de 3 personnes décèdent lors de la pratique de sports équestres. Dans la plupart des accidents mortels, c'est une chute de cheval qui a provoqué l'accident. D'autres accidents se produisent par ex. lors de collisions avec des véhicules.

En 2009, le Centre des urgences de l'Hôpital de l'Île, l'Hôpital universitaire de Berne, a mené une étude sur les facteurs de risque, les causes d'accidents et les blessures durant la pratique de l'équitation. Les causes d'accident les plus fréquentes étaient les chutes de cheval, qui représentaient 65 % des accidents. Les coups de pieds (19 %) et les morsures (2 %) étaient les causes les plus rares. La majeure partie des 365 personnes accidentées examinées étaient des femmes (76 %).

Près de la moitié des accidents se sont produits lors de sorties à cheval. Dans un cas sur trois, l'accident s'est produit parce que le cheval a pris peur. Dans cette étude, la race de cheval ainsi que le type d'équitation (par ex. équitation de dressage ou monte western) n'a pas eu d'influence importante sur la fréquence des accidents. L'étude a en outre montré que le port d'une bombe ou d'un casque d'équitation pouvait réduire de moitié le risque d'accident. D'après cette étude, la combinaison de l'expérience en matière d'équitation et les examens d'équitation réussis aide à prévenir les accidents (Hasler et Exadactylos 2009).

Une autre étude menée en Allemagne a montré que la plupart des accidents d'équitation se produisaient durant les loisirs, les sorties à cheval représentant tout comme en Suisse la discipline équestre la plus sujette aux accidents (Hessler et al. 2013).

Une mesure recommandée pour augmenter la sécurité lors de la pratique de l'équitation est de porter des vêtements de sécurité dans toutes les activités autour du cheval. En particulier le port de bombes ou de casques qui correspondent aux standards de sécurité actuels peut réduire fortement le risque de la plupart des blessures graves à la tête. Contrairement au port de bombe ou de casque, qui est de plus en plus accepté dans la pratique de l'équitation, les vestes de protection sont nettement moins utilisées en raison du manque de confort et de la restriction de mouvement. Les vestes airbag, faites en matériau très léger qui se remplit de gaz CO₂ lors de chute grâce à un système de tubes intégrés, s'avèrent toutefois des innovations très prometteuses.

Un moyen également très important pour prévenir les accidents dans les sports équestres reste toujours la formation professionnelle par des spécialistes tels que les maîtres ou maîtresses d'équitation et d'attelage ainsi que la surveillance par des personnes qui disposent de suffisamment d'expérience en matière de comportement avec les chevaux.

3.9 Marché et consommation de viande de cheval

Weltweit werden jährlich rund 720'000 Tonnen Pferdefleisch produziert. 150'000 Tonnen davon gelangen jeweils in den Export (FAO 2013).

Consommation

En Suisse, la consommation de viande se monte à 54 kilogrammes de viande par personne et par année, dont seulement 680 grammes de viande de cheval. Même si la consommation de viande de cheval reste modeste en termes de quantité, on constate une tendance à la hausse depuis 2002. La consommation totale a augmenté de 17 pourcents depuis et se montait à 5'441 tonnes au total en 2012 (Proviande 2013).

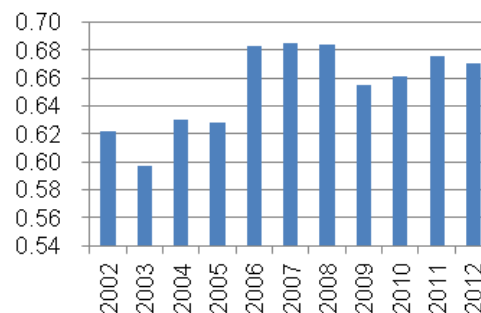


Figure 62 : Consommation en kg poids de vente par habitant (Proviande 2013)

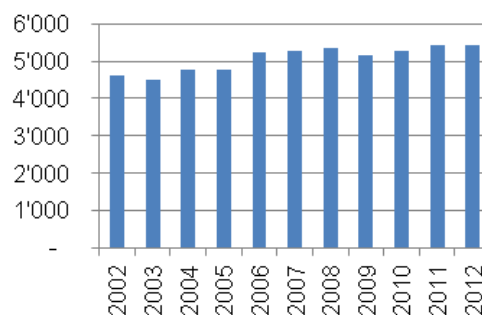


Figure 63 : Consommation totale CH en tonnes poids de vente (Proviande 2013)

La consommation de viande de cheval est plus élevée dans les régions francophones et au Tessin qu'en Suisse allemande. Un sondage réalisé par Proviande (2008) a montré que seulement 55 % des consommateurs de viande en Suisse mangent également de la viande de cheval. Il s'agit en grande partie d'hommes. Les raisons indiquées par les personnes ne consommant pas de viande de cheval sont d'une part le respect envers l'animal et, d'autre part, le goût de la viande.

Au début 2013, la tromperie à la viande de cheval dans les plats cuisinés a défrayé la chronique durant des semaines. Pendant des mois, près de 750 tonnes de viande de cheval ont été vendues comme viande de bœuf et utilisées dans plus de 4,5 millions de plats cuisinés.

Outre la fausses déclaration sur l'étiquette, les violentes réactions ont en particulier été dues au fait que la consommation de viande de cheval – l'hippophagie – n'est pas très

répandue en Europe. Dans les pays germaniques et anglo-saxons, la consommation de viande de cheval est même un tabou alimentaire, en dépit du fait que du point de vue nutritionnel, la viande de cheval a des avantages, en particulier en raison de sa faible teneur en graisse.

Les facteurs socioculturels jouent un rôle important et spécifique dans la consommation de viande de cheval. On peut effectivement observer une toute autre attitude envers la consommation de viande d'agneau, bien que l'agneau soit également un animal très symbolique. Dans les pays latins et en Asie (Chine, Japon, Mongolie), la consommation de viande de cheval est très répandue. En Suisse, comme dans de nombreux pays européens, l'hippophagie fait l'objet de controverses depuis le 19^{ème} siècle. Dans la majeure partie de la Suisse alémanique, les barrières morales et socioculturelles à la consommation de viande de cheval sont aujourd'hui presque insurmontables. Il en va de même pour les Anglo-Saxons dans le monde entier, pour qui la consommation de viande de cheval est un tabou alimentaire. Ces barrières semblent jouer un plus grand rôle chez les femmes et chez les adolescents.

De nombreux amis des chevaux militent contre l'hippophagie, souvent avec le soutien de personnalités éminentes. Pour eux, cette pratique constitue une violation de la dignité du cheval. Ils rendent ainsi la collectivité attentive au statut particulier du cheval ainsi qu'aux mauvaises conditions de transport et d'abattage des chevaux (Poncet et al. 2011).

La consommation de viande de cheval se limite aux morceaux nobles du quartier arrière (steak, filet et entrecôte). Les morceaux du quartier avant se vendent moins bien. Mais les boucheries régionales spécialisées proposent également du rôti, du ragoût ou de la viande hachée issus de chevaux suisses. Les enquêtes réalisées par Proviande montrent cependant que la consommation de ces morceaux est faible. Ils sont moins connus, les consommateurs n'ont pas la possibilité de les consommer ou ne savent pas comment préparer ces morceaux. De légères différences saisonnières sont perceptibles, par exemple à Noël, période pendant laquelle la consommation de viande de cheval augmente légèrement, car on la prépare de plus en plus sous forme de fondue chinoise ou bourguignonne (Proviande 2008).

Comme l'a montré une étude de Proviande (2008), l'acheteur recherche de préférence de la viande de cheval

de provenance suisse. L'étude a également montré que la viande de cheval est mangée un peu plus souvent à la maison qu'au restaurant (Egli 2012).

Production indigène et importation

En Suisse, la garde de chevaux pour la production de denrées alimentaires joue depuis toujours un rôle secondaire. La viande de cheval produite en Suisse ne peut couvrir qu'une petite partie de la consommation globale. La part indigène n'a cessé de baisser au cours des dix dernières années. Si la production moyenne atteignait encore 1'164 tonnes dans les années 2000/02, elle ne se montait plus qu'à 775 tonnes en 2011 (OFAG 2012). Depuis lors, plus de 90 % de la viande de cheval consommée en Suisse est importée. En 2012, la part indigène s'est toutefois accrue un peu, atteignant 8.3 %. Le nombre d'équidés ayant fortement augmenté ces dernières années, il faut présumer qu'un nombre croissant de chevaux ne sera plus abattu. Ce phénomène a également été observé dans l'élevage de franchises-montagnes : il y a 20 ans, près de 80 % des poulains franchises-montagnes étaient abattus avant d'avoir atteint l'âge adulte ; aujourd'hui, ce ne sont plus que 40 % (Poncet et al. 2011).

Les importations se font principalement depuis le Canada (46 %) et les pays sud-américains - Argentine, Mexique et Uruguay (20 %). Avec l'interdiction des abattoirs pour chevaux aux USA en 2006, l'exportation depuis ce pays, jadis le pays producteur presque le plus important de viande de cheval, a pratiquement cessé. Les quelque 68'000 chevaux à abattre par année sont donc transportés des USA au Canada et au Mexique. Avec l'interdiction des abattages de chevaux et la récession économique croissante depuis 2008, l'effectif de chevaux retournés à l'état sauvage a fortement augmenté aux USA ces dernières années. L'augmentation est estimée à 100'000 chevaux par année (Holcomb et al. 2010). Les propriétaires de chevaux relâchaient souvent leurs animaux dans la nature parce qu'ils ne pouvaient plus payer

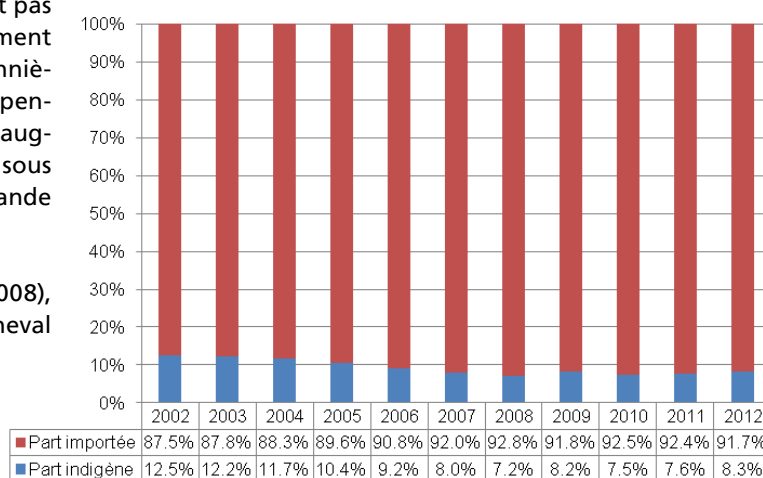


Figure 64 :

Part de la production indigène par rapport à la consommation totale de viande de cheval en Suisse ; évolution de 2002 à 2012 (Proviande 2013)

leur entretien ou leur mise à mort par le vétérinaire. En pleine nature et pratiquement sans prédateurs naturels, les chevaux se sont rapidement multipliés. En été 2013, le gouvernement des USA a assoupli la législation en raison de la problématique croissante des chevaux dont plus personne ne voulait («unwanted horses») et a approuvé l'ouverture d'un premier abattoir pour chevaux (Stainburn 2013).

En Suisse, les importations de viande de cheval sont en principe réglementées par la répartition de parts de contingents. En 2005, le lien entre les importations de viande de cheval et la production indigène a été rompu, les parts de contingents pouvant désormais être acquises sans devoir acheter simultanément de la viande de cheval suisse. La viande de cheval produite en Suisse est bien plus chère que la marchandise importée à cause des coûts de production élevés et du manque de spécialisation (Egli 2012).

L'importateur principal est la GVFI, dont le siège est à Bâle, et qui, avec 2'500 tonnes de viande de cheval importée en 2011, compte pour près de la moitié de la quantité totale importée. Elle importe de la viande de cheval provenant du Canada, de l'Argentine, de France et d'Australie pour les deux transformateurs de viande Bell (Coop) et Micarna (Migros). A la suite des rapports faits sur la production cruelle de viande de cheval importée, la plupart des détaillants suisses ont cessé de mettre de la viande de cheval dans les rayons en 2013 (Maise 2013).

Au cours des dix dernières années, le nombre de chevaux abattus en Suisse a baissé, passant d'environ 5'000 à 3'000 à peine. Environ 6 % des animaux sont abattus à cause d'une maladie ou d'une blessure (Egli 2012).

La Suisse compte près de 30 boucheries spécialisées dans la production et la vente de viande de cheval. La moitié d'entre elles se trouvent en Suisse romande. Au total, 394 bouchers sont autorisés à abattre des chevaux. Ce sont en majorité des Suisses alémaniques.

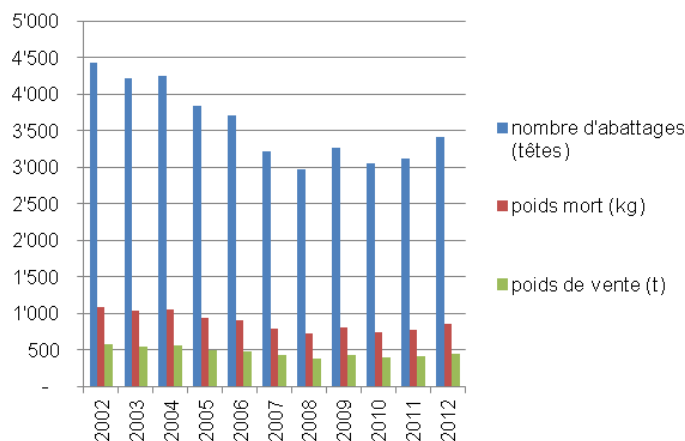


Figure 65 : Nombre d'abattages, poids mort et poids de vente en tonnes ; évolution de 2002 à 2012 (Proviande 2013)

C'est le canton de Berne qui compte en moyenne le plus d'abattages de chevaux et de poulains par année (856 abattages), suivi par le canton du Jura avec 471 abattages.

70 % des chevaux abattus en Suisse sont de la race franches-montagnes. Bien que les chevaux franches-montagnes ne soient que rarement détenus en priorité pour la production de viande, les animaux qui ne correspondent pas ou pas assez aux critères d'élevage sont en général éliminés. Ces abattages génèrent aujourd'hui encore une source de revenu non négligeable pour les éleveurs, bien que la pression sur les prix engendrée par les importations ait constamment augmenté ces dernières années. Les poulains étant en général abattus en automne, l'offre en viande de poulain produite en Suisse est surtout saisonnière (Egli 2012).

Prix

Les prix recommandés pour la viande de cheval sont régulièrement négociés entre la Fédération suisse du franches-montagnes et l'Association suisse des importateurs de viande de cheval. Pour l'année 2012, les prix indicatifs suivants ont été convenus :

- poulains suisses : 8.50 Fr. par kg poids mort
- chevaux suisses : 3.50 Fr. par kg poids mort

Les prix peuvent varier en fonction de la période d'achat, de la classe de charnure et de tissu gras (Fédération suisse du franches-montagnes, communication personnelle).

3.10 Comparaison avec les autres pays européens

En Allemagne, après des décennies de croissance dans les sports équestres organisés, une baisse a été observée pour la première fois en 2004. Depuis lors, près de 15'000 personnes ont quitté les associations d'équitation et d'attelage. La Fédération équestre allemande et ses associations de sports équestres nationales veulent enrayer cette tendance et si possible l'inverser. Une initiative a été lancée au printemps 2010 dans ce but, l'initiative «Vorreiter Deutschland – Initiative pour la promotion de l'équitation dans les associations et les exploitations», qui avait été développée les années précédentes sous forme de projet sous le titre «Investissement pour l'avenir» par la fédération nationale et les associations de sports équestres nationales.

Les cibles de l'initiative sont les associations de sports équestres et les exploitations détenant des chevaux ainsi que les formateurs, considérés comme la clé du développement du sport équestre organisé. Dans la première phase de l'initiative, il s'agit avant tout d'informer les associations, les exploitations et les formateurs de la situation actuelle et des tâches à venir et de proposer des solutions. Le thème du « cheval d'école » en fait partie. Avoir suffisamment de chevaux d'école est une condition nécessaire pour que d'anciens cavaliers remettent le pied à l'étrier ou pour attirer de nouveaux adeptes. Ou encore le thème du bénévolat. Un quart des associations connaît des problèmes de relève dans le bénévolat, ce qui menace leur existence – comme le montre

le résultat du rapport publié pour la première fois sur l'évolution du sport dans les sports équestres («Sportentwicklungsbericht Pferdesport», SEB). Dans la deuxième phase, l'initiative vise en priorité à gagner des membres et des clients. Des moyens de communication tels que des dépliants publicitaires ou des exemples de communiqués de presse seront mis à disposition des associations et des exploitations. La plateforme centrale de communication du projet est le portail Internet, www.vorreiter-deutschland.de, qui a élaboré au fur et à mesure des informations appropriées répondant aux besoins des associations, des exploitations et des formateurs.

En 2013, l'impôt sur les chevaux a également été un thème important en Allemagne. L'impôt sur les chevaux est un impôt communal calculé sur la dépense dont l'introduction est testée dans de nombreuses communes en Allemagne et qui a déjà été introduit dans certaines communes à partir de 2013. L'impôt sur les chevaux doit être distingué de la taxe sur l'équitation, une redevance de droit public prélevée dans différentes régions d'Allemagne pour financer les chemins équestres.

Sous l'égide de la fédération nationale, les associations de sports équestres et d'élevage chevalin allemandes ont appelé à une grande manifestation de protestation contre l'impôt sur les chevaux. Plus d'un demi-million d'amis des chevaux ont signé cette pétition lancée dans tout le pays contre l'impôt sur les chevaux. Durant la période de récolte des signatures de seulement six semaines (jusqu'à fin mars 2013), il était possible de se prononcer contre cette redevance et de signer la pétition par voie électronique.

Sur la base d'un jugement de la Cour de justice européenne du 12 mai 2011 (Az. C-453/09), l'Allemagne a en outre dû supprimer le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée de sept pourcents sur la vente de chevaux au 1^{er} juillet 2012.

La Cour de justice européenne a en revanche autorisé la possibilité de maintenir le taux d'imposition réduit sur la vente de chevaux de travail et d'élevage ou de chevaux de boucherie provenant du milieu agricole. Toutefois, comme il n'est pas possible de faire une distinction claire entre les chevaux de sport et les chevaux de loisirs d'après l'évaluation des autorités fiscales, des chevaux pouvant prétendre au taux réduit sont également soumis aux taux intégral de la taxe à la valeur ajoutée. D'après le Ministère fédéral des finances, la suppression de la réduction d'imposition grève l'économie du cheval d'un montant de 10 millions d'euros. Cette modification ne concerne pas l'imposition forfaitaire sur le chiffre d'affaires. Les exploitations bénéficiant d'un forfait peuvent ainsi continuer à comptabiliser la vente de chevaux.

La Cour de justice européenne a déjà prononcé un jugement contre les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Autriche il y a quelque temps, invoquant qu'il n'est pas possible, sans exception, d'appliquer le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée. Après l'Allemagne, la France a également été jugée et le fait qu'il n'était pas acceptable d'appliquer le taux réduit de la

taxe sur la valeur ajoutée à tous les chevaux à nouveau été confirmé. Une adaptation globale du taux de la taxe sur la valeur ajoutée est prévue en France au 1^{er} janvier 2014 (FN-press 2013). A fin 2013, l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée a suscité d'énormes vagues d'indignation en France. Les estimations de la Fédération nationale du cheval (FNC) ont montré qu'une augmentation générale de la taxe sur la valeur ajoutée pour toutes les activités professionnelles en relation avec les chevaux au taux normal de 20 % menacerait l'existence d'environ 2'000 centres équestres, 6'000 emplois et 80'000 chevaux. La filière du cheval a un impact économique important en France, en particulier à raison du secteur des courses de chevaux. En 2011, le chiffre d'affaires se montait à presque 14 milliards d'euros (REFFerences 2012). Jusqu'alors, les centres équestres étaient soumis au taux d'imposition agricole de 7 %.

En Autriche, une nouvelle étude sur le rôle du cheval dans le tourisme et les loisirs a été publiée en 2011 (Brunner et al. 2011). Cette étude lancée par «Pferd Austria» a montré que le sport équestre et le tourisme lié à l'équitation sont des marchés de loisirs importants et croissants qui ont pris de plus en plus d'importance ces dernières années. Tandis que les sports équestres et les activités liées au cheval dans le domaine sportif, des loisirs ou à titre professionnel ont une longue tradition, le segment touristique ne s'est développé que plus tard.

En Autriche, la demande dans le secteur du tourisme équestre est variée et en plein essor, d'où de grandes chances et potentiels pour le tourisme équestre et l'économie des loisirs. L'équitation, ou le thème «cheval», peut compléter de manière judicieuse l'offre touristique et de loisirs dans de nombreuses régions, la développer davantage et la renforcer. Le facteur cheval dans le tourisme et les loisirs génère un produit se montant à 2,1 milliards d'euros dans l'économie autrichienne et assure jusqu'à 23'000 emplois. Le tourisme et l'économie des loisirs en relation avec le cheval renforcent l'espace rural à bien des égards. Sur les 120'000 chevaux détenus en Autriche, près de 70'000 le sont dans des exploitations agricoles. Plus de 22 pourcents des quelque 1,1 millions de vacanciers à cheval passent la nuit dans des exploitations de «vacances à la ferme» (Brunner et al. 2011).

D'après l'Institut de recherche de l'agriculture (Ländlichen Fortbildungsinstitut, LFI) de Haute-Autriche, l'enthousiasme suscité par les chevaux est largement répandu dans toutes les couches de la population et toutes les classes d'âge et n'a pas forcément quelque chose à voir avec l'équitation. En Autriche aussi, les chevaux sont utilisés de moult manières dans le secteur des loisirs. De nos jours, ce sont avant tout l'importance sociale et le capital sympathie élevé du cheval qui sont prépondérants. L'Autriche avance à grands pas dans le domaine de l'équitation pédagogique curative en particulier. Le LFI réagit à cette tendance en proposant un large éventail de formations continues dans le domaine de l'équitation pédagogique curative, de la garde des chevaux et de la santé du cheval, de la gestion des pâturages, de la technique du travail à la longe ou des soins aux sabots (Bauer 2013).

4 Le cheval dans le contexte social



Figure 66 :
Aujourd'hui, le cheval est détenu en premier lieu comme partenaire de loisirs (photo : Agroscope – Haras national suisse)

4.1 Statut du cheval dans notre société

Comme les rapports de l'Observatoire de la filière suisse du cheval (OFiChev) des années 2007 et 2009 l'ont déjà montré, la filière suisse du cheval a été marquée par les changements et a beaucoup évolué à différents niveaux. Parallèlement à cela, la place occupée par le cheval a également fondamentalement changé. Le cheval – utilisé jadis exclusivement comme animal de rente pour l'agriculture et l'armée – est aujourd'hui détenu en premier lieu comme partenaire de loisirs. Le cheval est ainsi de nos jours un être dont la dignité, la valeur propre et les besoins naturels sont respectés, mais dont l'utilisation doit en même temps combler les aspirations de l'homme dans les loisirs et dans le sport. La nature dans son ensemble et les chevaux en particulier sont perçus tout à fait différemment qu'ils l'étaient il y a encore quelques décennies. La société exige une nouvelle attitude face aux êtres vivants ; plus la position qu'occupe une espèce est élevée dans la hiérarchie des animaux domestiques, plus les exigences en matière de respect de la dignité et du bien-être sont élevées. Il reste toutefois la question de la mise en œuvre de ces exigences (Poncet et al. 2011).

C'est la raison pour laquelle l'opinion publique est très sensible à tout ce qui se passe dans la filière équine. Les différents scandales nuisent à l'image de toute la filière. Les exemples les plus récents à ce sujet sont la mise en évidence d'un dopage aux stéroïdes anabolisants pratiqué à large échelle dans une écurie de chevaux de course en Angleterre ou les différents scandales de dopage dans le sport d'endurance qui ont été dévoilés en 2013. Le scandale de la tromperie avec la viande de cheval a également fait les titres au début 2013 (voir également le chapitre 3.9 sur la consommation et le marché de la viande de cheval). Pour étudier de manière approfondie la place occupée par le cheval dans notre société d'aujourd'hui ainsi que pour signaler les points sensibles, l'Observatoire de la filière suisse du cheval a publié en 2011 un rapport sur les réflexions éthiques face au cheval – Réflexions éthiques face au cheval, approche éthique des décisions à prendre pour bien faire ou éviter de faire mal. Quelques enseignements tirés de cette étude sont résumés ci-après.

Aujourd'hui, diverses pratiques et actes, comme par exemple l'usage de certains enrênements, sont jugés abusifs et sont vivement critiqués dans les médias et l'opinion publique – alors qu'autrefois, ils étaient peut-être considérés comme traditionnels et nécessaires et n'étaient pas remis en question. L'homme moderne entretient également souvent une relation très complexe avec la mort des chevaux. Dans certains milieux, la fin de leur vie est considérée comme l'aboutissement normal d'un cycle de production, tandis que dans d'autres milieux les propriétaires ont des difficultés à s'en séparer. C'est particulièrement le cas lorsqu'un cheval n'est plus utile au sens strict, par exemple lorsqu'il ne peut plus être monté. Quiconque s'occupe d'un ou de plusieurs chevaux, prend la

responsabilité de ces animaux et les détient, se doit de les utiliser et de les traiter de manière respectueuse et appropriée à l'espèce. Cette responsabilité implique également de prendre la décision qu'un cheval est devenu inutilisable, qu'il est incurable et finalement qu'il doit être délivré de ses souffrances. Cependant, les critères selon lesquels une personne décide si un cheval est apte à être utilisé sont souvent personnels et subjectifs, car ils dépendent de la relation homme – cheval, du type d'utilisation, de l'état physique et psychique du cheval et finalement du bénéfice généré par son utilisation.

Le bénéfice peut naturellement être aussi bien de nature financière que sentimentale. Trop d'ambition, des intérêts purement économiques de même qu'une sentimentalité excessive peuvent nuire au bien-être et à la dignité du cheval. Il faut en particulier tenir compte de ces éléments lorsque le cheval n'est plus apte à être utilisé comme prévu. C'est par exemple le cas lorsqu'une jument ou un étalon est stérile ou lorsqu'un cheval de sport n'est plus en mesure de participer aux compétitions. De plus, des problèmes psychiques ou physiques incurables peuvent restreindre la capacité d'utilisation des chevaux ou même la rendre impossible (stéréotypies avec conséquences négatives sur la santé, boiteries, perte de la vue, âge avancé, etc.).

Si l'on veut garder un cheval en vie tant qu'il est utilisable, il faut aussi se poser la question de savoir quand et dans quelles conditions il serait justifié de le mettre à mort. Le fait de garder en vie un cheval inutilisé ou inutilisable pour des raisons purement sentimentales peut dans certaines circonstances représenter un risque de souffrance et de stress pour le cheval. Garder aujourd'hui un cheval comme animal de compagnie, juste pour son plaisir personnel, complique encore sérieusement la situation.

Il n'existe pour le moment aucun relevé officiel des motifs exacts qui ont amené les propriétaires à ne plus utiliser un cheval. Aussi bien l'amélioration des conditions de garde que les progrès de la médecine vétérinaire augmentent nettement l'espérance de vie des chevaux aujourd'hui. En 2012, 11 % de la population d'équidés en Suisse était âgée de plus de 20 ans. Tant la tendance à considérer le cheval comme animal de compagnie, avec un rang social élevé dans la hiérarchie des animaux domestiques, que l'offre croissante de places de retraite ou de refuges pour chevaux font que la société accepte de plus en plus ces alternatives à la mise à mort de chevaux qui ne sont plus utilisables.

Mise à mort : abattage ou euthanasie ?

La mise à mort d'un cheval constitue un stress pour l'animal, stress que le détenteur ou le propriétaire responsable doit réduire autant que possible. L'euthanasie, du grec bonne (=eu) mort (=thanatos), est en adéquation avec son étymologie lorsque l'animal peut vraiment être mis à mort sans douleur et sans stress. Chez les chevaux, c'est relativement difficile à réaliser, contrairement aux chiens et aux chats qui peuvent être gardés couchés durant tout

le processus. Le cheval a, quant à lui, besoin d'une forte dose de médicaments pour être contraint à se coucher. Pour le cheval, devoir se coucher constitue un stress. Il est donc difficile de réaliser une «bonne» euthanasie et les différentes méthodes qui peuvent être utilisées dépendent notamment aussi de l'état de santé du cheval concerné. Une euthanasie réussie signifie que l'animal est mort sans douleurs. Pour cela, il faut que la perte de conscience soit rapide et suivie immédiatement par l'arrêt de toutes les fonctions vitales. L'euthanasie doit être faite par un vétérinaire qui connaît bien cette technique. Comme elle peut se faire à la maison, le cheval échappe au stress dû au transport et à l'abattoir. La contrainte principale est la pose du cathéter, qui peut être un peu douloureuse lors de l'introduction de l'aiguille dans les tissus, ainsi que le moment où le cheval se couche. Une fois le cheval endormi et inconscient, l'administration de la substance mortelle ne constitue plus un stress pour l'animal. Les risques de l'euthanasie sont de nature purement technique, notamment la pose du cathéter par exemple, ou, de manière générale, si la personne qui la pratique ne maîtrise pas la méthode. Il faut que le vétérinaire ait de l'expérience, mais aussi que le propriétaire ait de la patience. La mort clinique d'un cheval peut prendre quelques minutes.

Lorsque le cheval est encore en bonne condition physique et que sa viande satisfait aux exigences applicables aux denrées alimentaires, le détenteur/propriétaire peut compter sur un prix de boucherie d'environ CHF 1'000.00 pour un cheval adulte. Les dispositions concernant l'abattage des animaux sont réglées dans l'Ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes (OAbCV ; RS 817.190) et sont soumises au principe de souveraineté des cantons. S'il est effectué correctement, l'abattage classique avec étourdissement au pistolet à tige perforante provoque également une «bonne mort». Le chargement, le transport, le déchargement, les odeurs, le bruit, parfois l'attente à l'abattoir, le couloir d'amenée le plus souvent non adapté aux chevaux, le box d'étourdissement et l'étourdissement lui-même sont toutefois des facteurs contraignants qui sont une source de stress pour les chevaux et les autres animaux de boucherie (Grandin T., 1999, 2008). Le risque d'étourdissement raté existe et peut de surcroît engendrer des dommages graves au cheval ou au boucher.

L'euthanasie a un impact négatif sur l'environnement, car le cadavre doit être incinéré ou transformé en farine animale. Cette dernière sert toutefois encore de carburant pour la fabrication de ciment. Le premier crématoire pour chevaux de Suisse a ouvert ses portes en juin 2013. La crémation d'un cheval coûte environ 2'500 francs.

Animal de rente ou animal de compagnie ?

L'Ordonnance suisse sur les médicaments vétérinaires (OMédV ; RS 812.212.27) définit l'animal de rente comme suit (art. 3 al. 2 let. a) : « animaux de rente : les animaux appartenant aux espèces autorisées pour la production de

denrées alimentaires en vertu de la législation sur les denrées alimentaires, ainsi que les abeilles ».

Sont par opposition désignés comme animaux de compagnie les animaux suivants :

- les animaux appartenant à des espèces non admises pour la production de denrées alimentaires
- les animaux appartenant aux espèces suivantes pour autant qu'ils ne servent pas à la production de denrées alimentaires, mais qu'ils sont détenus par intérêt pour l'animal ou comme compagnon dans le ménage ou destinés à une telle utilisation : équidés, volaille domestique, lapins domestiques, gibier détenu dans un enclos, grenouilles, reptiles d'élevage, poissons, crustacés, mollusques et échinodermes.

En Suisse, au sens de l'ordonnance susmentionnée, les chevaux (équidés) peuvent par conséquent être aussi bien des animaux de rente que des animaux de compagnie. La déclaration exigée par la loi indiquant que le cheval est un animal de compagnie ou un animal de rente est parfois lourde de conséquences à différents niveaux pour les propriétaires et détenteurs d'équidés (chevaux dans la production de denrées alimentaires, utilisation de médicaments vétérinaires et soins médicaux, utilisations, statut juridique, protection et dommages-intérêts, détention et aménagement du territoire, statut social, valeur émotionnelle, rentabilité, transport et mise en valeur ainsi qu'exigences relatives à la formation des détenteurs d'animaux).

L'ordonnance sur les médicaments vétérinaires exclut explicitement certains médicaments pour les animaux de rente (art. 10a OMédV) et oblige le propriétaire de chevaux à déclarer son cheval comme animal de compagnie s'il n'est pas prévu pour une utilisation dans la chaîne alimentaire (art. 15 OMédV). L'article 10 de l'Ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes (OAbCV) interdit l'abattage ou la mise à mort pour la production de denrées alimentaires d'animaux auxquels des substances ou préparations interdites ont été administrées ou chez lesquels des résidus de médicaments ont pu être dépistés.

Les détenteurs d'animaux qui détiennent des chevaux ayant le statut d'animal de rente doivent s'acquitter de quelques tâches administratives qui sont également réglées dans l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires. Il faut notamment tenir un journal des traitements (art. 28 et 29 OMédV). Les traitements et l'inventaire des médicaments doivent y être consignés en détail. Lorsqu'un cheval change d'exploitation (changement de détenteur), il y a lieu de confirmer par écrit (art. 23 OMédV) que le cheval n'a été ni malade, ni blessé, ni accidenté durant les 10 derniers jours et que tous les délais d'attente consécutifs à l'administration de médicaments sont échus. Pour les vétérinaires, cela implique, conformément à l'OMédV, que la traçabilité de tous les médicaments prescrits doit être garantie (art. 27 OMédV), aussi bien pour les chevaux

ayant un statut d'animal de rente que pour ceux ayant un statut d'animal de compagnie.

A sa naissance, un animal de l'espèce équine est considéré comme animal de rente dont la viande peut être mangée. Le propriétaire du cheval décide ensuite si son cheval devient un animal de compagnie. Il prend en général cette décision pour des raisons émotionnelles. La thématique animal de compagnie/animal de rente a suscité des discussions nourries, en particulier au début de 2013, lorsque l'on a su que les équidés qui étaient inscrits comme animaux de compagnie perdraient leurs droits aux paiements directs avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole 2014-2017 (PA 2017). Cette adaptation a été motivée par le fait que la viande des équidés ayant un statut d'animal de compagnie ne peut pas être mise en valeur et que ces animaux ne font donc pas partie de la production agricole. Dans le cadre de la procédure d'audition, diverses organisations se sont finalement mobilisées, dont le Conseil et observatoire suisse de la filière du cheval COFICHEV, la Fédération suisse des sports équestres FSSE, la Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin FSEC, l'Association Cheval AC mais aussi l'Union suisse des paysans. Tous ensemble, ils ont réussi à faire biffer le passage concerné.

4.2 Le cheval comme partenaire de formation

Le lien étroit entre l'homme et les chevaux est une histoire vieille de plusieurs millénaires. Ce sont les Grecs qui ont fait les premières expériences en matière d'équitation et d'interaction motrice entre le cheval et l'homme (Xénophon, 430-354 av. J.-C., « L'art équestre et L'équitation »). Dans son ouvrage *Corpus hippocraticum*, Hippocrate de Kos (460-370 av. J.-C.) a également relaté l'effet du rythme bénéfique du cheval sur le corps et la psyché (Opgen-Rhein et al. 2010).

Une étude de la Deutschen Reiterlichen Vereinigung e.V. (2013) menée en Allemagne a montré que le contact avec le cheval contribue de manière bénéfique au développement personnel. Les enfants et les adolescents en particulier apprennent tout naturellement de leur partenaire de formation équin des compétences sociales telles que la détermination, la ténacité, le leadership et une manière structurée d'agir. Les égards, le sentiment de responsabilité et l'autocritique sont également des propriétés que l'on développe au contact des chevaux et qui donnent aux jeunes des compétences précieuses pour leur future vie professionnelle et privée.

Chez les enfants mis dans les jardins d'enfants, on a pu observer une meilleure estime de soi, ce qui s'est traduit par des réussites personnelles, une envie de se dépasser et un sentiment de fierté. Tant les représentants des jardins d'enfants que les représentants des clubs équestres/manèges ont pu observer que les enfants ont développé un esprit d'équipe. En outre, le fait d'avoir surmonté ses propres craintes, l'apparition d'un sentiment d'appartenance à une communauté ainsi que le fait de ressentir le cheval comme un ami et

un protecteur a des effets positifs sur la compétence émotionnelle des enfants. On a ainsi observé que les enfants avaient un comportement serviable, social et respectueux lorsqu'ils étaient auprès des chevaux. En plus de l'autonomie croissante, on a également constaté des changements positifs au niveau du comportement et du développement social des enfants. Le contact avec le cheval a ainsi aidé les enfants à se développer sur le plan social, à adopter par exemple un comportement plein d'égards entre eux et des échanges accrus. Après avoir passé un moment avec les chevaux, les enfants étaient perçus comme plus équilibrés et plus détendus. Le programme réalisé avec les chevaux a aussi amélioré les facultés motrices et la sensorimotricité des enfants de même que la coordination et la perception du corps.



Figure 67 : Avec le cheval, les enfants et les adolescents acquièrent des compétences sociales telles que la détermination, le leadership et une manière d'agir structurée (photo : Agroscope – Haras national suisse)

4.3 Thérapie assistée par le cheval

A partir des années 1960, une approche spécifique visant la simulation pédagogique curative et individuelle des possibilités de développement au niveau mental et social s'est développée. L'utilisation de chevaux comme élément de thérapie est aujourd'hui bien établie en Suisse. L'équitation thérapeutique comporte des mesures pédagogiques, psychologiques, psychothérapeutiques, réadaptatives et socio-intégratives, qui sont appliquées par le biais du cheval. Les groupes cibles sont les enfants, les adolescents ou adultes souffrant de troubles du développement ou de handicaps au niveau physique, psychique et social (Opgen et al. 2010).

De manière générale, la thérapie assistée par le cheval utilise le contact avec l'animal ainsi que la transmission des mouvements du dos du cheval au patient comme moyen thérapeutique.

L'équitation et la voltige curatives pédagogiques visent en premier lieu à favoriser le développement de personnes



Figure 68 :
De manière générale, la thérapie assistée par le cheval utilise le contact avec l'animal ainsi que la transmission des mouvements du dos du cheval au patient comme moyen thérapeutique (photo : Katharina Ruecker-Weinniger).

souffrant de divers handicaps et troubles. La priorité est alors accordée non pas à l'apprentissage de l'équitation, mais à la relation avec le cheval. Le cheval sert d'intermédiaire en offrant de nombreuses possibilités de travail thérapeutique au travers de son corps, de son comportement et de ses mouvements. Par ce contact avec le cheval, l'homme est sollicité à tous les niveaux de son être : physique, émotionnel, mental et social. L'équitation ne favorise pas seulement les capacités motrices, mais également la perception, la confiance en soi et le développement du sens des responsabilités. Le travail avec le cheval et en groupe favorise de surcroît le comportement social. Pour se former en équitation et voltige pédagogiques curatives, il faut avoir une formation professionnelle dans le domaine pédagogique, par exemple comme enseignant, pédagogue curatif ou jardinière d'enfant.

L'équitation thérapeutique est une forme de traitement axée plutôt sur la psychologie, la thérapie et la réadaptation et peut être utilisée comme mesure d'accompagnement du traitement pour toute une palette de maladies ainsi qu'après des accidents. Comme pour l'équitation pédagogique curative, la priorité n'est pas donnée à l'équitation, mais au contact avec le cheval. Les groupes de professions qui suivent une formation en équitation thérapeutique sont principalement des médecins, psychothérapeutes, psychologues, personnel soignant ou ergothérapeutes.

L'hippothérapie-K est une forme particulière d'équitation pédagogique qui est utilisée principalement chez les patients souffrant de sclérose en plaques et de lésions cérébrales sévères. Durant ce processus axé sur de la physiothérapie pure, le patient reste complètement passif et n'exerce aucune influence sur le cheval. L'hippothérapeute travaille avec l'effet relaxant qu'exercent les mouvements rythmiques du cheval sur la musculature du patient. L'équitation

permet en outre au patient d'entraîner son équilibre et la perception de son corps. En Suisse, cette forme de thérapie a été introduite sous le nom d'«hippothérapie-K» (d'après Ursula Künzle) pour la distinguer des autres hippothérapies. Cette thérapie est reconnue officiellement et peut être prescrite par le médecin ; les frais sont pris en charge par l'assurance-maladie. L'hippothérapie-K est donnée par des physiothérapeutes ayant suivi une formation complémentaires d'hippothérapeute-K (EMR 2010).

Dans le domaine de la resocialisation des détenus, des ânes sont utilisés comme auxiliaire thérapeutique, par exemple depuis 2008 au pénitencier de Saxerriet (SG). D'après Schwery (2010), le cheval semble exercer un effet particulièrement fascinant sur les détenus et peut ainsi contribuer à l'établissement de relations importantes entre le thérapeute et son client. Selon Schwery (2010), la confiance en soi, la compassion et le sens de la responsabilité sont quelques exemples d'aptitudes qui peuvent être développées avec l'aide de chevaux. Les chevaux gardés dans un pénitencier offrent ainsi un potentiel aussi bien thérapeutique que commercial (Schwery 2010).

4.4 Utilisateurs et mécanismes de choix de sports équestres³⁶

Une étude menée en 2012 a examiné les mécanismes qui conduisent le propriétaire de cheval suisse à opter pour un type d'équitation plutôt qu'un autre, à choisir un cheval ou une écurie plutôt qu'une autre (Flierl 2012). 514 propriétaires de chevaux de langue allemande et 273 de langue française en Suisse ont participé à l'étude en répondant à un questionnaire. Le rapport entre sexes reflète bien les proportions connues dans le domaine des sports équestres : 82.5 % de femmes et 17.5 % d'hommes ont participé à l'étude. Les femmes questionnées étaient âgées en moyenne de 39 ans et les hommes de 50 ans.

De nos jours, les loisirs et leur organisation occupent une part extrêmement importante et significative de la vie sociale. A ce titre, les loisirs ne représentent pas seulement un changement ou une interruption par rapport à la routine du travail quotidien, mais ils représentent de plus en plus un moyen de se mettre en valeur, de glaner de l'expérience au niveau privé et de contribuer à son développement personnel. Les comportements et motifs qui font qu'une personne se décide pour un loisir plutôt qu'un autre sont très divers. A ce jour, rares sont les données existantes sur le comportement et le mode de décision des propriétaires de chevaux, bien que ces derniers constituent un thème très important, tant dans le sport équestre que dans les autres activités. Le rôle important du propriétaire de chevaux dans le monde du cheval découle de différents points de vue : la manière d'agir et de décider des propriétaires de chevaux en Suisse joue un rôle toujours plus important dans la filière suisse du cheval. En connaissant les habitudes ou la manière de penser, d'agir et

³⁶ Diplomarbeit S. Flierl 2012

de décider des propriétaires de chevaux, tous les prestataires de services, que ce soit le maréchal-ferrant, le vétérinaire, le propriétaire d'une pension pour chevaux, l'éleveur, etc., peuvent mieux s'adapter aux différents types d'acheteurs et de propriétaires de chevaux. Cela peut contribuer à augmenter la rentabilité d'une entreprise de services opérant pour et avec des propriétaires de chevaux. L'amélioration de la rentabilité et l'influence plus individualisée exercée sur le propriétaire de chevaux contribuent aussi à se faciliter la vie et à améliorer de manière durable la fidélisation des clients. Inversement, les propriétaires de chevaux peuvent aussi profiter eux-mêmes de ce genre d'enseignements. Une meilleure compréhension entre les prestataires de services et les clients de la filière du cheval permet enfin de limiter les conflits et d'éviter les désagréments. D'après Lamprecht et al. (2009), le revenu ne joue qu'un rôle secondaire dans la pratique d'un sport équestre. Ainsi, le pourcentage d'adeptes de sports équestres était presque le même dans la classe de revenus la plus basse, avec un revenu allant jusqu'à 4'000 francs par mois, que dans la classe de revenus la plus élevée, avec plus de 8'000 francs par mois. Il est dès lors permis d'en conclure que de manière générale, les sports équestres se sont aujourd'hui de plus en plus démocratisés et ne sont plus réservés à certaines classes sociales comme c'était le cas par le passé.

Types d'équitation

La plupart des propriétaires de chevaux interrogés ont commencé l'équitation ou l'attelage à l'âge de six à dix ans. Pour ce qui est du type d'équitation, il ressort que le choix dépend beaucoup du milieu social de la personne concernée. C'est souvent le type d'équitation pratiqué par le premier maître d'équitation ou par les membres de la famille qui est repris et également conservé par la suite.

Le sexe a également une influence avérée sur le choix du type d'équitation. Cette étude a aussi révélé que les femmes privilégient bien plus que les hommes une approche orientée sur la relation avec le cheval. Cet aspect ne doit pas être sous-estimé, car le milieu du cheval est aujourd'hui devenu un bastion féminin et les femmes constituent actuellement le public



Figure 69 :
Ce sont surtout les hommes d'un certain âge qui se tournent vers l'équitation western (photo : Martin Rindlisbacher)

principal des leçons et cours donnés dans la filière du cheval. Il est également frappant de voir que ce sont surtout des hommes d'un certain âge qui se tournent vers l'équitation western. Les publicités, les films et les histoires contribuent à donner une image de liberté, d'aventure, de facilité et de virilité qui semble aussi influencer les cavaliers masculins à partir de 40 ans. Mais il en va tout autrement de l'esprit de compétition chez les hommes et les femmes. L'étude n'a montré aucun rapport avéré entre le degré de participation aux compétitions et le sexe. Il est donc erroné d'affirmer aujourd'hui que les hommes sont les seuls à être très ambitieux dans les sports qu'ils pratiquent et qu'ils participent par conséquent plus souvent à des compétitions.

Cheval

Il semble que le choix d'un cheval est surtout influencé par des facteurs émotionnels, c'est-à-dire par les émotions ressenties lors de la rencontre avec le cheval. Les chevaux par exemple qui s'approchent d'eux-mêmes des acheteurs potentiels, qui se laissent caresser et qui en plus sont dans la situation délicate d'une vente pour des raisons familiales ont plus de probabilités d'être achetés. Même des arguments tout à fait rationnels, tels que les papiers, le pedigree et la question de la bonne santé du cheval passent alors au second plan lors de l'achat. Pour ce qui est de la différence entre les sexes concernant la décision d'achat, il faut souligner que, considéré en pourcentage, les hommes se laissent moins emporter par ces émotions et que, comparés aux acheteuses de chevaux, ils considèrent le cheval en s'appuyant davantage sur des bases rationnelles. On peut donc expliquer ainsi les achats spontanés de chevaux, lorsque l'acheteur ne monte même pas le cheval pour l'essayer et ne le fait pas examiner par un vétérinaire.

L'importance de la robe s'avère controversée. Il a été démontré que pour les cavaliers de monte western, la robe est plus importante lors de l'achat d'un cheval que pour les cavaliers pratiquant d'autres types d'équitation. Un constat qui est souligné aussi par les races de chevaux western typiques, telles que par ex. les paint horses et les appaloosas, qui arborent souvent une robe avec de grandes marques blanches ou une robe de couleur inhabituelle. Il a également été confirmé que les cavaliers accordaient à la robe d'un cheval une autre importance que les meneurs. En particulier les meneurs qui pratiquent l'attelage de compétition et l'attelage à plusieurs chevaux sont attentifs à avoir des chevaux d'apparence homogène pour donner une allure plus harmonieuse et plus esthétique à leur attelage. Mais comparés à d'autres caractéristiques d'un cheval, les propriétaires de chevaux n'accordent en aucun cas plus d'importance à la robe d'un cheval qu'à ses qualifications, telles que les succès en concours, le comportement dans le terrain ou l'aptitude à la selle ou à l'attelage. L'apparence extérieure du cheval passe ainsi à l'arrière-plan tandis que ses aptitudes à l'utilisation prévue sont prioritaires. Il a en outre été possible de représenter graphiquement les différentes caractéristiques d'un cheval en fonction de l'importance qu'on leur accorde, ce qui a permis de souligner la répartition et la pondération des priorités lors de l'achat d'un cheval.

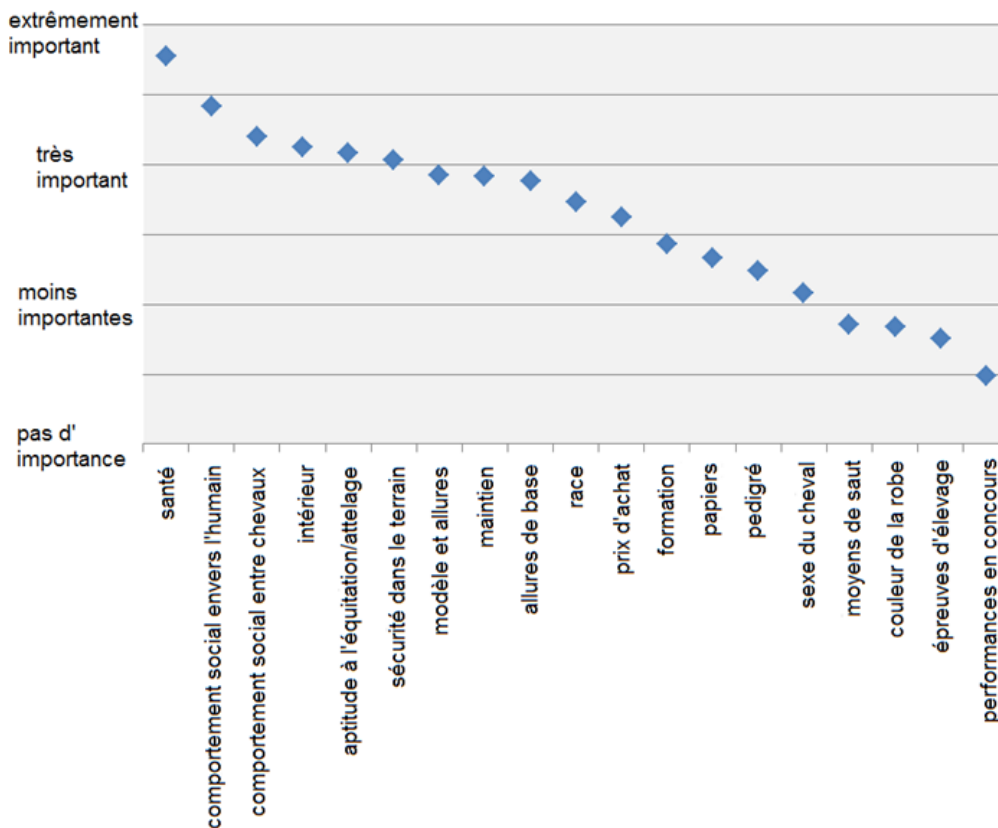


Figure 70 :
Pondération des priorités lors
de l'achat d'un cheval

Le prix d'achat n'est pas un critère prépondérant en soi lors de l'achat du cheval et le rapport entre le budget prévu pour un cheval et sa race n'est pas non plus significatif. Il est en outre intéressant de constater que l'importance du prix d'achat du cheval augmente de manière linéaire avec l'importance accordée aux qualifications du cheval. Comme l'on supposait que les personnes qui devaient faire particulièrement attention à l'aspect financier pouvaient et voulaient acheter plutôt un cheval sans qualifications particulières, ce résultat est finalement inattendu. Bien que le prix d'achat n'ait guère d'importance par rapport au choix d'une race particulière et de la question du statut

en général, on présume donc qu'il joue toutefois un rôle par rapport aux exigences en matière de qualifications souhaitées du cheval.

La majeure partie des chevaux achetés par les cavaliers de loisirs se trouvent dans une gamme de prix entre 5'001 et 10'000 francs. Les cavaliers de concours ont le plus souvent acheté leurs chevaux dans la gamme de prix située juste au-dessus (10'001 – 20'000 francs).

L'enquête a également démenti une autre hypothèse selon laquelle plus la formation académique de l'acheteur est poussée, plus il prêterait attention à la formation du cheval à acheter. Au vu des mécanismes d'action opérant lors du choix du type d'équitation, une influence sociale se fait toutefois également sentir lors du choix du cheval.

Moins l'acheteur a de connaissances sur les chevaux avant l'achat, plus il aura tendance à apprécier d'être conseillé lors de l'achat du cheval. Autrement dit, en particulier avec

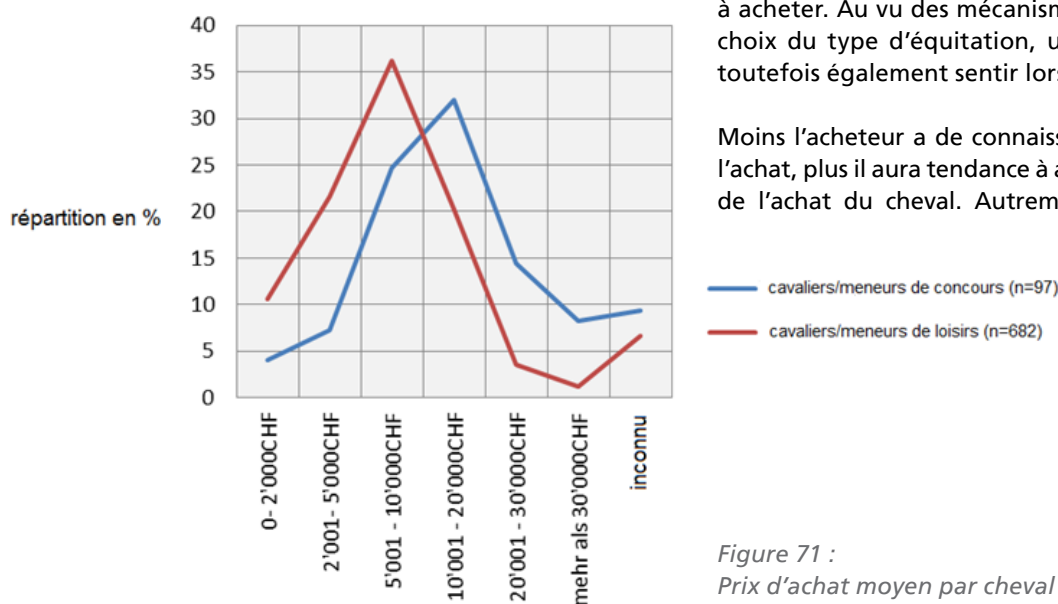


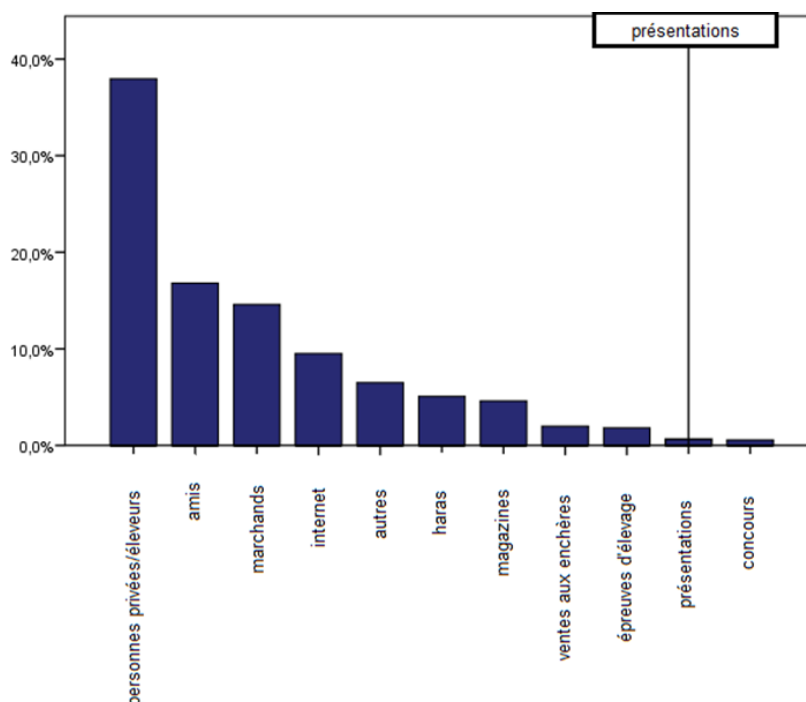
Figure 71 :
Prix d'achat moyen par cheval

des acheteurs potentiels sans bonnes connaissances sur les chevaux, des personnes qui font autorité, par exemple des entraîneurs, ont tout loisir d'exercer une influence sociale, bonne ou mauvaise. Il est par conséquent urgent de mettre en place des possibilités de formation et de vulgarisation de qualité et objectives, et de les concevoir de manière suffisamment attractive pour que les futurs propriétaires de chevaux les demandent spontanément. Le prix d'achat d'un cheval est en outre influencé par le contexte personnel, mais des recherches devraient être menées pour savoir de quelle manière exactement.

Pour choisir un cheval, le propriétaire se base de surcroît sur les différentes performances des chevaux qu'il pourrait acheter. Il est ainsi apparu que l'importance du pedigree dépend beaucoup du fait que l'acheteur s'intéresse ou non aux aptitudes à la selle ou à l'attelage du cheval. Il a en outre été démontré que le caractère joue un rôle important lors de l'achat d'un cheval et que 14 % des détenteurs d'étalons le ou les gardent uniquement pour des activités de loisirs.

L'influence du lieu d'achat s'est révélée bien différente de ce que l'on attendait. Les présentations n'ont ainsi pas constitué un point d'attraction pour l'acheteur de chevaux, comme on le voit ci-après :

Figure 72 :
Ordre d'importance des lieux d'achat

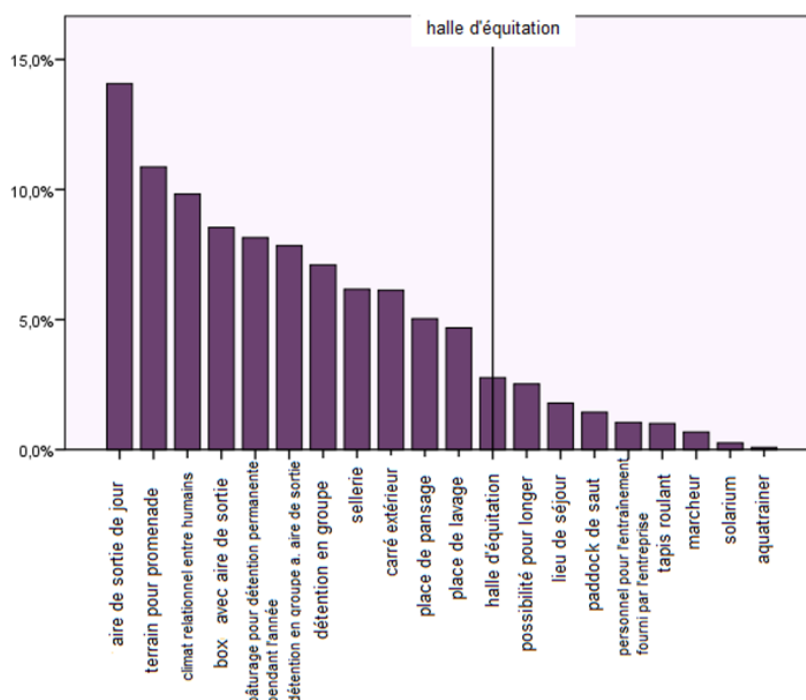


Ecurie

La recherche d'une écurie appropriée revient parfois à chercher une aiguille dans une botte de foin. Il n'est alors pas toujours très clair de déterminer quels sont les raisons et mécanismes qui ont motivé le propriétaire à opter pour une écurie ou à l'écarter. Les enquêtes ont toutefois donné certaines pistes.

56 % des personnes interrogées s'occupent elles-mêmes de leurs chevaux dans leur propre écurie. En particulier les propriétaires de chevaux qui s'intéressent peu ou pas du tout à faire des concours avec leur cheval recherchent essentiellement une écurie qui offre de bonnes possibilités de sorties à cheval dans les environs. Pour ce qui est de l'infrastructure de l'écurie, on peut en outre constater que l'existence d'une halle d'équitation constitue un critère de choix plutôt sans importance. Parmi l'ensemble des éléments de l'infrastructure, la halle est située seulement dans la moyenne inférieure du nombre de réponses, comme le montre le graphique suivant :

Figure 73 :
Facteurs qui influencent le choix de l'écurie



En ce qui concerne le budget pour la location de l'écurie, le critère de l'infrastructure ne s'est pas non plus avéré décisif. Par ailleurs, en ce qui concerne le facteur du bien-être ressenti dans une écurie, le degré d'ordre se révèle diamétralement opposé. Pour simplifier, il semble que les écuries magnifiquement entretenues et très bien ordonnées dégagent ou promettent apparemment moins de convivialité.

Lors du choix de l'écurie, les femmes surtout apprécient qu'il y ait de bonnes relations humaines au sein de l'écurie, avec une bonne communication entre les utilisateurs. Pour les propriétaires de chevaux, la présence de l'exploitant de l'écurie ne semble toutefois pas avoir d'influence sur l'ambiance au sein de l'écurie. De plus, on ne peut pas non plus dire que les contacts sociaux déjà existants dans l'écurie permettent de gagner de nouveaux utilisateurs et d'en faire des pensionnaires bien établis, car la plupart se sont décidés pour une écurie en particulier sans avoir eu de contacts préalables avec un pensionnaire de l'écurie choisie. Pour ce qui est du choix de l'écurie, il est possible d'établir différentes catégories de propriétaires de chevaux, à l'instar des facteurs qui influencent l'achat d'un cheval.

Les préférences indiquées pour les différents éléments de l'écurie permettent de distinguer les groupes suivants :

- Premièrement, les propriétaires pour qui il est important que l'écurie soit un peu plus luxueuse. Ils apprécient que l'écurie ait des équipements tels qu'un aquatrainer, un solarium, du personnel d'écurie qui entraîne les chevaux ainsi qu'un tapis roulant ou un carrousel. Mais ils accordent aussi de l'importance à ce qu'il y ait un local de rencontre, car la convivialité compte apparemment beaucoup pour eux.
- Les propriétaires faisant partie du deuxième groupe privilégient plutôt un bon équipement de base. Ils veillent en particulier à ce qu'il y ait une place de pansage, une sellerie, un box ou un endroit de lavage ainsi qu'une carrière et/ou une halle pour longer leur cheval. Comme ils accordent beaucoup d'importance aux possibilités de sorties à cheval, ils sont en outre particulièrement attachés à la nature.
- Le troisième groupe comprend les propriétaires qui s'intéressent aux concours et privilégient donc avant tout une carrière, une halle d'équitation et un paddock de saut.
- Dans la quatrième catégorie, on trouve les propriétaires de chevaux qui s'intéressent apparemment plutôt à l'aspect social. Lors du choix de l'écurie, ils prêtent sur tout attention à l'ambiance qui règne au niveau humain et aux compétences professionnelles de l'exploitant de l'écurie. Pour eux, le prix de la pension est aussi relativement important.
- Dans le dernier groupe, on trouve les propriétaires de chevaux qui prêtent une attention particulière aux aspects qualitatifs, par exemple à la lumière, à l'air et à la qualité en général dans l'écurie ainsi qu'à la qualité des aliments et du fourrage.

Les méthodes et les unités d'analyse utilisées ont permis de distinguer les types de propriétaires de chevaux mentionnés dans le cadre de l'étude, mais elles n'ont pas permis de déterminer combien de personnes parmi les personnes interrogées se trouvaient dans les différents groupes. Ce relevé permet en outre de soulever encore de nombreuses questions certainement intéressantes, mais qui restent ouvertes ici afin de respecter le but de recherche prioritaire qui avait été fixé. Les recherches menées sur les diverses facettes du propriétaire de chevaux et celles qui se feront encore sur sa manière de penser, de se comporter et de décider lorsqu'il achète un cheval, choisit une écurie ou un type d'équitation constituent un potentiel énorme pour d'autres recherches dans ce domaine.

4.5 Comparaison avec l'étranger

En Allemagne également, on s'intéresse de plus en plus aux données concernant les préférences, les désirs et les motivations des adeptes de sports équestres. C'est la raison pour laquelle une étude de marché a été menée en 2011 et 2012 à l'Université Georg-August à Göttingen : pour la première fois, 2'500 cavaliers et cavalières ainsi que des passionnés de sports équestres ont été interrogés quant à leur motivations et à leur style de vie (Iking et al. 2013). Les résultats permettent de tirer des conclusions sur la manière dont les différentes attitudes face au cheval influencent les structures sociales, la personnalité et la vie des cavaliers. Par ailleurs, les résultats de l'industrie des sports équestres, dont le chiffre d'affaire annuel est estimé à 5 milliards d'euros en Allemagne, peuvent fournir de nouvelles données sur leurs groupes cibles.

L'amour des chevaux est la raison principale qui incite hommes et femmes à exercer un sport équestre. D'après l'étude, les cavaliers sont avant tout intéressés, dans tout ce qu'ils font, au bien-être de leur ami quadrupède. Cette attitude de base vis-à-vis du cheval se reflète également dans la personnalité. Les personnes interrogées se considèrent comme conscientes de leurs responsabilités, loyales et fiables.

L'étude menée à Göttingen montre également quelles sont les différences fondamentales quant aux objectifs, opinions et activités des cavaliers. On observe ainsi des rapports évidents entre certains types d'équitation et les motivations, les attitudes et les activités des personnes interrogées :

- Les cavaliers classiques sont particulièrement sociaux, se rendent volontiers aux manifestations de sports équestres et sont sensibles aux marques.
- Les cavaliers de chevaux d'allures sont le plus souvent des cavaliers de loisirs qui n'ont pas l'ambition de participer à des concours, qui attachent de l'importance à la race et à l'ascendance de leurs chevaux, aiment l'aventure dans la nature, la détente et la convivialité.
- Les cavaliers d'endurance sont ouverts à toutes les races,

attachent de l'importance à la fonctionnalité et lorsqu'ils montent à cheval, ils recherchent l'aventure dans la nature, le sport, la détente et une compensation à la vie de tous les jours.

- Les cavaliers western aiment la convivialité et le sport de compétition. Ils aiment en outre particulièrement la liberté.
- Les adeptes d'équitation baroque sont des individualistes, ont un niveau élevé d'équitation sans aspirer à participer à des compétitions sportives. Ils attachent une importance particulière à l'esthétique.

De grandes différences existent non seulement entre les différents types d'équitation, mais aussi entre les cavaliers de loisirs et les cavaliers de concours (Ikinger et al. 2013).

Les cavaliers de loisirs recherchent par exemple le contact avec la nature, les cavaliers de concours recherchent le défi sportif. La moitié des cavaliers de concours n'ont pas d'autres hobbies à côté de l'équitation, tandis que pour les cavaliers de loisirs, l'équitation est un hobby important, mais ils ont encore d'autres activités durant leurs loisirs. 73 % des cavaliers de concours qui ont participé au sondage passent plus de 15 heures par semaine à l'écurie, contre 39 % pour les cavaliers de loisirs.

Les deux groupes diffèrent également quant à leur recherche d'informations (Deicke et Münch 2013). Près de trois quarts des cavaliers de concours ont indiqué qu'ils lisaient régulièrement des revues spécialisées. C'est nettement moins pour les cavaliers de loisirs (env. 55 %). Ils se procurent en revanche plus souvent des informations dans les livres et les foires spécialisées. Internet est la source d'information la plus utilisée par les deux groupes.

En Allemagne aussi, le sport équestre est actuellement l'apanage des femmes (de manière générale, 90 % de femmes dans les sports équestres et 80 % dans le sport de compétition), tandis que de nos jours encore, l'élevage de chevaux est un bastion essentiellement masculin. Dans les fédérations d'élevage, la proportion d'hommes est d'environ 60 %, et de presque 100 % dans les commissions de décision. Avec un âge moyen de 52 ans, les membres des fédérations d'élevage sont en moyenne 21 ans plus âgés que les adeptes de sports équestres en général et 18 ans plus âgés que les adeptes de sport de compétition. 54 % des éleveurs de chevaux ont un lien avec l'agriculture, alors que chez les sportifs participants à des concours, la part est de 32 % et de 28 % chez les adeptes de sports équestres en général.

Pour la majeure partie des éleveurs, l'élevage de chevaux est un hobby et seuls 6 à 8 % des personnes interrogées indiquent faire de l'élevage à des fins lucratives (Deicke et Münch 2013).

Les études montrent à quel point la diversité est grande parmi les différents groupes cibles qui s'intéressent au cheval. Un défi important pour un avenir durable des filières du cheval dans différents pays est donc d'identifier les motiva-

tions, les objectifs, le mode de vie et les désirs des adeptes de sports équestres et éleveurs tant actifs que potentiels, de les décrire et de mettre en évidence les exigences qu'ils se posent dans la pratique des sports équestres et l'élevage de chevaux.

5 Le cheval et l'écologie

5.1 Sport équestre et environnement

Le sport équestre fait partie des activités de loisirs qui sont exercées principalement à l'extérieur, dans l'espace public. A proximité des agglomérations en particulier, cet espace doit être partagé avec de nombreux autres utilisateurs. Ce partage peut engendrer des conflits et avoir en outre un impact sur les ressources naturelles, comme nous l'exposons ci-après.

Un sondage effectué dans le cadre d'un travail de bachelor à la Haute école de Lucerne, portant sur le sujet Equitation et randonnées pédestres dans les agglomérations montre que l'équitation est considérée comme un sport plutôt intensif qui est pratiqué le plus souvent trois fois par semaine (Hofer 2011). Il ressort aussi de cette étude que 65 % des cavaliers effectuent toujours ou le plus souvent leurs sorties dans des espaces de détente et/ou dans des zones d'agglomérations. Durant leurs sorties dans les espaces de détente, un tiers des cavaliers utilisent les chemins pédestres officiels, ce qui avait déjà été mis en évidence par l'étude de Lamprecht et al. (2009).

De nos jours, les loisirs de proximité gagnent toujours plus en importance dans les régions d'agglomérations. Dans ce contexte, ces dernières connaissent un afflux toujours plus important d'usagers de chemins et de sportifs de types divers, ce qui peut parfois susciter des conflits. L'augmentation des crottins de cheval sur les chemins publics, qui dérange surtout les promeneurs et les randonneurs, constitue une autre source potentielle de conflit de même que les dégâts aux chemins causés par les chevaux.

Pour éviter les conflits, les cavaliers, mais aussi tous les autres usagers des chemins, devraient respecter quelques recommandations d'utilisation et de comportement. Les associations sportives ont établi des règles de bonne conduite qui doivent contribuer à des relations respectueuses et prévenantes entre tous les usagers des chemins. De plus en plus souvent, certains cavaliers ou groupes de cavaliers d'une région s'unissent pour trouver des solutions. Les propositions de l'association «Pferde und Umwelt» dans la région d'Uster (ZH), les impôts sur les chevaux dans la commune de Grüningen, les règles de fair-play de la commune de Meggen, les chemins séparés dans le canton du Jura ainsi que le réseau de chemins équestres de l'association des chemins équestres régionaux de Lucerne et environs ne sont que quelques-uns des exemples qui ont bien réussi³⁷. Les cartes des infrastructures équestres développées tout spécialement peuvent également améliorer la situation pour les usagers des chemins (Rutz 2012).

5.2 Transports de chevaux

Jusqu'ici, le transport des chevaux a préoccupé surtout les vétérinaires ou les protecteurs des animaux, en particulier

en relation avec les exigences applicables aux véhicules de transport. Il existe ainsi de nombreuses études sur le comportement de stress des chevaux durant le transport (voir par ex. Breukink 1991 ou Döbereiner 1985). Mais dans la perspective des débats actuels sur la consommation d'énergie et la réduction des émissions de CO₂, c'est avant tout l'aspect de la compatibilité environnementale qui va gagner en importance à l'avenir, en raison surtout du nombre de chevaux en constante augmentation en Suisse. C'est la raison pour laquelle, la question du transport des chevaux a été approfondie dans un travail de semestre au moyen d'une enquête³⁸. Les résultats ont été résumés de la manière suivante :³⁹

VII y a probablement 5'000 ans environ, l'homme a commencé à utiliser le cheval comme animal de trait et de selle. Il lui a ainsi permis de parcourir des distances inhabituelles et à des vitesses insoupçonnées jusque-là. C'est la raison pour laquelle le cheval a toujours occupé une place importante dans l'histoire, comme moyen de transport rapide et efficace, que ce soit à des fins guerrières, pour le transport de marchandises ou l'échange d'informations. A la suite de la motorisation de l'agriculture et à la propagation de l'automobile, le rôle du cheval a changé sous nos latitudes. Il a perdu son rôle d'animal de travail agricole et il est aujourd'hui détenu et utilisé en premier lieu comme partenaire dans le sport et les loisirs. De par ce changement, le cheval, de moyen de transport qu'il était, est devenu un bien à transporter. De nos jours, le transport de chevaux fait partie du quotidien de nombreux propriétaires de chevaux, que ce soit pour se rendre à un concours ou à l'entraînement, chez l'étalon reproducteur ou en vacances ; aujourd'hui, les chevaux voyagent beaucoup.

Le nombre de véhicules de transport de chevaux a augmenté de manière considérable depuis les années 1990. Leur augmentation a toutefois fléchi progressivement depuis 2005. En 2012, il y avait 19'699 véhicules enregistrés en Suisse pour le transport de chevaux, dont 18'511 vans (remorques). Le nombre de véhicules loués semble quant à lui plutôt augmenter. Le sondage effectué dans sept exploitations au total indique qu'en moyenne, près de 79,5 % des chevaux se trouvant dans ces exploitations ne sont pas transportés, ou uniquement pour des cas d'urgence extrême. Les 20,5 % des chevaux sont transportés régulièrement et font en moyenne 36 trajets par année, sur une distance moyenne de 75,6 km. Les réponses données par les 42 personnes supplémentaires interrogées indiquent toutefois de grandes différences quant à la longueur du trajet, à sa fréquence et au but des transports. Dix personnes ayant participé au sondage ne possèdent pas leur propre véhicule

³⁸ Schmidlin 2011a

³⁹ Les résultats du sondage réalisé dans le cadre de ce travail semestriel ne sont pas représentatifs, car ils se basent sur un échantillon trop petit. Ils ne montrent que des tendances.

³⁷ Voir aussi www.pferdumwelt.ch, www.meggen.ch, www.aref.ch, www.reitwege-luzern.ch

de transport et en louent donc un ou l'empruntent gratuitement. Les frais de location varient entre 25 et 75 francs (de particuliers) et 100 à 120 francs (dans une agence de location de vans) par jour. Poncet et al. (2007) a indiqué que pour les chevaux détenus dans les exploitations agricoles, 230 km de transport par animal sont parcourus chaque année. Pour les chevaux détenus hors de la zone agricole, on passe à 800 km. D'après Poncet et al. (2007), 23 millions de kilomètres de transport sont parcourus au total chaque année. Les coûts varient entre CHF 1.36 et 1.85/km selon le type de véhicule utilisé.

Sur la base de l'enquête et de l'hypothèse qu'environ 15'000 véhicules sont utilisés spécifiquement pour le transport des chevaux, 41 millions de kilomètres sont parcourus chaque année à cet effet. 18'750 tonnes de CO₂ sont émis à cette occasion. Bien que globalement parlant le sport équestre fasse partie des 20 types de sport qui occasionnent près de 90 % de la consommation totale d'énergie tous types de sports confondus, il n'a pas d'impact spécialement négatif par rapport au volume de trafic dû aux autres types de sport. Les transports de chevaux n'y contribuent en outre que pour une certaine partie. Il est toutefois frappant de constater que le volume de trafic et les émissions de CO₂ qu'il génère par véhicule sont supérieurs à la moyenne. Dans la perspective d'un renchérissement de l'énergie, il serait donc intéressant et important d'analyser de manière plus approfondie le thème des transports de chevaux et de définir d'éventuelles mesures permettant d'augmenter l'efficacité et de réduire les coûts.

5.3 Consommation d'eau et utilisation d'eau dans les exploitations détenant des chevaux⁴⁰

L'eau de bonne qualité est une ressource précieuse et rare dans le monde. Seuls 3 % des réserves d'eau présentes sur la planète sont de l'eau douce et sur ces trois pourcents, seul un pourcent est à disposition des besoins de l'homme. Contrairement à de nombreux autres pays, la Suisse dispose en principe de suffisamment de ressources en eau, grâce aux conditions naturelles régnant dans les Alpes. Ce n'est pas sans raison que la Suisse est considérée comme le «château d'eau de l'Europe». En Suisse, l'eau potable est produite à partir des sources, des nappes phréatiques et de l'eau des lacs. Mais pour capter, préparer et transporter l'eau potable ainsi que pour l'épuration des eaux usées, il faut beaucoup d'énergie et de moyens techniques, raison pour laquelle il y a lieu d'économiser l'eau potable.

D'après les prévisions du WWF Suisse (2013), l'eau deviendra toujours plus rare. Des calculs indiquent qu'aujourd'hui déjà, 26 % de la surface agricole utile en Suisse est constituée de terres nécessitant une irrigation (Fuhrer et Jasper 2009). Il devient donc de plus en plus important d'utiliser l'eau d'une manière la plus efficace possible. Utiliser l'eau

intelligemment permet également de réduire les coûts. En Suisse, 1'000 litres d'eau potable coûtent en moyenne CHF 1.60, avec toutefois de grandes différences selon les régions. Il en va de même pour les taxes d'épuration, qui varient entre CHF 1.40 et plus de CHF 5.00 par 1'000 litres ou m³. En Suisse, la taxe d'épuration est en moyenne de CHF 3.00 par m³ (Vogel 2002).

Dans les exploitations qui détiennent des chevaux, il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'eau. Elle est indispensable pour produire le fourrage et comme eau de boisson pour les animaux. C'est la raison pour laquelle la question de la consommation et de l'utilisation de l'eau a été approfondie dans un travail de semestre,^{41,42} :

La consommation d'eau occasionnée par la garde de chevaux a été estimée sur la base d'une enquête auprès d'exploitations détenant de tels animaux. Cette consommation est plutôt faible et ne représente qu'une part d'environ 0.375 % à 0.649 % de la consommation totale d'eau en Suisse. A l'échelle de l'exploitation, de grandes quantités d'eau potable ou non sont toutefois utilisées chaque année pour abreuver les chevaux, laver les chevaux, les machines et les textiles ainsi que pour arroser les aires de mouvement. Par cheval, cette consommation représente des coûts variant entre CHF 99.00 et 139.00 par année. Les différences régionales sont importantes et sont dues en premier lieu aux taxes sur l'eau très variables d'une région à l'autre et aux différences d'infrastructures. Les coûts mensuels pour l'eau varient entre CHF 1.90 et CHF 30.00 par cheval selon l'exploitation.

L'enquête a montré également que dans presque toutes les exploitations ayant participé au sondage, seule de l'eau potable du réseau était utilisée. Seules exceptions, les exploitations qui disposaient de leur propre source. Près de 56 % de la quantité totale d'eau est utilisée pour l'abreuvement, 17 % pour le lavage et 27 % pour l'arrosage. L'eau d'abreuvement doit répondre à certaines exigences de qualité concernant l'hygiène. Comme l'eau industrielle n'est soumise à aucune exigence de qualité particulière, près de 44 % de l'eau potable en moyenne pourrait être remplacée par de l'eau de pluie ou de l'eau grise (eau usée domestique). Seulement deux des exploitations interrogées utilisaient de l'eau de pluie pour l'arrosage et pour le lavage des chevaux et des infrastructures. Le sondage indique encore que le scepticisme envers les mesures d'économie d'eau est dû à la crainte des coûts élevés des infrastructures à mettre en place et des difficultés techniques de celles-ci. Les calculs de rentabilité d'une installation de récupération d'eau de pluie ou d'eau grise montrent toutefois qu'un investissement de ce genre peut en valoir la peine dans les exploitations qui détiennent des chevaux. Il est donc important de vérifier chaque fois minutieusement la situation ini-

⁴¹ Schmidlin 2011b

⁴² Les résultats du sondage réalisé dans le cadre de ce travail semestriel ne sont pas représentatifs, car ils se basent sur un échantillon trop petit. Ils ne montrent que des tendances.

⁴⁰ Schmidlin 2011a

tiale et les conditions de l'exploitation, car la rentabilité dépend de différents facteurs tels que la quantité de précipitations, les coûts d'investissement et les taxes sur l'eau, d'où l'impossibilité de faire des affirmations générales.

Outre la possibilité d'utiliser de l'eau de pluie ou de l'eau grise, des mesures d'économie d'eau relativement simples peuvent être prises sur l'exploitation, avec des effets qu'il ne faut pas sous-estimer. Elles peuvent comprendre des mesures techniques telles que l'installation de buses sur la place de lavage, l'amélioration des conduites non étanches ou le montage d'adaptateurs spéciaux sur les robinets d'eau. Lors du sondage, une seule exploitation a indiqué avoir rendu les personnes qui utilisent l'eau attentives aux mesures d'économie de celle-ci.

Même si la Suisse dispose en principe de suffisamment d'eau, certaines régions connaissent déjà des problèmes d'approvisionnement en eau : citons pour exemple une exploitation située dans le canton du Jura et dont l'approvisionnement en eau provient à 90 % de l'eau de pluie. Seuls 10 % sont couverts par la propre source de l'exploitation, qui toutefois, selon les dires de l'exploitante, donne de moins en moins d'eau. En raison du changement climatique, les années de sécheresse pourraient devenir la règle, raison pour laquelle la problématique va aller en s'accroissant.

On parle également de plus en plus de ce que l'on appelle l'eau virtuelle. Par eau virtuelle, on entend la quantité totale d'eau douce utilisée pour produire un bien. Le concept d'eau virtuelle a été introduit au début des années 90 déjà et prend de plus en plus d'importance aujourd'hui. Il existe depuis lors de nombreux tableaux permettant de comparer différents produits sur la base de leur consommation d'eau. L'augmentation de la production et de la consommation de produits d'origine animale accroît encore la pression sur le volume global d'eau douce.

L'étude «The Green, Blue and Grey Water Footprint of Farm Animals and Animal Products» (Mekonnen et Hoekstra 2010) livre un rapport détaillé sur l'empreinte mondiale en eau de différentes espèces d'animaux de rente et produits, en tenant compte des systèmes de production et conditions régnant dans les divers pays. L'empreinte mondiale moyenne en eau des chevaux est de 40'612 m³/tonne en fin de leur durée de vie, ce qui correspond à près de 40'000 litres d'eau par kilogramme de viande produite. C'est une valeur nettement supérieure à celle des autres animaux de rente, les bovins à viande ayant la deuxième plus grande empreinte avec près de 15'000 litres d'eau par kilogramme de viande. En Suisse, l'empreinte en eau du cheval est de 15'545 m³/tonne, valeur nettement inférieure à la valeur mondiale moyenne, celle des bovins à viande étant à nouveau bien inférieure à celle des chevaux avec 7'477 m³/tonne. L'empreinte en eau très élevée du cheval est notamment due à la durée de vie indiquée de 12 ans, contre 3 ans pour les bovins à viande ainsi qu'à son poids corporel (473 kg pour le cheval, 253 kg pour le bovin à viande). À cela s'ajoute le fait que la consommation quotidi-

enne d'eau a été estimée à 50 litres pour les chevaux et à 34.1 litre pour les bovins à viande. La quantité de viande de cheval consommée est naturellement nettement inférieure à celle de viande de bœuf, mais l'empreinte en eau par cheval reste toutefois considérable.

La consommation d'eau requise pour la garde de chevaux en Suisse est relativement faible comparée à l'ensemble de l'agriculture. Elle reste cependant considérable au niveau de l'exploitation et du nombre de chevaux et occasionne des frais en conséquence. C'est la raison pour laquelle il peut être intéressant et avantageux pour une exploitation d'analyser de manière approfondie son concept de gestion de l'eau, non seulement pour des raisons écologiques, mais également économiques, et de considérer les éventuelles mesures permettant d'augmenter l'efficacité et de réduire les coûts.

5.4 Chevaux dans l'entretien du paysage

Actuellement, près de 100'000 équidés consomment de grandes quantités de fourrage vert en Suisse et entretiennent ainsi de nombreuses surfaces dans l'espace rural. Les pâturages pour chevaux servent en outre non seulement de surface d'affouragement, mais également d'espace de mouvement. Grâce aux incisives de leur mâchoire supérieure et inférieure, les chevaux sont en mesure de brouter très bas la végétation et ils pâturent de manière relativement sélective. Ils choisissent les plantes alimentaires et sont même en mesure de les trier en bouche. Contrairement aux bovins, les chevaux passent davantage de temps à pâturer des endroits où l'herbe est courte, ont une prise de nourriture par unité de poids corporel et par jour plus élevée et utilisent davantage les espèces de plantes et associations végétales productives. En faible densité, les chevaux peuvent cependant couvrir leurs besoins nutritionnels en grande partie avec de l'herbe riche en fibres, pour autant qu'ils aient encore à disposition de petites quantités de nourriture de bonne qualité et riche en protéines (LfL 2013).

Avec les chevaux, le piétinement est plus important qu'avec les autres animaux qui pâturent. Bien que les sabots des chevaux présentent une surface d'appui plus grande que celle des onglons des bovins, ce qui réduit la pression sur le sol lorsqu'ils se tiennent debout, les dégâts causés à la couche herbeuse et au sol sont bien plus importants en raison du besoin de mouvement élevé de bon nombre de races de chevaux (LfL 2013). Les chevaux défèquent souvent de manière répétée aux mêmes endroits, ce qui peut conduire à une eutrophisation partielle du pâturage. Les chevaux évitent le plus souvent ces zones lorsqu'ils pâturent, celles-ci peuvent s'étendre sur une bonne partie de la surface après plusieurs années de pâture (LfL 2013).

Pendant longtemps, l'utilisation des chevaux pour entretenir le paysage n'a guère été prise en considération et a souvent même été proscrite en raison des impacts négatifs potentiels. Mais ces dernières années, dans de nombreuses régions d'Europe, l'utilisation d'équidés pour l'entretien du paysage et la protection de la nature gagne en importance, en particu-

lier dans les projets multi-espèces et la pâture sur de vastes espaces. Dans ce genre de projets, des troupeaux de chevaux à moitié sauvages occupent de manière dynamique de vastes étendues du paysage qu'ils partagent fréquemment avec des troupeaux de bovins également à moitié sauvages. On trouve des exemples concrets de ce développement dynamique du paysage dans les régions dont le paysage est marqué déjà depuis des siècles par des troupeaux de chevaux vivant en semi-liberté, comme les poneys Exmoor et Dartmoor dans le sud-ouest de l'Angleterre, les poneys Shetland sur les îles Shetland, les poneys islandais en Islande, les chevaux de Dülmen dans le Merfelder Bruch (Rhénanie du nord-Westphalie) ou les chevaux camarguais dans le sud de la France (delta du Rhône).

Il existe aussi en Suisse quelques projets de conservation de la biodiversité des pâturages secs dans lesquels des ânes, en particulier, sont utilisés⁴³.

Mais dans les réserves naturelles nouvellement créées aussi (par exemple : Oostvaardersplassen aux Pays-Bas) l'utilisation de chevaux peut constituer une solution intéressante pour assurer l'entretien du paysage, par ex. dans les réserves ornithologiques, qui minimise l'impact de l'homme dans cet espace et, élément appréciable, ramène un peu de nature sauvage dans nos paysages cultivés. Il faut à cet effet disposer de surfaces suffisamment vastes qui ne sont pas utilisées à d'autres fins (à partir d'env. 60 ha à plusieurs milliers d'hectares, aucune limite supérieure), dans lesquelles les populations correspondantes peuvent se développer (MLR, sans indication d'année).

En Suisse, la pâture mixte avec chevaux et bovins se fait surtout sur les pâturages boisés⁴⁴ du Jura. Ceux-ci constituent de précieux paysages de détente et des habitats pour de nombreuses espèces. La forêt et les pâturages sont dans un équilibre dynamique qu'il s'agit de préserver par une gestion soignée des pâturages. En cas d'exploitation relativement intensive, les différences au niveau de la sélectivité du fourrage et du comportement alimentaire font que les peuplements végétaux sont certes mieux mangés, mais font également diminuer la diversité structurelle. Il y a beaucoup de choses que l'on ignore au sujet de l'impact des différents animaux de pâturage sur la diversité des espèces. Chaque type de pacage conduit à une communauté de vie différente. Pour maintenir une biodiversité la plus élevée possible, le pacage devrait en général se faire de manière la plus extensive possible, mais de manière suffisamment intensive pour éviter un enfrichement des terres. Comme des études de l'OFEV (2010) l'ont montré, les pâturages à bovins (même s'ils sont partagés avec des chevaux) sont ceux qui présentent en principe le plus grand nombre d'espèces. Les pâturages occupés uniquement par des chevaux peuvent également être très riches en espèces diverses, mais uniquement lorsque le pacage se fait de manière très extensive (OFEV 2010).



Figure 74 :

Pour maintenir une diversité des espèces la plus élevée possible, le pacage devrait en général se faire de manière la plus extensive possible, mais de manière suffisamment intensive pour éviter un enfrichement des terres (photo : Martin Rindlisbacher)

5.5 Durabilité de la détention de chevaux dans les exploitations agricoles suisses

Une exploitation agricole est durable lorsqu'elle est suffisamment rentable, ménage l'environnement et offre de bonnes conditions de vie à tous ses collaborateurs-trices. Pour établir un relevé de la durabilité au niveau des exploitations agricoles, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) a développé le modèle RISE (Response-Induced Sustainability Evaluation ; en français : analyse de la durabilité axée sur les mesures adaptées ADAMA). Ce modèle suit une approche holistique qui, outre les aspects écologiques et économiques, tient également compte des aspects sociaux dans l'agriculture, contrairement à bien d'autres instruments de vulgarisation.

Dix indicateurs au total, comptant chacun quatre à sept valeurs partielles, ont été utilisés pour évaluer la durabilité qui, selon son évaluation, a été classée d'après un système de feux de circulation en catégorie verte (plage positive), jaune (plage à surveiller) et rouge (plage problématique). Jusqu'à présent, 27 exploitations détenant des chevaux en zone agricole ont été analysées avec la méthode RISE dans le cadre de deux travaux de bachelor⁴⁵ à la HAFL. L'analyse RISE génère de très nombreuses informations individuelles par exploitation et crée donc une image très différenciée de chaque exploitation. Les résultats montrent ainsi les points forts et les points faibles de chaque exploitation, ce qui permet d'élaborer des propositions d'amélioration lors de la discussion avec le chef d'exploitation. Mais en raison de cette analyse approfondie, les résultats ne peuvent être utilisés que sous certaines conditions pour des comparaisons

⁴³ Voir par exemple <http://cadichon.ch/wp-content/uploads/pointpresse/article2.pdf> et <http://www.pronatura.ch/allegre-pierre-le-chevrier>

⁴⁴ Voir aussi <http://www.blw.admin.ch/themen/01471/01577/index.html?lang=fr>

⁴⁵ Eggenschwiler 2011, Cermeno et Feer 2012

croisées et des extrapolations. La durabilité de la production agricole sur une exploitation résulte d'une multitude de facteurs. Bon nombre de ces facteurs tels que l'existence d'une stratégie, la motivation, un bon équilibre entre les diverses branches de l'exploitation etc., sont importants, mais ne peuvent pas être exprimés par de simples chiffres. Les exploitations qui détiennent des chevaux étaient en général fortement basées sur les herbages, d'où une consommation de diesel comparativement faible, un faible risque de dégradation des sols par l'érosion, le tassement ou la raréfaction de l'humus. La garde de chevaux permet en principe d'utiliser le sol de manière tendanciellement moins intensive, par ex. du point de vue de la consommation d'énergie et de l'utilisation d'éléments nutritifs par unité de surface. Pour ce qui est des émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre, les chevaux sont considérés comme moins problématiques que les vaches laitières par exemple. D'après Dämmgen et Erisman (2006), la part d'émissions d'ammoniac générée en Allemagne par la garde de bovins et de bétail laitier est de 46 %, de 21 % dans le cas de la garde de porcs et de seulement 1 % dans celle des chevaux. Tandis qu'une vache excrète environ 90 kg de méthane par année, un cheval n'en excrète que 18 kg par année.

Les exploitations examinées employaient en moyenne 2,6 unités de main-d'œuvre familiale et 0,9 unité de main-d'œuvre non familiale. Les chefs d'exploitation travaillaient en moyenne 10,4 heures par jour durant 6,3 jours par semaine, les employés 7 heures par jour durant 4,7 jours par semaine. Les chefs d'exploitation prenaient 1,6 semaine de congé (repos) par année, les employés 3,4 semaines. Les heures de travail indiquées pour les chefs d'exploitation surtout dépassent le nombre habituel en Suisse pour les indépendants, et dépassent même légèrement les valeurs connues dans l'agriculture. En outre, les parents ou amis et connaissances du chef d'exploitation actif travaillent souvent bénévolement sur l'exploitation. A cause de la charge

élevée de travail et du niveau généralement bas du salaire, de nombreux Suisses et Suissesses ne sont plus prêts à accepter un poste de travail dans de telles conditions. Dans les exploitations sous examen aussi, 50 % des employés étaient des étrangers.

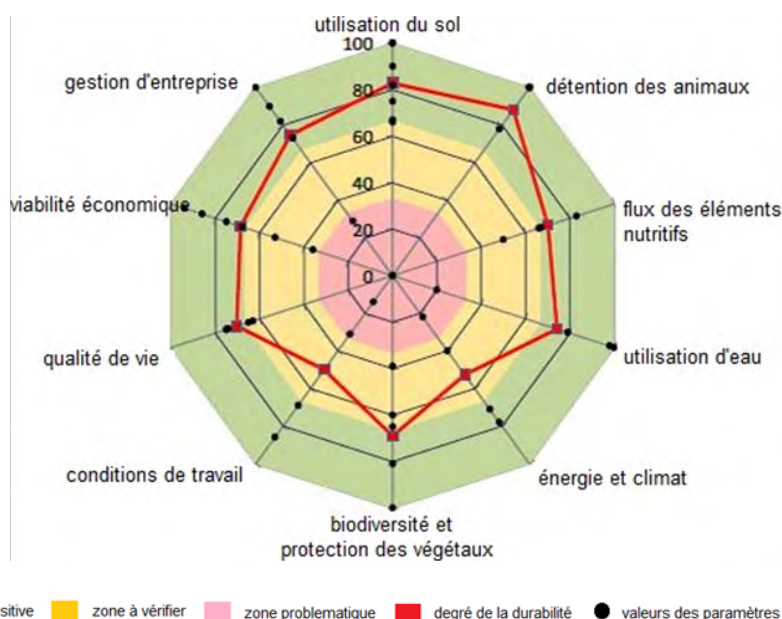
Mais les cheffes et chefs d'exploitation étaient en général assez satisfaits de leur qualité de vie. Certains jugeaient négativement le manque de repos et les conditions-cadre restrictives ou variant souvent au niveau politique et économique.

Dans les exploitations détenant des chevaux en pension en particulier, une certaine stabilité règne au niveau du revenu régulier grâce aux paiements des pensions effectués normalement chaque mois. Les problèmes de liquidités sont ici moins vraisemblables que dans une exploitation ayant uniquement des grandes cultures, par exemple. On constate donc une grande différence avec la prestation consistant à produire des denrées alimentaires, pour laquelle un revenu régulier n'est pas toujours assuré, par exemple s'il y a des pertes de récolte. De plus, dans les exploitations avec des pensions, le revenu est en général réparti sur de très nombreux clients ou propriétaires de chevaux, ce qui garantit une sécurité supplémentaire. Aucune exploitation n'a indiqué avoir de nombreux changements de chevaux. Dans les exploitations examinées, il n'y avait pour ainsi dire aucun risque dû à des box inoccupés et aux pertes financières occasionnées.

De manière globale, les exploitations se situaient pour la plupart dans la plage tendanciellement durable. Ce sont principalement les exploitations qui avaient abandonné la production laitière au profit de la garde de chevaux en pension qui ont indiqué avoir obtenu une plus-value dans le secteur social. Cette plus-value était en premier lieu constituée par un horaire de travail plus souple. Dans le secteur de production Garde de chevaux, le temps passé à s'occuper des clients était en revanche plus élevé que dans les autres secteurs de l'exploitation.

Figure 75 :

Les données évaluées sont représentées dans un graphique en radar et servent de base pour la discussion de feedback avec les chefs d'exploitation. La discussion permet de relever les potentiels dont l'exploitation dispose en matière de rentabilité, d'environnement et au niveau des aspects sociaux et de proposer des mesures concrètes. La méthode RISE n'est pas une méthode pour contrôler l'exécution des tâches légales ou le respect des exigences des labels, mais a été développée en premier lieu à des fins de vulgarisation.



6 Perspectives

Depuis près de trente ans, le cheval est en progression constante dans de nombreux pays industrialisés. Introduit en Suisse en 2011, l'enregistrement obligatoire des équidés permettra de suivre de plus près le développement de la filière équine dans notre pays. L'analyse du marché du cheval plus spécialement, qui fluctue sans cesse au gré des entrées (naissances et importations) et des sorties (exportations et morts), livre des indications précieuses aux différents acteurs de la filière du cheval et des secteurs connexes et révèle des tendances. L'avenir de la branche dépend dans une large mesure du cadre juridique, économique et social.

Au fil du temps, le cheval a passé du statut d'animal de travail à celui de partenaire de sport et de loisir. Cette évolution est allée de pair avec un changement des exigences relatives à la garde des chevaux. Le gain de connaissances sur le comportement et le bien-être du cheval a rendu les détenteurs et utilisateurs d'équidés plus sensibles à ces aspects. D'un autre côté, on observe qu'un nombre grandissant de personnes perd le rapport au cheval et à l'animal en général et méconnaît leurs besoins. Il arrive même que les animaux soient placés au même niveau que les humains, avec comme corollaire la médiatisation d'actes de maltraitance envers des animaux, les chevaux en particulier. De tels scandales ternissent l'image de la branche dans son ensemble.

Les objectifs en partie antagonistes de certaines lois imposent des restrictions à la branche équine et la placent devant des défis qu'elle doit impérativement affronter. Comment, par exemple, ménager à la fois les intérêts de l'aménagement du territoire et ceux du bien-être des animaux, lorsque l'objectif «préserver les surfaces agricoles» est en conflit avec celui de «garantir des aires de sortie pour les chevaux et des aires d'exercice dont le sol a été stabilisé».

Autre défi : l'hétérogénéité générale de la branche équine et de ses acteurs. La plupart des détenteurs et utilisateurs de chevaux sont des individualistes et ne sont pas affiliés à des organisations équestres. Cet état de fait rend difficile la collecte et la publication de données représentatives sur les motifs, les valeurs et les objectifs liés à la détention de chevaux. Or, de telles données seraient fort utiles, surtout pour les éleveurs et les exploitations ou organisations qui propo-

sent des activités équestres.

Sur le plan économique, la filière équine va également au-devant de grands défis. Avec la force du franc suisse et les coûts de production élevés, il est difficile de rentabiliser l'élevage de chevaux, et les exportations de chevaux suisses sont freinées par un taux de TVA de près de 20 %. La TVA nettement plus basse sur les importations renforce encore la pression sur la production indigène. Sans compter que les contributions des pouvoirs publics vont être en partie supprimées ou sont actuellement en discussion.

Les loisirs de proximité gagnent en importance dans les régions urbanisées. Sportifs, promeneurs, cavaliers et autres usagers doivent se partager l'espace, ce qui ne va pas toujours sans heurts. L'augmentation du fumier de cheval sur la voie publique, qui incommoder maints promeneurs et randonneurs, ainsi que les dommages causés aux chemins et à l'environnement par les activités équestres sont une autre source potentielle de conflits.

Chez nos proches voisins, la France et l'Allemagne, la filière équine connaît des problèmes et défis similaires. En France, l'étude «La filière équine française à l'horizon 2030⁴⁶» esquisse l'évolution possible de la branche au travers de quatre scénarios (1. Tous à cheval, 2. Le cheval des élites, 3. Le cheval citoyen, 4. Le cheval compagnon). Les deux premiers scénarios s'appuient en priorité sur des transformations économiques et les deux derniers sur des changements sociaux. En Allemagne également, l'avenir du cheval fait débat.⁴⁷ La branche suisse du cheval devra de son côté développer des stratégies et trouver des solutions, compte tenu des conditions culturelles, économiques et écologiques actuelles, pour que cet animal et les activités liées au cheval conservent leur place.

⁴⁶ Jez C., Coudurier B., Cressent M., Méa F., Perrier-Cornet P., Rossier E., 2012. La filière équine française à l'horizon 2030, 102 p.

⁴⁷ P. ex. contribution de Sönke Lauterbach, directeur de la fédération équestre allemande FN (http://www.fnch.ch/index2.php?option=com_docman&task=doc_view&gid=4935&Itemid=54)

7 Bibliographie

- Agridea, 2013. Wirz-Handbuch, Pflanzen und Tiere, 119. Jahrgang, Agridea Lindau
- Agroscope, 2012. La calèche à assistance électrique pour l'intégration des chevaux dans les travaux communaux, Agroscope, <http://www.agroscope.admin.ch/aktuell/00198/05299/05494/index.html?lang=fr&msg-id=45568>, consulté le 22 juillet 2013
- Elsner J., Schibler J. & Schlumbaum A., 2013. Wildpferde und frühe Hauspferde in der Schweiz. Archäologie Schweiz 36, 44-6.
- Bauer H., 2013. Zukunftsthema Pferd. Landwirtschaftskammer Österreich, <http://www.diekammer.info/?+Zukunftsthema+Pferd+&id=2500%2C1787408%2C%2C%2C>, consulté le 23 juillet 2013
- Bencheikh, M., 2013: Persönliche Mitteilung, Mamoun Bencheikh, Bundesamt für Statistik, Neuenburg, 30. Okt. 2013
- BDTA, 2012. Rapport d'activités 2012. Banque des Données sur le Trafic des Animaux, http://www.identitas.ch/fileadmin/user_upload/dokumente/flipbooks/gs/2012/tb_tvd_2012_fr/tb_tvd_2012_fr.html, consulté le 10 décembre 2013
- BDTA, 2013. Données des équidés enregistrés le 31 décembre 2012. Banque des Données sur le Trafic des Animaux, Identitas AG
- Bianchi G, Brügger O, Niemann S, 2011. Unfälle im Pferdesport in der Schweiz, Beratungsstelle für Unfallverhütung (BFU)
- Bieler Tagblatt, 2013. Mit einer Pferdestärke Abfall entsorgen. Bieler Tagblatt, 11 octobre 2013
- Brunner P, Mahlberg B, Schneider H.W, 2011. Tourismus- und Freizeitfaktor Pferd in Österreich, Pferd Austria, http://www.pferdaustria.info/download/text/321/Studie_ExecutiveSummary_Febr2011.pdf, consulté le 16 juillet 2013
- Cattin A. et Moser U., 2005. Développement d'une méthode de récolte mécanisée avec débusquage à l'aide du cheval, fiche technique 02.11, OFEV, <http://www.bafu.admin.ch/wald/01234/01238/12090/12097/index.html?lang=fr>, consulté le 22 juillet 2013
- Cermeno C., Feer F., 2012. Nachhaltigkeit der Pensionspferdehaltung auf Landwirtschaftsbetrieben, thèse de bachelor, HAFL, Zollikofen
- Dämmgen U, Erisman J. W, 2006. Emission, Ausbreitung und Immission von Ammoniak und Ammonium – Übersicht über den gegenwärtigen Stand des Wissens. KTBL, 2006. Emissionen der Tierhaltung – KTBL-Tagung vom 5. Bis 7. Dezember 2006 Bildungszentrum Kloster Banz. Kuratorium für Technik und Bauwesen in der Landwirtschaft e. V. (KTBL), Darmstadt, 65 – 78.
- Deicke M., Münch C., 2013. Analyse des Internetverhaltens von Reitern, Züchtern und Interessierten in der Pferdebranche
- Deutsche Reiterliche Vereinigung e.V., 2013. Pferde und Ponys im Kindergarten, Entwicklungsförderung durch den pädagogisch akzentuierten Einbezug von Pferden und Ponys im Kindergarten, http://www.vorreiter-deutschland.de/files/2/Studie_Pferde_und_Ponys_im_Kindergarten.pdf, consulté le 23 septembre 2013
- Eggenschwiler S., 2011. Analyse der Nachhaltigkeit der Pferdehaltung auf Schweizer Landwirtschaftsbetrieben, thèse de bachelor, HAFL, Zollikofen
- Egli M., 2012. Analyse du marché de la viande de cheval en Suisse. Travail de semestre HAFL, 35 p.
- EMR, 2010. Equitation pédagogique curative / équitation thérapeutique. Registre de Médecine Empirique RME, <http://www.emr.ch/emr-public/methode.las?c=090>, consulté le 5 août 2013
- EPMA, 2009. The economic and social contribution of horseracing in Europe. European Pari Mutuel Association, www.parimutuel-europe.org
- EPMA, 2012. Loterie Romand 2012. European Pari Mutuel Association, <http://www.parimutuel-europe.org/Download/PrintVersion/LoterieRomande2012.pdf>, consulté le 6 décembre 2013
- AFD, 2013a. Données de l'administration fédérale des douanes, 2013
- AFD, 2013b. Publication de l'attribution des contingents tarifaires, <http://www.blw.admin.ch/themen/01423/01498/index.html?lang=fr>, consulté le 9 décembre 2013
- FECTU, sans indication d'année. Traction animale. Fédération Européenne du Cheval de Trait pour la promotion de son Utilisation, <http://www.fectu.org>, consulté le 8 octobre 2013
- Flierl S. 2012. Empirische Studie zur Entscheidungsgrundlage aktiver Pferdebesitzer in der Schweiz in Bezug auf Reitweise, Pferd und Stall, travail de diplôme du cycle d'étude de sociologie à

- l'Université technique de Dresden
- FN, 2012. Zahlen und Fakten, Deutsche Reiterliche Vereinigung e.V. (FN), <http://www.pferd-aktuell.de/fn/zahlen--fakten/zahlen--fakten>, consulté le 2 décembre 2013
 - Fn-press, 2013. FN aktuell, Ausgabe 06, 21. März 2013, http://www.pferd-aktuell.de/files/2/47/482/FN-aktuell_06_12.pdf, consulté le 16 juillet 2013
 - FSC, 2013. Statistique sur la situation de l'élevage de pur-sang en Suisse de 2002 à 2010 et statistique sur la saison des courses en chiffres de 2002 à 2012, communication personnelle du 4 avril 2013
 - FSSE 2013, annuaires 2002-2012
 - Fuhrer J, 2011. L'agriculture manque d'eau. Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, consulté le 10 décembre 2013, <http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=39062>
 - Hasler R, Exadactylos A, 2009. Studie über Risikofaktoren, Unfallursachen und Verletzungen beim Reiten. Inselspital Bern, http://www.insel.ch/fileadmin/inselspital/users/ueber_das_Inselspital/Mediendienst/Pdf/090906_Reitunfaelle.pdf, consulté le 21 octobre 2013-Hausheer Schnider J., 2011, Glossaire du Dépouillement centralisé des données comptables : Sélection de paramètres du Dépouillement centralisé des données comptables, Agroscope. [Consulté le 13.12.2013], <http://www.agroscope.admin.ch/betriebs-wirtschaft/04362/04363/04379/index.html?lang=fr>
 - Hausheer Schnider J., 2011, Glossaire du Dépouillement centralisé des données comptables : Sélection de paramètres du Dépouillement centralisé des données comptables, Agroscope. Consulté le 13.12.2013, <http://www.agroscope.admin.ch/betriebs-wirtschaft/04362/04363/04379/index.html?lang=fr>
 - Helfenstein M., 2013. Communication personnelle. Michèle Helfenstein, Red Horse, 6 août 2013
 - Hessler C, Eckert V, Meiners J, Jürgens C, Reicke B, Matthes G, Ekkernkamp A, Püschel K, 2013. Ursachen, Verletzungen, Therapie und Präventionsmöglichkeiten von Unfällen im Reitsport, Der Unfallchirurg 2013, Springer-Verlag Berlin Heidelberg
 - Heydemann P, Dornier X., 2012. Le marché du cheval de sport et loisir en 2010, IFCE, REFErences 2012
 - Hofer N., 2011. Reiten und wandern in Agglomerationen: Bestandesanalyse, Konflikte, Lösungen. Bachelorarbeit der Hochschule Luzern – Wirtschaft, 63 S.
 - Holcomb K.E., Stull C.L., Kass P.H., 2010. Unwanted horses: The role of nonprofit equine rescue and sanctuary organizations. Journal of Animal Science 88, <http://www.journalofanimalscience.org/content/88/12/4142.full.pdf+html>, consulté 28 octobre 2013
 - IFCE 2011. Panorama économique de la filière équine. Institut français du cheval et de l'équitation, www.haras-nationaux.fr
 - IFCE 2012. Utilisation du cheval attelé en territoire, Institut du cheval et de l'équitation (IFCE) première édition octobre 2012
 - Ikinger C., Münch C., Wiegand K., Spiller A. 2013. Reiterleben – Reiterwelten. Zielgruppen zwischen Reitweisen, Motiven und der Liebe zum Pferd. Georg-August-Universität Göttingen, Horsefuturepanel UG und Dietz und Consorten Agentur für gute Kommunikation GMBH
 - Kappeler S., Rieder S., 2010. Abgangsursachen von Pferden in der Schweiz, erste Ergebnisse aus Versicherungsdaten, Schweizerische Hochschule für Landwirtschaft, <http://www.agroscope.ch/publikationen/einzelpublikation/index.html?lang=en&aid=21470&pid=22331>, consulté le 3 décembre 2013
 - Kleiner D., 2013. Communication personnelle du 11 mars 2013
 - Lamprecht M, Fischer A, Stamm H, 2009. Factsheets Types de sport, Observatoire du sport et du mouvement en Suisse, <http://www.baspo.admin.ch/internet/baspo/de/home/dokumentation.parsys.0001121.downloadList.14431.DownloadFile.tmp/dfactsheetssportarten2008screen.pdf>, consulté le 22 octobre 2013
 - Lamprecht M., Fischer A., Stamm H., 2009. Wandern in der Schweiz 2008, Bericht zur Sekundäranalyse von «Sport Schweiz 2008» und zur Befragung von Wandernden in verschiedenen Wandergebieten. Bundesamt für Strassen ASTRA, 91 p.
 - Lamprecht M., Fischer A., Stamm H.P., 2009. Sport Schweiz 2008 : Factsheets Types de sport. Macolin: Office fédéral du sport OFS.
 - LfL, 2013. Pferdeweiden: Nutzung, Pflege und Düngung. Bayerische Landesanstalt für Landwirtschaft, <http://www.lfl.bayern.de/iab/gruenland/024825/index.php>, consulté le 10 décembre 2013
 - Liljenstolpe C., 2009. Horses in Europe, EQUUS 2009, Swedish University of Agricultural Science SLU, 32 p.
 - LoRo, 2012. Rapport financier 2012. https://www.loro.ch/sites/loro.ch/files/publisher/2012/RF2012_FR/index.html, consulté le 10 décembre 2013
 - Maise F., 2013. Migros reagiert beim Pferdefleischskandal. Tagesanzeiger, 27. Februar 2013, http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Migros-reagiert-beim-Pferdefleisch-story/22569993?dossier_id=1840, consulté le 7 octobre 2013
 - Material-Archiv, pas d'indication d'année. Rosshaar, www.materialarchiv.ch, consulté le 22 juillet 2013
 - Mekonnen M.M und Hoekstra A.Y, 2010. The green, blue and grey water footprint of farm animals and animal

- products, Value of Water Research Report Series No. 48, UNESCO-IHE, Delft, the Netherlands, 122 p.
- Meyer H., Coenen M., 2002. Pferdefütterung, Georg Thieme Verlag, 244 p.
 - MLR, ohne Jahr. Pferde in der Landschaftspflege. Ministerium für Ländlichen Raum und Verbraucherschutz Baden Württemberg, http://landwirtschaft-bw.de/pb/,Lde_CH/755409_1068087_649571_649575_649595, consulté le 22 juillet 2013
 - Moser R., 2013. Communication personnelle, Rolf Moser, Sachbearbeiter Pferde, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS, Centre de compétence du service vétérinaire et animaux, 6 août 2013
 - NZZ, 2006. Rosshaar aus Marthalen für königliche Betten, NZZ du 31 juillet 2006, <http://www.nzz.ch/aktuell/startseite/articleEBFM4-1.50542>, consulté le 22 juillet 2013
 - OFAG, 2012. Rapport agricole 2012. Office fédéral de l'agriculture, 312 p.
 - OFAG, 2013a. Organisations d'élevage reconnues en Suisse et organisations d'élevage étrangères reconnues ayant développé leurs activités en Suisse. Office fédéral de l'agriculture, <http://www.blw.admin.ch/themen/00013/00082/00087/index.html?lang=fr>, consulté le 6 décembre 2013
 - OFAG, 2013b. Paiements directs. Office fédéral de l'agriculture, <http://www.blw.admin.ch/themen/00006/index.html?lang=fr>, consulté le 23 juillet 2013
 - OFAG, 2013c. Communication personnelle du 27 juin 2013, Office fédéral de l'agriculture
 - OFAG, 2013d. Rapport agricole, <http://www.blw.admin.ch/dokumentation/00018/00498/index.html?lang=fr>, consulté le 17 décembre 2013
 - OFEF, 2010. Auswertungen des Inventars Trockenwiesen und -weiden der Schweiz
 - OFS, 2012. Landwirtschaftliche Strukturerhebung 2012, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel
 - OFSPO, 2012. Participation J+S. Office fédéral du sport, <http://www.jugendundsport.ch/internet/js/fr/home/pferdesport/uebersicht.html>, consulté le 9 décembre 2013
 - Opgen-Rhein C., Kläschen M., Dettling M., 2010. Pferdegestützte Therapie bei psychischen Erkrankungen. Edition Schattauer, 204 p.
 - Poncet P.A., Guillet A., Jallon L., Lüth A., Raymond M., Montavon S., Saunier E., Trolliet C., Wohlfender K., 2007. Impact économique, social et environnemental du cheval en Suisse ; rapport du groupe de travail Filière du cheval, Avenches
 - Poncet Pierre-André, Bachmann Iris, Burger Dominik, Ceppi Anne, Friedli Katharina, Klopfenstein Stéphane, Maiatsky Michail, Rieder Stefan, Rubli Simone, Rüegg Patrick, Trolliet Charles F., 2011. Réflexions éthiques face au cheval - Approche éthique des décisions à prendre pour bien faire ou éviter de faire mal, Rapport de l'Observatoire de la filière suisse du cheval, Avenches.
 - Ponyrennen Schweiz, 2013. Communication personnelle D. Kleiner du 29 août 2013, illustrations de C. Mettler et J. Schranz
 - Proviande, 2008. Schweizer Pferdefleisch: eine saisonale und regionale Spezialität. Proviande, http://www.schweizerfleisch.ch/fileadmin/dokumente/downloads/ernaehrung/fleischinfo/2008/fi_2008_01_de.pdf, consulté le 23 juillet 2013
 - Proviande, 2013. Communications personnelles, 5 mars 2013 et 8 avril April 2013
 - REFErences, 2011. Les effectifs d'équidés présents en France, haras nationaux, <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/filiere-equine/economie-de-la-filiere-equine/entreprises-ressources-et-financements/les-effectifs-dequides-en-france.html>, consulté le 2 décembre 2013
 - REFErences, 2012. Filière équine, chiffres clés 2012, haras nationaux, http://www.haras-nationaux.fr/uploads/tx_dlucubehshop/chiffres-2012-internet.pdf, consulté le 2 décembre 2013
 - Roesch A., Schwarz A., 2013. Struktur der Pferdehaltung in der Schweizer Landwirtschaft, Forschungsanstalt Agroscope Reckenholz-Tänikon ART
 - RTS 2013. Trois marchands de chevaux pincés pour une fraude à 9 millions de francs, Radio Télévision Suisse, <http://www.rts.ch/info/suisse/5410072-trois-marchands-de-chevaux-pinces-pour-une-fraude-a-9-millions-de-francs.html>, consulté le 2 décembre 2013
 - Rutz R., 2012. Infrastruktur für Freizeitverkehr - Analyse der Reitwegeninfrastruktur der Schweiz, Masterarbeit, ETH Zürich, Zürich, <http://www.ivt.ethz.ch/docs/students/sa324.pdf>, consulté le 2 décembre 2013
 - Schmidlin L., 2011a. Pferd und Umwelt – Transporte von Pferden – eine Bestandesaufnahme in der Schweiz. travail de semestre, HAFL, 43 p.
 - Schmidlin L., 2011b. Pferd und Umwelt – Wasserverbrauch und Wassernutzung – eine Bestandesaufnahme. travail de semestre, HAFL, 51 p.
 - Schwarz A., Gazzarin C., von Niederhäusern R., 2013. Wie wirtschaftlich ist die Pensionspferdehaltung? Eine Analyse dreier Betriebstypen auf Basis von Fallbeispielen. ART-Bericht. 771, 2013, 1-12
 - Fédération suisse du franchises-montagnes, 2013. Communication personnelle du 12 août 2013
 - Schwery J., 2010. Die Rolle des Pferdes in der Prävention / Resozialisierung bei verhaltensauffälligen Jugendlichen und / oder Straftätern in der Schweiz. Haute école des sciences agronomiques, forestières et

alimentaires HAFL, thèse de bachelor

- Sozzi L., 2013. Communication personnelle du 1^{er} août 2013
- Stainburn S., 2013. Horse slaughterhouses to reopen in US. Global Post 29. Juni 2013, <http://www.globalpost.com/dispatch/news/regions/americas/united-states/130629/horse-meat-factories-reopen-us>, consulté le 7 octobre 2013
- Vogel T, 2002. Test Duschbrausen. K-Tipp Nr. 3, <http://www.ktipp.ch/tests/1013842/Duschbrausen>, consulté le 25 septembre 2011
- WWF Suisse, 2013. Eau douce. WWF Suisse, http://www.wwf.ch/fr/savoir/eau/eau_douce/, consulté le 12 décembre 2013
- Zingg M., 2013. Encouragement pour l'élevage – Compte 2012, Budget 2013. Office fédéral de l'agriculture, 30 avril 2013, <http://www.blw.admin.ch/themen/00013/00082/00087/index.html?lang=fr>, consulté le 6 décembre 2013

Annexe

Organisations suisses de la filière du cheval⁴³

Organisations des utilisateurs et des sportifs

Association Suisse de Médecine Equine (ASME) www.svpm-asme.ch
 Association Suisse de Voltige (ASV) www.voltige.ch
 Association Suisse d'équitation de Loisir (ASEL) www.sfrv-asel.ch
 Association Suisse des Amazones (ASA) www.damensattel-schweiz.ch
 Association Suisse des Cavaliers de Concours (ASCC) www.ascc.ch
 Association Suisse des Cavaliers de Concours Seniors (ASCCS) www.asccs.ch
 Association Suisse des Randonneurs Equestres (ASRE) www.asre.ch
 Fédération Equestre Romande (FER) www.ferfer.ch
 Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE) www.fnch.ch
 Federazione Ticinese Sport Equestri (FTSE) www.equiticino.ch
 National Reining Horse Association Switzerland (NRHA) www.nrha.ch
 Organisation du monde du travail Métiers liés au cheval (OrTra) www.pferdeberufe.ch
 Pferdesportverband Nordwest (PNW) www.pnw.ch
 Sport Equestre avec handicap.ch www.pfh-seh.ch
 Swiss Endurance www.swissendurance.ch
 SWISS Horse Professionals (SHP) www.swiss-horse-professionals.ch
 Swiss Polo Association (SPA) www.spa-swisspolo.ch
 Swiss Pony Mounted Games (SPMG) www.pony-games.ch
 Swiss Western Riding Association (SWRA) www.swra.ch
 Verband Ostschweizerischer Kavallerie- und Reitvereine (OKV) www.okv.ch
 Zentralschweizerischer Kavallerie- und Pferdesportverband (ZKV) www.zkv.ch

Organisations d'élevage

Appaloosa Horse Club (ApHCS) www.appaloosa.ch
 Association des Amis des chevaux Akhal-Téké Suisse www.achal-tekkiner.ch
 Association du Cheval Baroque (ACB) www.associationchevalbaroque.ch
 Association suisse des amis des ânes www.eselfreunde.ch
 Association Suisse des chevaux arabes Shagya (ASCS) www.shagya.ch
 Association Suisse des éleveurs d'éleveurs de chevaux de pure race espagnole (AECE) www.pre-aece.ch
 Association Suisse des Lipizzans www.lipizzaner.ch
 Association suisse du cheval Barbe
 Association Suisse du Cheval Frison (ASF) www.friesenpferde-verband.ch
 Association Suisse du Cheval Islandais (IPV-CH) www.ipvch.ch
 Association suisse Special Color (ASSC) www.special-color.ch
 Cavalo Lusitano Switzerland (CLS), Association suisse d'élevage du pur-sang lusitanien www.cavalo-lusitano.ch
 Fédération d'élevage du cheval de sport CH (FECH) Fédération d'élevage Cheval Suisse (CHS) www.swisshorse.ch
 Fédération d'élevage Cheval Suisse (CHS) www.cheval-suisse.ch
 Fédération Suisse des Courses de Chevaux (FSC) www.iena.ch
 Fédération Suisse des Haflinger (FSH) www.haflinger.ch
 Fédération Suisse des Organisations d'Élevage Chevalin (FSEC) www.vsp-fsec.ch
 Fédération Suisse des Poneys et Petits Chevaux (FSPC) www.svpk.ch
 Fédération Suisse du Franches Montagnes (FSFM) www.fm-ch.ch
 Fédération Suisse du poney shetland (FSPS) www.sspv.ch
 Fédération Suisse Élevage Pinto www.pinto-pzvs.ch
 Haflinger pur-sang (Ha-psss) www.haflinger-swiss.ch
 Paso Club International (PCI) www.pasoclubinternational.com
 Poney Romand www.poney-romand.ch
 Société des Amis du Mulet www.ig-maultier.ch
 Swiss Paint Horse Association (SPHA) www.spha.ch
 Swiss Quarter Horse Association (SQHA) www.sqha.ch
 Syndicat Suisse d'Élevage des Chevaux Arabes (SSECA) www.szap.ch
 ZAM Anglo-Arabes et Croisés d'Arabe www.zam.ch

⁴³ Anmerkung : Die Liste erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit

Recherche équine

Agroscope Département des chevaux Haras national suisse Avenches <http://www.agroscope.admin.ch/haras/>
 Faculté Vetsuisse Fakultäten de Berne et Zürich Zurich www.vetsuisse.unibe.ch, www.tierspital.uzh.ch/Pferde.html
 Groupe de recherche ISME <http://ismequine.ch/wp/>
 Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) www.hafl.bfh.ch

Divers

Association Suisse des Détenteurs de Chevaux (ASDC) <http://www.svph-asdc.ch>
 Office fédéral de l'agriculture (OFAG) www.blw.admin.ch
 Office vétérinaire fédéral (OVF) www.bvet.admin.ch
 Union Suisse des Paysans (USP) www.sbv-usp.ch

Races de chevaux enregistrées dans la banque de donnée sur le trafic des animaux au 31.12.2012

Akhal-Teke	64	Cream Color Suisse	5
Aegidienberger	11	Creme Colors	6
Akhal-Teke croisé	5	Criollo	268
American Saddlebred	45	Croisements	1'929
Andalou	338	Croisements FECH	58
Âne	4'055	Dartmoor	109
Anglo-arabe	191	Demi-sang	130
Anglo-Arabe annexe	6	Demi-sang	2'925
Anglo-normand	2	Demi-sang allemand	258
Appaloosa	458	Demi-sang anglo-arabe	34
Arabe	888	Demi-sang anglo-arabe annexe	1
Arabe Shagya	146	Demi-sang arabe	256
Arabe-barbe	87	Demi-sang autrichien	31
Arabo-frison	26	Demi-sang bavarois	102
Autre	1'519	Demi-sang belge	456
Barbe	86	Demi-sang brandebourgeois	35
Bardigiano	1	Demi-sang danois	79
Bardot	19	Demi-sang de Baden-Württemberg	236
BER-MA	1	Demi-sang de Saxe	46
British Sporthorse	9	Demi-sang de Saxe-Anhalt	26
British Spotted Pony	14	Demi-sang du Rheinland	103
Camargue	106	Demi-sang finnois	4
Cheval de Frise Orientale	6	Demi-sang hollandais	982
Cheval de sport brésilien	2	Demi-sang hongrois	179
Cheval de sport CH	513	Demi-sang italien	35
Cheval de sport mexicain	2	Demi-sang letton	9
Cheval de trait	216	Demi-sang lituanien	18
Cheval miniature américain	207	Demi-sang luxembourgeois	4
Clydesdale	6	Demi-sang macédonien	6
Cob Normand	4	Demi-sang mecklenbourgeois	49
Connemara	227	Demi-sang polonais	252

Demi-sang Rheinland-Pfalz-Saar	9	Paso Fino	169
Demi-sang russe	45	Paso Peruano	49
Demi-sang slovène	17	Percheron	28
Demi-sang suédois	19	Petit cheval CH	142
Demi-sang suisse	10'746	Pie-léopard	7
Demi-sang tchèque	97	Pinto	392
Deutsches Classic Pony	62	Pleven	1
Dülmener	7	Poney	2'866
Exmoor	2	Poney de polo argentin	29
Fell-Pony	121	Poney de selle allemand	362
Fjord	219	Poney de selle danois	2
Franches-montagnes	16'262	Poney de sport CH	209
Frison	594	Pottok	74
Haflinger	2'651	Przewalski	5
Haflinger croisé	174	Pura raza española	550
Hanovrien	1'203	Pur-sang	949
Hessen	64	Pur-sang anglais	232
Highland Pony	40	Pur-sang anglo-arabe	27
Highland Pony Carron	1	Pur-sang arabe	826
Hispano	42	Pur-sang arabe (annexe)	6
Holsteiner	972	Pur-sang hongrois	3
Irish Cob	59	Quarter Horse	1'531
Irlandais	1'184	Saddlebred croisé	2
Islandais	2'789	Selle français	1'312
Kabardin	1	Shetland	5'048
Kladruber	16	Shetland pie-léopard	15
Knabstrup	45	Shire-Horse	45
Lewitz	39	Special Color Suisse	50
Lewitz (pie)	20	Tennessee Walking Horse	40
Lipizzan	77	Thüringer	12
Lusitanien	358	Tinker	610
Macédonien	16	Trait Comtois	65
Merens	115	Trakehner	314
Mini Shetland	191	Trakehner polonais	88
Missouri Foxtrotter	16	Trotteur	978
Morgan	28	Welsh	449
Mulet	161	Welsh Cob Sektion D, WD	119
New Forest	171	Welsh Mountain Pony, WA	166
Noriker	87	Welsh Partbred, WK	91
Oldenburg	888	Welsh Pony Cob Typ, WC	73
Orlow	9	Welsh Riding Pony, WB	82
Paint	44	Westfalen	487
Paint Horse	441	Württemberg	153
Palomino	32	Zangersheide	162
Partbred	38	Zèbre	29
Paso	17	Zweibrücker	26

